

*Date de dépôt : 23 juillet 2021*

## **Rapport**

**de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Alessandra Oriolo, Frédérique Perler, Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, Dilara Bayrak, Jean Rossiaud, Boris Calame, Yves de Matteis, Adrienne Sordet, Jocelyne Haller : Soutenir l'aide alimentaire pour répondre à l'urgence sociale**

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller (page 1)*

*Rapport de première minorité de M. Bertrand Buchs (page 138)*

*Rapport de seconde minorité de M. Cyril Aellen (page 140)*

## **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La motion 2636 invoquant la nécessité de soutenir l'aide alimentaire pour répondre à l'urgence sociale a été examinée par la commission des affaires sociales lors de ses séances des 12 et 19 janvier, 9 et 23 février, 9, 16 et 23 mars 2021 sous la présidence de M. Sylvain Thévoz.

Les procès-verbaux de ces séances ont été tenus par M<sup>me</sup> Camille Zen-Ruffinen et M. Emile Branca, qu'ils soient tous deux remercié.e.s pour la qualité de leurs retranscriptions de nos débats. Enfin, durant ses travaux la commission a pu bénéficier de l'appréciable soutien de sa secrétaire scientifique, M<sup>me</sup> Nadia Salama, ainsi que de la présence et du concours de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du DCS, de M. Hossam Adly,

secrétaire général adjoint au DCS, et de M<sup>me</sup> Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion à l'OAIS – DCS.

### **Pour ceux qui en sont démunis, assurer des biens de première nécessité**

Déposée en avril 2020, soit peu après le prononcé du 1<sup>er</sup> confinement consécutif à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 et le coup d'arrêt porté par celle-ci à l'activité économique de nombreux secteurs d'activités et à ses incidences sur l'emploi, cette motion entendait non seulement garantir que l'aide alimentaire puisse se déployer autant que nécessaire pour faire face aux besoins de première nécessité des personnes en situation de pauvreté et de précarité, mais elle devait en outre assurer que cette dernière puisse se développer sans entraves administratives et policières.

Si le premier objectif se conçoit aisément et prévoyait pour ce faire d'instaurer un mécanisme financier pérenne pour faire face le cas échéant à ce type de nécessité, il faut, pour le second, rappeler ce qui suit. Alors qu'au printemps 2020 explosait à la face de notre canton la détresse dans laquelle la crise sanitaire et les mesures de confinement qui en découlaient plongeaient dans la misère une partie de la population, principalement des travailleur.euse.s précaires, la police avait, en avril 2020, stoppé la distribution de denrées alimentaires mise sur pied par la Caravane de solidarité, une association reconnue de la place, arrêté sa présidente et confisqué les biens destinés à être distribués. Ceci en dépit de l'urgence humanitaire à laquelle répondait cette distribution et du fait que celle-ci se déroulait dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Une intervention pour le moins déplacée alors que les pouvoirs publics n'avaient pas encore endossé leurs responsabilités en la matière et laissaient l'entier de cette charge aux associations caritatives et aux mouvements d'entraide.

Enfin cette motion présentait encore la caractéristique de vouloir tenir associés dans le dispositif à mettre en place tous les protagonistes s'étant engagés sur le champ des distributions de biens de première nécessité. Elle visait en outre à encourager les associations concernées à s'approvisionner auprès des producteurs de la région.

### **Un texte condamné d'avance**

Ceci, tout d'abord, car ce n'est finalement qu'au cours du premier trimestre 2021 que la commission des affaires sociales a entrepris le traitement de cette proposition de motion déposée en avril 2020. Ensuite, parce que dans l'entretemps l'urgence de la problématique avait conduit à la

mise en place de nombreuses mesures temporaires pour faire face à la détresse prégnante d'une partie de la population. Ainsi, cette motion avait non seulement perdu une partie de son actualité, mais qui plus est elle nécessitait un certain nombre d'amendements pour tenir compte des aménagements d'ores et déjà mis en place.

Enfin, car elle touchait à un domaine aussi sensible que la répartition des tâches canton-communes, mais aussi parce qu'elle traitait d'un sujet qui fâche, à savoir les lacunes d'un filet social qui ne répond pas à tous les besoins sociaux effectifs, et qui plus est une certaine forme d'hypocrisie de l'économie qui bénéficie de l'activité des personnes sans statut légal, qui engrange la plus-value qu'elles produisent, mais qui persiste à les considérer comme des délinquants, comme des indésirables.

Enfin, pour l'estocade, il suffisait de déposer et de faire adopter une série d'amendements qui dénaturent le texte, et l'éloignent tant de son intention première qu'il finit pas être rejeté par ses initiateur.trice.s autant que par ses détracteur.trice.s. Ne restent alors que celles et ceux qui ont été à l'origine de ce retournement de sens et qui ont beau jeu de l'accepter.

C'est le triste sort qui a été réservé à cette proposition de motion qui visait avant tout à donner à notre canton les moyens de faire face en cas de nécessité à de nouvelles crises alimentaires, à de nouveaux pics de détresse et de précarité.

Un point de vue que ne partage pas une autre partie de la majorité composée des représentants du MCG et de l'UDC. Ceux-ci estiment pour les uns que le dispositif actuel devrait permettre de faire face aux besoins de ces nouvelles populations de demandeurs d'aide, quant aux autres ils estiment que ces aides ne devraient pas avoir de raison d'être, dans la mesure où elles s'adressent pour une part non négligeable à des personnes sans statut légal.

### **Audition de la première signataire**

M<sup>me</sup> Oriolo insiste sur le fait que la proposition de motion dont elle est la première signataire a été déposée le 28 avril 2020, alors que les effets des mesures sanitaires sur l'emploi avaient soit provoqué des baisses de pourcentage d'activité professionnelle, soit induit la perte d'emploi d'une part importante de la population. Ceci alors que sa part la plus précaire, celle qui pour divers motifs tombe entre les mailles du filet social, se trouvait soudain dans une situation de dramatique dénuement. Elle signale à ce propos qu'en Suisse, une personne sur sept est en risque de paupérisation. Une probabilité conséquente qui, rappelait-elle, nous renvoie à notre devoir, en

tant que député.e.s à la commission des affaires sociales, de proposer une réponse à cette problématique.

Saluant le travail vital déployé par les associations caritatives et les mouvements d'entraide, elle postule en faveur de la création d'un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour faire face aux besoins d'aide alimentaire. Elle insiste sur la nécessité d'une concertation entre tous les acteurs : Confédération, canton, Association des communes genevoises, et Ville de Genève. Une volonté de concertation dans laquelle il lui semble judicieux de placer l'Etat en situation de leadership. Elle prône encore au travers de cette motion l'établissement d'une cartographie complète de l'ensemble des associations et structures ayant joué un rôle dans la mise en place d'une aide alimentaire sur le canton de Genève et enfin le recours à la production locale en matière d'alimentation.

D'emblée, M<sup>me</sup> Oriolo relève que les deux premières invites relatives aux entraves administrative et policière ne sont plus d'actualité. Le décalage temporel entre la date de dépôt de la proposition de motion et le début de nos travaux a vu le besoin de ces distributions de biens de première nécessité se confirmer et les entraves à ces dernières de quelque ordre que ce soit n'être plus à l'ordre du jour et perdre toute légitimité.

M<sup>me</sup> Oriolo met en lumière le fait que la pauvreté et la précarité sévissaient déjà avant la crise sanitaire. Elles ont été décuplées par cette dernière et leurs dommages en ont été multipliés en conséquence. A tel point qu'il n'a plus été possible d'occulter une réalité que les professionnel.le.s, les associations caritatives et les œuvres d'entraide dénonçaient depuis fort longtemps.

Cette crise étant appelée à perdurer, voire à se reproduire, il lui apparaît nécessaire d'avoir une vision à long terme et de prévoir des mécanismes permettant de faire face à ces crises humanitaires et de définir les règles financières y relatives pour éviter de se faire surprendre par des urgences que l'on aurait pu, que l'on aurait dû, prévoir.

M<sup>me</sup> Oriolo revient sur divers textes concernant l'aide alimentaire adoptés par le Grand Conseil en 2020. Elle se réfère au projet de loi 12725 (mai 2020) et à la motion 2701 (novembre 2020). Deux textes nécessaires de son point de vue mais qui ne représentent qu'une réponse ponctuelle, dictée par l'urgence. Elle considère plus judicieux de privilégier une réflexion de fond telle que le proposait le PL 12710 sur la création d'un fonds pour le droit à l'alimentation. Un texte qui, elle le déplore, a été refusé en commission.

Pour la suite des travaux, elle suggère quelques auditions : la fondation Partage, l'association ADAGE, l'association Caravane sans frontières, Swiss Gambia Solidarity, la Ville de Genève et le DCS.

### *Discussion*

Une commissaire PDC pose la question de l'opportunité d'inclure la Confédération dans les partenaires concernés. Elle signale en outre que son groupe, s'il était favorable à l'élan de solidarité qui a prévalu au plus fort de la crise alimentaire dans la mise en place des distributions de denrées de première nécessité, considère qu'actuellement la question est réglée et que le système fonctionne, et qu'une pérennisation du système ne serait pas opportune. Elle met en évidence un problème de rédaction à l'invite n° 4 qui laisse à penser que la manne financière doit être répartie afin d'en faire une cartographie.

M<sup>me</sup> Oriolo, à propos de la Confédération, estime que cette dernière est concernée de fait par la problématique du développement de la pauvreté et de la précarité de certaines catégories de personnes et par les moyens d'y faire face. Pour ce qui est du rôle de l'Etat, elle pense que ce dernier est resté en retrait dans ce domaine et qu'il importe qu'il endosse un rôle plus important dans cette question centrale de politique sociale. Sur les questions de la formulation des invites qui pourrait prêter à confusion, elle est prête à reformuler son propos, sachant qu'elle milite en faveur d'une meilleure connaissance de l'entier des ressources du dispositif par l'établissement d'une cartographie et d'une répartition de la manne financière entre tous les acteurs concernés pour remplir leur office.

Une commissaire socialiste rejoint la position de la première signataire de la M 2636. Elle insiste sur l'impératif de mener une réflexion à long terme sur le thème en question pour éviter de se laisser surprendre par les événements et sur la nécessité d'une politique publique proactive en la matière. Tablant sur une certaine sensibilité commune sur la thématique mise en lumière, elle avance l'hypothèse d'une motion de commission sur les points faisant consensus au cas où un accord minimal n'apparaîtrait pas sur le texte initial.

Elle est rejointe en cela par une commissaire EAG qui relève que les dispositifs ponctuels ne suffisent pas à faire face à des problématiques sociales et économiques d'une telle ampleur, qui sont par ailleurs appelées à perdurer, ou à se reproduire. A ses yeux, une réflexion sur la conception d'un dispositif prêt à l'emploi en cas de nécessité s'impose. Ce qui suppose

d'allier tous les acteurs concernés, dans les rangs desquels doivent résolument se compter les collectivités publiques.

Une commissaire PLR partage ce point de vue. Elle constate que, jusqu'ici, le Grand Conseil a paré à l'urgence par des actions ponctuelles. Elle pense qu'une réflexion plus approfondie sur une stratégie organisationnelle qui soit pérenne est indispensable. Enfin, puisque ce projet impacte les communes, il lui apparaît qu'une certaine transversalité devrait être établie avec la commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI). Elle suggère un éventuel transfert à la CACRI de la proposition de motion.

Ce à quoi M<sup>me</sup> Oriolo objecte qu'il s'agit avant tout de la mise en place d'un dispositif social dont la question du financement interviendra plus tard. Il sera alors temps d'établir des liens avec la CACRI.

### **Information et prise de position du département**

M. Apothéloz constate que la motion pose des questions importantes, dont la validité demeure hors des situations de crise. Il estime néanmoins que celle-ci doit être réactualisée compte tenu du décalage entre la date de son dépôt et son actuel traitement. Il souligne que la situation s'est depuis lors modifiée. Ainsi, il indique que *« depuis le mois d'avril (2020), l'Etat n'est plus en retrait, car ce dernier coordonne l'entier du dispositif cantonal... A la fin de l'épisode de la patinoire des Vernets, le canton a entièrement repris le leadership dans ce dossier, afin de faire la transition entre la patinoire des Vernets à une décentralisation de la distribution. M. Adly était chargé pour le DCS de l'ensemble du dispositif de coordination. Il y a eu des relations avec Partage, Colis du cœur, MSF. Entre juin 2020 et septembre 2020, ce sont les communes qui ont repris, sous l'impulsion et la coordination du canton, l'organisation de ces décentralisations. Toujours sous l'impulsion et la coordination du DCS, il y a eu une troisième opération afin que, de septembre 2020 à aujourd'hui, il y ait encore deux à trois lieux de distribution : le Palladium, Saint-Pie X et Thônex. »*

Pour ce qui concerne la motion et ses invites : *« Il confirme que le Conseil d'Etat, dans ses différents arrêtés, a prévu expressément la possibilité de distribuer des denrées alimentaires sur le domaine public avec une autorisation. S'agissant de la manne financière, celle-ci devrait financer Partage en tant que coordinateur de la distribution des denrées et pas forcément la cartographie ou le lien avec les producteurs. La manne financière doit servir à compléter le dispositif d'achat pour Partage et Colis du cœur. Il rappelle que la banque alimentaire est alimentée par des*

*invenus des grandes enseignes de distribution et qu'en fonction du besoin, il y a un complètement de ladite banque par des achats. Il rappelle que Partage est un acteur de coordination et redistribue ensuite à toutes les associations/fondations. »*

Enfin, Il estime que la question de la pérennité du dispositif est pertinente. Le lien à établir avec la CACRI est opportun, mais il préférerait éviter une dispersion de ce débat dans plusieurs commissions.

M. Adly renchérit en indiquant que quatre sites de distribution fonctionnent actuellement, dont le quatrième se situe à Carouge. *« En date de la dernière semaine de décembre, sur l'ensemble des sites, 4816 colis ont été distribués. Depuis fin mars, il n'y a pas eu d'interruption du tout de cette aide alimentaire. M. Adly précise que dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 2020 du Conseil d'Etat, l'art. 18 al. 3 let. g dispose que les distributions gratuites de biens de nécessité à la population dans le cadre d'une action sociale sont une exception à l'interdiction de réunion de plus de 5 personnes dans l'espace public. »*

Pour ce qui est du rôle de la Confédération, M. Adly signale qu'au niveau de l'aide alimentaire elle ne joue aucun rôle. En revanche, elle soutient dans son ensemble la filière agricole et pourrait à ce titre être impliquée.

Sur la 4<sup>e</sup> invite lettre b relative à l'attention particulière due aux bénéficiaires les plus durement touchés par la crise, il indique qu'*« actuellement, les personnes qui reçoivent une aide alimentaire sont référées par des services sociaux (privés ou publics) qui font une analyse sociale et financière des personnes et qui ensuite délivrent une attestation/autorisation qui permet de bénéficier d'une aide alimentaire durant un nombre indéterminé de semaines. Le ciblage des bénéficiaires en fonction des besoins est essentiel. »*

Pour ce qui relève de la lettre c de cette même 4<sup>e</sup> invite, il explique que tel est déjà le cas, que cet objectif est aussi poursuivi par la fondation Partage, comme le pratiquent la plupart des banques alimentaires actuellement en Europe. Alliant ainsi la lutte contre la précarité et le développement durable.

Pour conclure, la commission est informée par le DCS que le rapport d'évaluation de la loi sur le premier soutien à la fondation Partage sera porté à sa connaissance et que ce dernier sollicite l'audition de l'Association des communes genevoises (ACG). Pour ce qui est de du projet de cartographie qui est nécessaire pour l'information aux bénéficiaires et pour la coordination des différents acteurs, M. Adly fait savoir que la fondation Partage, qui est sans doute la mieux placée pour réaliser cet objectif, s'est d'ores et déjà engagée dans cette voie.

Un commissaire Vert suggère de rapatrier de la commission des Droits de l'Homme vers notre commission le projet de loi constitutionnelle 12811 en faveur d'un droit à l'alimentation, compte tenu de la proximité de son thème avec la motion 2636.

Une commissaire socialiste, première auteure du projet de loi sur le droit à l'alimentation, rappelle qu'elle tenait précisément à ce que ce projet de loi soit traité sous l'angle du droit fondamental de tout un chacun, riche ou pauvre, à l'alimentation. C'est pourquoi elle avait sollicité un traitement au travers du filtre des droits humains.

Pour la suite des auditions, une commissaire EAG propose l'audition du CAPAS, qui est un acteur incontournable de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Le président récapitule les propositions d'auditions formulées jusqu'alors : la fondation Partage, l'association ADAGE, l'association Caravane sans frontières et Swiss Gambia Solidarity, le CAPAS, la Ville de Genève et l'ACG.

Une commissaire PLR, sensible au fait que certaines invites ont déjà fait l'objet d'un suivi, considère que le point essentiel de la motion demeure la mise en place d'un système pérenne d'aide alimentaire qui vaudrait au-delà du temps de la crise. Elle pense qu'il est inutile de consacrer trop de temps au traitement de cette motion si c'est pour finalement aboutir à un refus.

La première signataire insiste sur la nécessité d'entendre les acteurs de terrain concernés avant de se prononcer sur cette motion.

Un commissaire MCG estime que nous ne sommes pas à l'abri à terme d'une nouvelle crise alimentaire et qu'une vision plus large et à plus long terme serait nécessaire. Il pense que la M 2636 n'est pas suffisante à cet égard, il se demande si partir d'un texte plus complet ne serait pas plus opportun.

Au terme de cette discussion, le président propose, sans que des oppositions lui soient faites, d'entendre l'ACG et la Ville de Genève conjointement, et de procéder également à l'audition du CAPAS, dont la fondation Partage est aussi membre, afin de faire ainsi d'une pierre deux coups.



**Audition du Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) par les voix de MM. Alain Bolle, président du CAPAS, directeur du CSP, Marc Nobs, directeur de la fondation Partage, et Pierre Philippe, directeur des Colis du cœur**

M. Bolle introduit le sujet en mentionnant le caractère alarmant du nombre de personnes qui sont contraintes de solliciter une aide des Colis du cœur. A cet égard, il remarque que les Colis du cœur ont été complètement restructurés pour faire face à la crise. Il relève le fait que la situation a notablement évolué depuis le dépôt de la proposition de motion. Des fonds ont été octroyés. Le canton et le DCS ont effectivement endossé un rôle de coordination. Ils ont rassemblé les acteurs et ont favorisé le fonctionnement d'un dispositif fonctionnel. Cela étant, il constate que la question de fond demeure, à savoir la nécessité d'une réponse législative forte qui ancre la préoccupation et la réponse politique à cette problématique d'urgence alimentaire.

M. Bolle rappelle que l'on est passé d'une situation de gestion spontanée, dans l'urgence, d'une grave crise humanitaire à un dispositif piloté par les Colis du cœur. D'une situation de « débrouille » à une situation coordonnée et pilotée depuis juin dernier par le DCS. Il souligne le rôle joué par le secteur associatif particulièrement présent dès le début de la crise. Il évoque la problématique du non-recours et le drame des personnes qui sont réduites, faute de moyens, à ne se nourrir qu'une fois par jour. Il mentionne l'étude réalisée par le professeur Bonvin de l'Université de Genève (voir à ce propos l'annexe 1).

M. Nobs, quant à lui, évoque l'aide de 5 millions de francs octroyée par l'Etat. Elle a permis de déterminer de manière claire les rôles de chacune des institutions. Cet apport financier leur a permis d'être identifiés comme approvisionneur principal. Depuis la crise, il indique que l'apport par les Colis du cœur est de 66%. *« Il indique que l'année se termine avec un résultat positif de 400 000 francs (ndlr : solde qui sera reporté sur l'exercice 2021). Depuis début juin, ils ont préparé entre 5000 et 6000 colis par semaine. Ils ont pu bénéficier de Palexpo vu qu'aucun évènement n'y est organisé. Les colis sont composés de produits secs et frais et de produits hygiéniques de première nécessité. Ils ont essayé de bénéficier des circuits courts. Il trouve important de garder un contact avec les activités économiques locales. Pour l'année qui arrive, M. Nobs relève le soutien et la solidarité importante depuis mars, les gens ayant été sensibles à la problématique. Cela sera affecté à l'exercice 2021. Le budget est passé de 4,2 millions de francs à près de 13,7 millions, dont 9 millions seront affectés aux produits d'hygiène et de première nécessité. M. Nobs indique qu'ils*

*seront à Palexpo jusqu'au 2 avril. Il fait un appel, si les députés connaissent des locaux disponibles. Pour terminer, il revient sur le samedi de tri de la fondation. Pour faire le tri, ils occupent une seconde partie de la halle 7 de Palexpo. Il insiste sur le fait que les locaux de Partage sont trop petits pour respecter les distances sanitaires. »*

*M. Philippe « rappelle que la crise du COVID avec ce qui s'est passé aux Vernets a mis en lumière une problématique importante. Avant le COVID, 3700 personnes étaient bénéficiaires des Colis du cœur, alors qu'ils étaient plus de 6000 la semaine dernière. Il rappelle l'étude de M. Bonvin. Il indique que 80% des bénéficiaires disent avoir réduit leur quantité ou qualité de nourriture sur les semaines précédentes et 40% affirment l'avoir fait pour leurs enfants aussi. Il indique que ce qui n'a pas changé malgré le COVID est que les bénéficiaires sont référencés par des services sociaux qui analysent les situations des personnes selon leur domicile et le revenu minimum ; cela reste une aide alimentaire, une contribution, et finalement l'approvisionnement se fait toujours par Partage.*

*En revanche, M. Philippe indique que ce qui a changé depuis la crise sanitaire c'est : le fait de préparer des colis (par souci de rapidité) ; qu'il y a dorénavant 4 sites et qu'il souhaite que des sites soient disponibles à plus long terme, ce qui est d'ailleurs un enjeu pour 2021 ; le nombre de bénévoles (50 avant le COVID alors qu'il y en a 400 aujourd'hui). Il révèle avoir trop de demandes vu les mesures sanitaires et finalement le pôle social, notamment le bureau d'information sociale qui se développe. »*

*M. Philippe prévoit qu'à l'avenir le nombre de demandeurs d'aide de biens de première nécessité restera plus élevé que lors de la situation ante COVID. Ce qui renvoie au besoin de disposer d'approvisionnement et de sites adaptés à cette mesure.*

*Sur la question de la cartographie, M. Nobs signale qu'elle est réalisée et qu'elle englobe la localisation de 50 institutions intervenant dans le champ en question. « Il indique que la réflexion à mener est d'avoir une vue plus précise du rôle de chacune de ces institutions. Il souhaite une synergie entre les différents acteurs. Il concède que c'est une préoccupation. Il rappelle que 70% des bénéficiaires reçoivent des colis et que 30% reçoivent des produits qui sont récoltés mais cuisinés dans les institutions. Sur les produits locaux, il relève la quantité nécessaire. Peu de personnes à Genève sont capables de fournir de telles quantités. C'est la raison pour laquelle ils s'adressent à des structures plus importantes. Il rappelle qu'en juin, la situation des industriels était tellement tendue, qu'ils ont peiné à trouver de l'approvisionnement en Suisse. Il confirme que les produits frais sont locaux et qu'ils essaient de commander les produits secs sur Genève, mais c'est difficile.*

*Concernant la motion, M. Nobs indique qu'il y est favorable et que c'est nécessaire. Il souhaite que les rôles des structures concernées soient bien définis. Il relève l'invite sur les liens avec les producteurs locaux et rappelle le déménagement prévu en 2022. Ils ont le projet d'installer dans les locaux des outils pour valoriser les produits frais (tomates notamment). Il confirme le souhait de se rapprocher de la production locale. »*

M. Bolle insiste sur la pertinence de la cartographie qui permet une meilleure lisibilité des prestations, un recensement de tous les acteurs, dont nombre ont rejoint le dispositif, et une meilleure coordination. Pour ses collègues et lui-même, le mécanisme financier envisagé présente du sens. A leurs yeux, un cadre politique clair et défini qui assure un financement hors de l'urgence est nécessaire.

### ***Discussion***

Une commissaire PDC soulève la question du gaspillage et d'une nécessaire prévention à ce propos, notamment dans les écoles. Elle s'inquiète en outre l'approvisionnement local de produits laitiers.

Sur la composition des colis, M. Nobs précise qu'ils ont été réfléchis avec une nutritionniste de Médecins sans frontières et la Fourchette verte pour présenter un équilibre nutritionnel sur un mois. Il précise que les colis contiennent notamment un litre de lait, 6 œufs (dont seuls 20% proviennent de production locale et le reste d'un détaillant, compte tenu du fait que les œufs locaux reviennent quasiment au double du prix). Ils essaient de favoriser autant qu'il leur est possible la production locale. Quant à l'aspect pédagogique, ils reçoivent souvent des classes pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

Une commissaire PLR revient sur l'invite à créer un mécanisme financier. Elle a constaté à la lecture du rapport d'activité des Colis du cœur 2018 que les financements publics se montant à 172 000 francs alors que les apports privés ascendent à 1,7 million. Elle se demande s'ils ne craignent pas qu'une aide publique plus importante ne risque de décourager les donateurs privés et de provoquer leur désengagement.

M. Philippe estime qu'ils conserveront les apports privés. Pour lui, l'enjeu est de faire face à l'augmentation des besoins en approvisionnement pour les années à venir.

M. Nobs renchérit en indiquant que l'objectif est l'élargissement des fonds perçus de la part des différentes entités. Il pense que si l'Etat participe à un financement cela inspire confiance aux partenaires privés. L'intérêt,

ajoute-t-il, est de disposer d'une diversité de donateurs pour éviter une périlleuse dépendance.

M. Bolle ajoute que le financement public est un signal qui traduit un intérêt politique pour la question de l'urgence alimentaire. Un message de responsabilité collective est ainsi donné.

**Audition de M. Xavier Magnin, président de l'Association des communes genevoises (ACG), et de M. Philippe Aegerter, directeur adjoint de l'ACG**

M. Magnin relève que le comité de l'ACG s'est plus particulièrement intéressé aux invites 1 et 3 lors d'une de leurs séances, la veille. Leur position est que, pour ce qui regarde la question de l'autorisation de procéder à des distributions alimentaires, cette demande est devenue sans objet entre le moment du dépôt de cette proposition de motion et son actuel examen, les communes n'interdisant plus depuis lors ces distributions.

En ce qui concerne la 3<sup>e</sup> invite, il remarque que des solutions locales et décentralisées ont émergé. Une bonne coordination avec le DCS a permis de donner plus de cohérence et d'efficacité à l'ensemble de ces mesures. Sur la suggestion de la création d'un fonds, il peine à le concevoir au regard de l'autonomie communale, sachant par ailleurs que les communes interviennent par le biais d'autres fonds ou d'autres institutions. M. Magnin signale que l'ACG n'a jamais été sollicitée pour une contribution financière. De fait, l'ACG par sa bouche préavise défavorablement cette invite. Il ne s'exprimera pas sur les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> invites dans la mesure où celles-ci ne relèvent pas de compétences communales, mais du ressort cantonal.

Une commissaire socialiste aborde sur ce dernier aspect les récents événements relatifs à l'intervention de douaniers à proximité de la distribution alimentaire à Thônex et l'effet dissuasif que cette intervention a pu avoir sur les bénéficiaires. A tel point que cette distribution a fermé ses portes pour éviter des conséquences fâcheuses pour certains de ses usagers.

M. Magnin avoue ne pas détenir toutes les informations nécessaires pour se prononcer. Il constate en l'occurrence que les douaniers n'ont fait que leur travail, et prend acte du fait que la distribution a dû être stoppée, mais aussi qu'un lieu alternatif a pu finalement être mis à disposition des personnes en difficulté. Il remarque que la motion ne traite pas de cette question particulière, qui de fait lui est postérieure.

Un commissaire Vert estime nécessaire une aide décentralisée soutenue également par les communes. Il demande à M. Magnin de préciser la position de l'ACG sur le postulat d'une pérennisation d'un mécanisme financier

alliant contribution cantonale et contribution communale, de même que sur un modèle d'un pilotage par le canton d'une aide alimentaire déployée dans les communes.

M. Magnin indique que d'ores et déjà le canton pilote, mais confie la responsabilité aux communes et aux associations d'organiser et de déployer les distributions par région. Pour ce qui est du volume des demandes, il espère que celles-ci diminueront progressivement. Pour la pérennisation, la question pourrait se poser si la situation de besoin devait perdurer, mais il espère que cela ne sera pas le cas et que l'on pourra faire face en renouant avec le système qui prévalait avant l'explosion de la demande provoquée par la crise sanitaire, à savoir les distributions habituelles des Colis du cœur et de la fondation Partage. Plutôt qu'une pérennisation d'un mécanisme financier ad hoc pour les situations de crise, il préfère un système de contributions financières au cas par cas, en fonction des besoins.

### **Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative (DCSS), et de M. Philipp Schroft, chef du service social (DCSS) à la Ville de Genève**

M<sup>me</sup> Kitsos précise que l'aide alimentaire était antérieure à la crise COVID et que de nombreux partenaires y participaient, et y contribuent encore largement. Notamment la fondation Partage, que la Ville de Genève subventionne à hauteur de 423 200 francs. Ce qui permet, entre autres, de fournir en biens de première nécessité 48 associations caritatives et services sociaux. Cela donne en moyenne accès à une aide alimentaire chaque semaine à plus de 9800 personnes depuis le début de la crise sanitaire. Sachant qu'avant la crise sanitaire, les distributions ne s'adressaient qu'à 3000 à 4000 personnes en moyenne par semaine. Selon les données dont dispose M<sup>me</sup> Kitsos, le chiffre actuel continue à croître.

Elle dresse ensuite le panorama des différentes phases de l'aide alimentaire durant la crise sanitaire que la rapporteuse rapporte littéralement ci-dessous pour éviter une fastidieuse et inutile paraphrase.

*« M<sup>me</sup> Kitsos rappelle que la distribution alimentaire avait débuté aux Vernets avec l'impulsion de la Caravane de solidarité (**première phase**). Les associations ont mené cette première phase avec le soutien de la Ville de Genève, les Colis du cœur et la fondation Partage. La police était également intervenue, ce qui a créé, entre autres, une forte médiatisation de cet évènement. 16 127 colis ont été distribués sur la période du 2 mai au 6 juin 2020. Elle indique également qu'aux Vernets, un pôle social a été organisé par la Ville de Genève. L'idée était d'avoir différentes associations comme*

*l'Asloca et également les HUG pour pouvoir faire de la prévention, de l'information sociale et de la primo-orientation.*

*M<sup>me</sup> Kitsos en vient à la deuxième phase du processus (15 juin au 30 septembre 2020). Pour la Ville de Genève, deux sites étaient concernés : les écoles Hugo-de-Senger et de Trembley. 37 300 colis ont été offerts. En parallèle de la Ville de Genève, les communes de Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Thônex, Vernier et Versoix avaient également organisé des distributions. Tout cela a pu être fait par le biais des 5 millions de francs que l'Etat avait octroyés à la fondation Partage.*

*M<sup>me</sup> Kitsos aborde la troisième phase de distribution alimentaire qui a débuté le 7 octobre 2020. Cette phase est gérée par les Colis du cœur. Les distributions en ville de Genève se font au Palladium les mercredis de 13h à 19h et les jeudis de 9h à 13h. La Ville de Genève opère des distributions pour 3700 bénéficiaires sur un total d'environ 7200 bénéficiaires. Un pôle social a également été mis en place sur le site du Palladium. Il y a également des distributions qui se font dans les locaux des Colis du cœur, à Carouge, les mardis. Depuis le 5 novembre, il y avait des distributions à Thônex sur le site de l'entreprise Caran d'Ache et à Châtelaine à la salle des fêtes de l'Eglise Saint-Pie X. Concernant le site de Thônex, il y a eu des contrôles de gardes-frontières. Des contrôles ont également été opérés dans les trams et aux alentours. Elle déclare que, pour la Ville de Genève, il a été difficile d'entendre les tristes constats des associations qui s'occupent des personnes précaires. Ces contrôles ont engendré la peur auprès des personnes qui souhaitaient se rendre sur le site de Thônex. La Ville de Genève est en train d'étudier un autre lieu potentiel afin de remplacer le site de Thônex. Elle indique qu'il s'agirait peut-être de l'abri PC des Vollandes qui permettra d'organiser une distribution alimentaire en sus des autres sites. »*

### ***Concrètement sur les invites de la motion***

Ayant conscience des difficultés rencontrées par la Caravane de solidarité pour déployer les premières distributions alimentaires, la Ville de Genève soutient cette invite.

Pour ce qui est de la seconde invite, elle y souscrit considérant qu'il ne doit pas y avoir d'entraves à la réponse aux besoins vitaux de populations en difficulté. Des interventions policières ne doivent pas concourir à augmenter les problèmes de populations d'ores et déjà fragilisées. Elle s'appuie pour ce dire sur l'article 12 de la Constitution fédérale qui prévoit qu'il y a un droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse pour assurer des conditions d'existence conformes à la dignité humaine.

Pour ce qui concerne la 3<sup>e</sup> invite relative à la création d'un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l'aide alimentaire, elle mentionne un projet de loi relatif à l'aide destinée aux personnes sans abri faisant actuellement l'objet de discussions entre le canton et les communes. Un projet qui inclut pour part la question de l'alimentation. Il lui paraît à cet égard important de pouvoir clarifier les questions financières afin de pérenniser cette aide. Reste encore à déterminer si cette aide devrait être dispensée sous forme de colis alimentaires ou de prestations monétaires.

Bien qu'elle estime que l'on se trouve là plutôt dans le champ des compétences du canton, M<sup>me</sup> Kitsos déclare que la Ville de Genève est prête à poursuivre son engagement dans ce domaine. Il lui semble indispensable de penser au-delà de l'urgence. Un pilotage par le canton lui semble nécessaire pour un dispositif qui doit être pensé de manière prospective. A plus forte raison car les répercussions sociales de la crise sanitaire vont perdurer durant des mois, voire des années, et ce même après la fin de ladite crise.

Enfin, sur la quatrième invite, M<sup>me</sup> Kitsos indique que la Ville de Genève a déjà réalisé une cartographie des sites de distribution et qu'elle partage la volonté qu'une attention particulière soit portée aux types de bénéficiaires sensibles, à celles et ceux qui sont le plus durement touchés par la crise. Pour conclure sur la proposition d'un recours à l'approvisionnement local, elle souligne l'appréciable travail qui est effectué par la fondation Partage à ce propos, au même titre que son investissement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### ***Commentaires et discussion***

Un commissaire PDC indique avoir reçu dans le cadre d'une autre commission de la part de M. M. Poggia des informations au sujet de contrôles douaniers effectués à Thônex à proximité de la distribution alimentaire. Selon M. Poggia, « il ne s'est rien passé, hormis un contrôle de deux personnes en provenance de la France. En effet, ces deux personnes n'avaient pas le droit de venir chercher des colis en Suisse. En revanche, il n'y a pas eu de contrôle dans les transports publics et sur le site de Thônex ». Le commissaire en question s'étonne de la grande discrédance entre le point de vue des associations et celui du conseiller d'Etat. Il voudrait savoir si la Ville de Genève est mieux informée à ce sujet.

M<sup>me</sup> Kitsos s'interroge aussi sur cette divergence de vues. Ses services se sont basés sur l'expérience des associations qui ne se rapportait pas uniquement à l'évènement livré par la presse, mais sur des témoignages recueillis durant plusieurs semaines de personnes qui ont subi des contrôles

dans des trams à l'intérieur du territoire par des gardes-frontières. En revanche, elle concède que ces interventions ne relevaient pas plus de la police cantonale que du département de M. Poggia. Pour ce qu'elle en sait, la Confédération a motivé ces contrôles en lien avec le COVID-19. Ceci dit, elle signale qu'elle ne voit pas en quoi ces contrôles allaient améliorer la prévention par rapport au COVID-19.

Ce même commissaire PDC rappelle le crédit extraordinaire de 5 millions de francs attribué aux Colis du cœur et à la fondation Partage l'an passé. Une somme qui a été quasiment utilisée. A ce propos, il serait curieux de savoir comment M<sup>me</sup> Kitsos envisage la relation entre le canton, la Ville de Genève et les autres communes sur cette problématique. Il pense que le Grand Conseil continuera à voter de nouveaux crédits si nécessaires, mais il estimerait plus judicieux de disposer de « *solutions pérennes afin de ne pas avoir l'obligation de passer par des projets de lois en urgence* ».

M<sup>me</sup> Kitsos se dit consciente du champ de tensions dans ce domaine. Elle soulève le fait que l'aide alimentaire est individuelle, par conséquent celle-ci relève des compétences cantonales. Néanmoins, la Ville de Genève considère que fournir un lieu pour que celle-ci soit plus proche de la réalité des personnes, afin de favoriser la primo-information, fait partie de ses compétences.

Une commissaire Verte constate que les interventions récentes des douaniers à Thônex inclineraient à penser que les deux premières invitées ne sont pas aussi caduques qu'il apparaissait au début des travaux de la commission. Elle s'interroge dès lors sur l'opportunité de prévoir une disposition légale proscrivant toute entrave au déploiement des distributions alimentaires. Elle constate en outre que toutes les communes ne disposent pas des mêmes ressources pour apporter leur contribution à la mise en place de ces distributions. Elle se demande comment dès lors couvrir l'entier des charges de ces dispositifs et s'il ne serait pas nécessaire que l'Etat s'implique de manière plus importante et quelle est la vision d'avenir de la Ville de Genève en matière d'aide alimentaire.

M<sup>me</sup> Kitsos indique qu'avant la crise sanitaire, la distribution alimentaire ne faisait pas partie des compétences de la Ville de Genève. Il y avait une subvention qui était accordée à la fondation Partage et un travail de collaboration était réalisé entre la Ville de Genève et d'autres associations. Durant la première phase de distribution, la Ville de Genève a soutenu l'association « Caravane de solidarité » au niveau logistique et organisationnel. Tout le processus s'est basé sur des dons et l'investissement de bénévoles.



*« M. Schroft précise que la Ville de Genève est très active dans tout ce qui relève de la distribution de repas qui sont déjà conditionnés et préparés. Ces derniers s'adressent à des personnes qui sont sans abri ou dans des situations de grande exclusion. En revanche, toute la partie concernant la distribution de denrées alimentaires s'est toujours faite par l'intermédiaire de la fondation des Colis du cœur. Cette distinction est importante, car une personne qui reçoit un colis a déjà un chez-soi où celle-ci peut cuisiner les denrées obtenues. La Ville de Genève est en prestation directe ou en subvention auprès d'associations qui délivrent directement des repas déjà prêts pour des personnes qui sont dans des situations d'exclusion beaucoup plus importante. »*

Sur la question du long terme, depuis que dans la phase 3 les Colis du cœur ont pris le relais, la Ville de Genève a cédé le pas. Elle reste convaincue qu'un instrument de coordination serait judicieux pour mieux couvrir l'ensemble du territoire, notamment dans les communes qui ont moins de ressources. Elle estime nécessaire pour l'avenir de déterminer une clé de répartition financière et des compétences afin que les communes qui ne mettent pas en place ce type de distribution puissent déléguer et néanmoins participer financièrement.

Pour conclure, M<sup>me</sup> Kitsos salue l'octroi du crédit extraordinaire à la fondation Partage, car cet apport a permis de décentraliser les distributions et de les coordonner. Pour ce qui est de l'avenir, elle est convaincue qu'il faudra des moyens financiers supplémentaires et un pilotage cantonal de l'aide alimentaire. Enfin, elle s'engage à la Ville de Genève à participer aux travaux y relatifs, à mettre à disposition la cartographie qui a été réalisée par ses services, à mettre à disposition les lieux pour des distributions et à développer une politique sociale de proximité.

Ceci dit, sur la question de la nature des prestations, elle considère que les colis alimentaires ne sont pas une solution idéale sur le long terme. Il faudrait des prestations sociales. L'autonomie des personnes précarisées devrait être favorisée. Par ailleurs, elle estime indispensable de réfléchir aux origines de la pauvreté et aux actions qui pourraient être entreprises pour résoudre ce problème. Il lui semble indispensable que le canton, les communes et la Confédération réfléchissent à la façon de mieux investir dans le social. Les personnes précarisées sont maintenues sur le fil du rasoir. Il faudrait pouvoir leur offrir des alternatives. Faute de quoi, affirme-t-elle, cela coûtera plus cher tant d'un point de vue humain que d'un point de vue financier.

Une députée Verte demande s'il serait possible de disposer de la cartographie réalisée par la Ville de Genève. Cela lui est confirmé.

Un commissaire UDC pose la question de l'opportunité d'une autre cartographie sur toutes les aides autres qu'alimentaires.

M<sup>me</sup> Kitsos déclare que ce travail a été entamé avec M. Apothéloz dans le cadre des travaux afférant à la mise en place du Bureau d'information sociale (BIS). Un projet qui repose sur l'idée de mutualiser les ressources et d'avoir tous les acteurs nécessaires au même endroit pour informer les personnes de leurs droits et des ressources auxquelles elles peuvent prétendre. Ceci afin d'orienter les ayants droit vers les services compétents et d'agir ainsi contre le non-recours. Ce phénomène problématique issu de plusieurs facteurs : multiplicité des acteurs, complexité administrative, engorgement des services, pudeur et honte. Le rapport du professeur Bonvin, mandaté par la Ville de Genève, le canton et le CSP, a démontré que 70% des personnes qui venaient aux distributions alimentaires n'avaient pas recours aux prestations auxquelles elles pourraient prétendre. Une mise en lumière qui interpelle !

**Audition de M<sup>me</sup> Silvana Mastromatteo, de la Caravane sans frontières, de M<sup>me</sup> Francesca Olivetti, présidente de Swiss Gambia Solidarity, et de M. Marcelo Pais, de l'association ADAGE, organisme d'aide et de soutien aux séniors**

M<sup>me</sup> Mastromatteo préside actuellement l'association « **Caravane sans frontières** ». Elle indique que la **Caravane de solidarité** avait été créée par elle-même en 2015. La Caravane sans frontières quant à elle existe depuis l'année 1994. La Caravane sans frontières s'est réactivée suite à la distribution alimentaire. Actuellement, l'association a une très bonne collaboration avec le DCS. L'association parvient à donner beaucoup d'informations importantes aux bénéficiaires, et ce non seulement à des personnes sans statut légal mais aussi à des personnes qui n'ont plus de contrat de travail valable. Il y a des personnes qui retombent dans l'illégalité puisqu'elles ne remplissent plus les conditions de l'obtention d'un permis.

Son mari et elle ont débuté les distributions alimentaires le 4 mars 2020. Elle déclare que la prochaine vague déclenchera ce qu'elle qualifie de « pandémie de la faim ». Elle évoque l'alerte lancée par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) indiquant qu'avant la pandémie 135 millions de personnes avaient besoin d'un soutien alimentaire. Actuellement, 270 millions de personnes ont besoin d'un soutien alimentaire dans le monde. Elle estime que les Etats doivent être « *garants et devraient assurer des conditions d'existence conformes à la dignité humaine à celles et ceux qui se trouvent dans une situation de détresse. Lors des dernières distributions aux Vernets, la Caravane sans frontières a donné 3745 colis. Actuellement, il y a 7800 colis par semaine qui sont distribués. Les maraudes*

*de la Caravane sans frontières ont débuté au mois d'octobre 2020. Jusqu'à hier, 5184 barquettes de nourriture ont été distribuées tous les soirs aux personnes sans abri, aux mineurs non accompagnés, aux étudiants et aux familles à qui les colis alimentaires ne suffisent plus. Elle indique que la Caravane sans frontières a également ouvert un sleep-in le 14 décembre 2020. Dans ce cadre, il est accueilli entre 30-33 personnes par nuit à l'église de la Servette avec distribution de 2447 repas jusqu'à hier soir. »*

Elle met en évidence que les pertes de revenus découlant de la crise sanitaire exacerbent les inégalités entre « pauvres » et « riches » qui contraignent souvent les personnes précarisées à des choix cornéliens : privilégier le paiement de son loyer ou l'accès à des soins au détriment de l'alimentation ou l'inverse. Elle mentionne les propos de personnes qu'elle a rencontrées au sleep-in, qui lui disaient « qu'elles risquaient plus sûrement de mourir de faim avant que de succomber à la covid ». Déclaration choquante et inhabituelle dans un pays comme la Suisse. Ce qui l'amène à penser que l'Etat doit revoir son engagement dans cette problématique et qu'un mécanisme coordonné et participatif devrait être mis en œuvre.

M<sup>me</sup> Mastromatteo pense que la fondation Partage devrait aussi développer son offre en tenant compte des acteurs sur le terrain tels que les associations. Elle dit que beaucoup d'associations se sont vu refuser l'aide de la fondation Partage dans le cadre des actions solidaires. En outre, elle constate également que les donateurs privés commencent à fatiguer. Pour sa part, son association continuera son travail sur le terrain grâce au soutien de la fondation MATER, qui lui permet de poursuivre la distribution de barquettes de nourriture équilibrée d'une valeur de 7 francs ; et grâce au soutien et à la générosité d'autres donateurs privés qui lui offrent la possibilité de continuer à distribuer des colis garnis. Cependant, elle constate que les colis distribués ne suffisent plus chaque semaine face à l'augmentation de la demande. Ce qui l'amène à penser que la couverture territoriale associative doit s'adapter à cette augmentation des besoins. Par ailleurs, cette demande ne concerne pas uniquement les personnes sans statut légal. Il y a une augmentation de 25-30% des bénéficiaires des colis qui ont un statut légal en Suisse.

M<sup>me</sup> Olivetti, quant à elle, se présente comme la présidente de **l'association Swiss Gambia Solidarity**, qui a été officiellement créée en 2017. Réactive, cette association a adapté ses activités au caractère exceptionnel de la pandémie. Elle « *a commencé par des tournées de distribution itinérante de repas qui ont permis d'atteindre les populations les plus défavorisées et vulnérables. L'Association a également constaté une croissance de l'exclusion. A travers la distribution alimentaire, l'Association*

*a pu maintenir un lien avec les personnes les plus vulnérables, notamment les travailleuses et travailleurs du sexe, les consommateurs, les personnes souffrant de troubles psychiatriques et les aînés du quartier. Le champ d'action de l'association se concentre principalement sur la place de la Navigation, les Pâquis, la Gare Cornavin, les Grottes (1<sup>re</sup> vague de la pandémie) et les Cropettes (1<sup>re</sup> vague de la pandémie). L'association a également toujours collaboré avec le Quai 9. »*

M<sup>me</sup> Olivetti insiste sur le fait que nombre des personnes présentant les problématiques qu'elle a évoquées ne sont pas en mesure, pour divers motifs, d'intégrer les structures généralement prévues pour ces groupes de population.

*« S'agissant de l'aide alimentaire opérée par l'association, elle s'est articulée sur deux niveaux de distribution : les repas et les colis de solidarité. En 2020, Swiss Gambia Solidarity a préparé 16 200 repas et 2000 colis de solidarité, pour un total de 10 800 heures de bénévolat. La philosophie de l'association se base également sur l'accueil participatif et sur l'implication des bénéficiaires dans les prestations qui leur sont destinées. Ceci permet également une adaptation de l'offre à la demande comme en témoigne le projet pilote des colis de solidarité tenu de la mi-mars 2020 à la mi-septembre 2020. Dans ce cadre, les achats ont été effectués en premier lieu auprès des commerçants du quartier (aide à l'économie locale – initiative « commerces solidaires »). Ont donc été privilégiés les produits ethniques afin de renforcer le lien à travers une reconnaissance des diverses cultures alimentaires ».*

Sur les difficultés auxquelles elle a été confrontée, M<sup>me</sup> Olivetti remarque que l'action de son association n'a pu être déployée uniquement grâce aux dons d'acteurs privés. Les barquettes offertes par Swiss Gambia Solidarity présentent une valeur de 3 francs. Malgré ce prix modique, l'équilibre alimentaire des barquettes a été préservé. Elle déplore que les colis de l'association n'aient pas dépassé la valeur de 15 francs. L'association estime que ce montant n'est pas suffisant. En outre, l'association a dû régulièrement refuser du monde, à la fois pour les barquettes et pour les colis. Swiss Gambia Solidarity a fait remonter ces constats selon la filière en vigueur. Elle a insisté sur le caractère d'urgence sociale de ses demandes. Cela sans toutefois être entendue. Ce qui conduit l'association à devoir réduire progressivement la portée de son action et à ne plus pouvoir donner suite aux sollicitations de celles et ceux dans le besoin qui s'adressent à elle. Concrètement, les 150 repas prévus initialement n'arrivent plus à être honorés, alors que la demande continue à augmenter et à se diversifier.

Sur la motion, M<sup>me</sup> Olivetti relève l'intérêt présenté par la cartographie. Elle constate que parfois des institutions de la place ont sollicité Swiss Gambia Solidarity par manque de connaissances de son rayon d'action et de ses moyens objectifs. Elle se déclare favorable à une plus grande décentralisation et tout autant à une efficace coordination.

M. Pais présente l'association **ADAGE** en précisant que celle-ci a vu le jour en novembre 2019, soit juste quelques mois avant le début des incidences économiques de la crise sanitaire. Initialement, cette association a été créée pour venir en soutien aux personnes âgées afin de leur éviter détresse et solitude. *« Des services, des activités culturelles, des sorties, des projets intergénérationnels et des transports étaient prévus dans les statuts de l'association. Dans le but social, il était également prévu un accompagnement administratif pour les personnes isolées.*

*Au mois de février 2020, l'association est entrée dans le vif du sujet avec une forte demande des personnes du quartier Servette-Vieuxseux principalement pour des services d'accompagnement. Pour répondre à cette demande, ADAGE a pu mettre en place un dispositif d'accompagnement. En premier lieu, le dispositif aidait une trentaine de personnes âgées puis, dans un second temps, le dispositif s'est élargi. Le travail de distribution alimentaire a débuté le 8 mai 2020. Des statistiques ont été tenues à ce propos.*

*Tous les mercredis, peu importe la météo, ADAGE a pu assurer une distribution alimentaire prioritairement pour les personnes âgées du quartier Servette-Vieuxseux, au Centre paroissial protestant, 55 avenue Wendt. Le soutien de la paroisse a été fondamental, car l'association cherchait un partenaire qui pouvait être au cœur de l'activité. M. Pais souligne le fait que l'association est laïque. Il informe que l'association ADAGE est passée de 30 à 105 bénéficiaires. Il y a précisément 100 personnes qui ont plus de 65 ans et qui sont bénéficiaires toutes les semaines. L'aide alimentaire a été apportée à d'autres personnes de passage, et ce d'une manière ponctuelle.*

*Un dispositif d'identification des personnes a été instauré par le biais d'une carte avec un QR code. L'objectif était de diminuer le temps de contact et l'identification rapide des bénéficiaires. ADAGE compte aujourd'hui 35 bénévoles dont 28 qui sont très actifs, ce qui équivaut à peu près à 7 ETP. »*

Les intervenants de l'association ont eu à cœur de respecter les consignes sanitaires. Ils n'ont pas eu à faire face à des contrôles intempestifs des autorités. Enfin, M. Pais affirme que la fondation Partage constitue vraiment un pilier pour ADAGE puisque, sans son soutien, la distribution alimentaire

ne serait pas possible. Les dons reçus de privés ne pourraient soutenir qu'une vingtaine de personnes.

### *Question des député.e.s, discussion*

Un commissaire PDC souhaiterait avoir des explications concernant le refus de collaboration de la fondation Partage avec l'association Swiss Gambia Solidarity.

M<sup>me</sup> Olivetti répond qu'en dépit du fait que toutes les démarches ont été effectuées auprès de la fondation Partage, celle-ci a expliqué alors qu'elle ne prendrait plus aucune inscription en compte jusqu'au 31 décembre 2020. Swiss Gambia Solidarity n'a ainsi obtenu aucune aide de la part de la fondation Partage. Elle ne connaît pas réellement les raisons de ce refus. L'association a également obtenu la même réponse de la part des Colis du Cœur. A la question de savoir si l'association dispose d'une réponse écrite en ce sens, M<sup>me</sup> Olivetti déclare que c'est effectivement le cas, et qu'elle pourrait fournir ce document à la commission si nécessaire.

Dans ce même registre, M<sup>me</sup> Mastromatteo fait savoir que la Caravane sans frontières a eu un « accrochage » avec les Colis du cœur auprès de qui elle avait sollicité un soutien pour assurer la continuité des distributions, notamment en faveur d'une église qui a développé jusqu'à la semaine passée dans l'ancien cinéma Voltaire des distributions alimentaires. La réponse des Colis du cœur a été négative. Ces derniers déclaraient qu'il fallait que les personnes viennent obligatoirement au site réservé par les Colis du cœur à cet effet.

Aux mois d'août et septembre 2020, la difficulté résidait pour les bénéficiaires de ces distributions dans le fait que certaines de celles.eux-ci travaillaient dans l'économie domestique et ne pouvaient pas aller sur le site en question aux heures prévues (14h-18h). Elle informe ne pas avoir en sa possession un refus écrit de la fondation Partage et mentionne également que le refus des Colis du cœur s'est fait sur place par la personne en charge.

Une commissaire Verte demande comment les choses se sont passées au cours des différentes phases et après les événements de la semaine dernière relatifs à l'intervention de douaniers à proximité du site de distribution de Thônex, elle voudrait plus particulièrement savoir si les auditionné.e.s ont eu maille à partir avec les autorités. Elle voudrait en outre connaître l'opinion des bénéficiaires à propos de la fermeture du site de Thônex après les événements en question et celle des auditionné.e.s sur la proposition d'un mécanisme financier pérenne.

M<sup>me</sup> Mastromatteo « explique que la période d'avril-mai-juin était une période très positive puisque la population a pris conscience de la situation difficile que vivaient beaucoup de personnes à Genève. La distribution alimentaire, lors de cette période, était conséquente. La mise en place de la distribution alimentaire à la caserne des Vernet a été très appréciée. La vague solidaire et euphorique a permis aux personnes en difficulté de repartir avec des colis plus que garnis par rapport aux colis qui sont distribués actuellement. Ensuite, il y a eu la mise en place de la distribution alimentaire répartie sur plusieurs sites à Genève. Celle-ci a également très bien répondu à la demande. Les diverses communautés pouvaient facilement accéder à cette aide alimentaire. Lors de cette période, il y a également eu la reprise de l'école pour les enfants, ce qui n'est pas négligeable pour les familles qui ont besoin que leurs enfants mangent à l'école à midi. »

La période actuelle se présente à nouveau sous un jour difficile. En effet de nombreuses personnes n'ont pas retrouvé du travail, et les paniers s'avèrent de moins en moins garnis. Elle considère que la situation actuelle est grave, voire même plus inquiétante que cela n'était le cas l'an passé. « Elle explique que, si une distribution était faite aujourd'hui aux Vernets, il y aurait en tout cas entre 7000 et 8000 familles qui feraient la queue. » Concernant la collaboration avec la fondation Partage, elle n'a pas de recul en la matière, puisque c'est la première fois en 25 ans d'expérience sur le terrain qu'elle a dû s'adresser à cet organisme.

Sur la question des contrôles des gardes-frontières, elle signale qu'ils se poursuivent, et ce sur l'entier du territoire cantonal, de même que dans les transports publics aux abords des frontières (train régional allant jusqu'à Morges et Lausanne ou dans les véhicules du CEVA). Elle pense qu'il eût mieux valu éviter la proximité des frontières pour placer certaines distributions alimentaires. Cependant, elle constate que l'absence de lieu de distribution à Thônex défavorise les personnes qui y habitent. Celles-ci sont obligées de se déplacer, ce qui en situation de stress, de bas revenu, d'enfants scolarisés complique singulièrement les choses.

M<sup>me</sup> Olivetti revient sur la question de la décentralisation qui lui tient à cœur. Elle estime indispensable de décentraliser les distributions, afin de respecter les horaires de travail de certaines personnes mais également les fragilités de certaines et certains. « Concernant les travailleuses et travailleurs du sexe, il y a un gros désespoir actuellement. En effet, ces dernières et derniers ont repris leur travail il y a environ un mois, mais aucun commerce qui favorise l'atmosphère festive n'est ouvert. Ces personnes n'ont pas accès à des prestations sociales, car la plupart ont des permis G. S'agissant des distributions de repas, elle a envie de dire qu'elle a souvent constaté que les

*autres structures étaient débordées, notamment le Bateau de Genève. Pour toutes ces raisons, il serait important qu'il y ait une augmentation des aides alimentaires un peu partout en ville. Un autre grave problème a été constaté : le dimanche, beaucoup de personnes ne mangent pas à leur faim, surtout les personnes sans abri. En effet, le dimanche, il y a très peu de distributions de repas disponibles sur le territoire cantonal. »*

M<sup>me</sup> Mastromatteo signale que la côte d'alerte a déjà été atteinte. Elle précise que M<sup>me</sup> Olivetti fait un accueil le dimanche au Pâquis et que, depuis deux mois, la Caravane sans frontières assure un accueil à l'église Sainte-Clotilde pour les familles qui ont besoin d'un repas. A l'ouverture de cette entité, il y avait 6 familles demandeuses, il y en a 86 actuellement.

Elle augure que, s'il n'y a pas d'évolution du dispositif pour faire face aux besoins, on ira droit vers une catastrophe marquée par une sous-nutrition et une malnutrition lourdes de conséquences pour la santé des personnes concernées.

Une commissaire PDC voudrait mieux comprendre les propos de M<sup>me</sup> Mastromatteo disant que la fondation Partage devait développer son offre, et ce qu'elle entendait en disant que tout le monde devait participer au mécanisme de coordination. A propos du refus de Partage, elle demande si le DCS a des informations à fournir à ce sujet.

Sur la question de la coordination, il va de soi pour M<sup>me</sup> Mastromatteo que tous les acteurs doivent se concerter et coordonner leur action. La cartographie constitue à cet égard un outil judicieux. De plus, cela permet de rassembler des informations utiles sur les besoins des usager.ère.s de ces distributions et l'évolution de leurs situations.

M<sup>me</sup> Mudry du DCS indique qu'il y a effectivement eu un refus de la fondation Partage de fournir des colis alimentaires à l'organisme Aumônia. *« A ce moment-là, une base de données avait été créée par les Colis du cœur pour éviter qu'il y ait de doubles distributions. Le responsable de l'association Aumônia ne souhaitait absolument pas que les personnes qui se rendaient auprès de cette dernière soient enregistrées dans une base de données, quand bien même la confidentialité était garantie. Raison pour laquelle, il y a eu ce refus de la fondation Partage. Elle précise également que toutes les associations qui travaillent avec la fondation Partage ne fournissent pas nécessairement des colis alimentaires. Elles n'ont pas toutes la même activité. »*

Une commissaire socialiste relève qu'il n'y a pas vraiment de coordination structurelle entre les différents soutiens à l'aide alimentaire, mais que certains d'entre eux travaillent en réseau. Elle a compris que c'est le



cas des trois auditionnés, mais souhaiterait savoir s'il y en a d'autres. Sur la traçabilité des demandes à l'origine du refus des Colis du cœur de collaborer avec Aumônia, elle demande si les associations pourraient s'en accommoder, moyennant garantie de confidentialité, dans le cadre du développement d'une plus grande décentralisation et d'une meilleure coordination. Enfin, pour ce qui regarde l'association Partage, elle demande s'il s'agit d'une population particulière de personnes âgées sans statut légal et/ou qui ne peuvent accéder à d'autres aides.

M<sup>me</sup> Olivetti répond que le refus de Partage ne s'exprime pas uniquement par rapport à la fourniture de colis à certains organismes. Elle a constaté aussi que les denrées reçues par d'autres associations avec lesquelles elle est en lien ont considérablement diminué. Pour ce qui concerne la coordination, elle pense qu'il est primordial que celle-ci ne se rigidifie pas à la faveur d'un développement et d'une amélioration du fonctionnement du dispositif. Ceci au risque de revenir en arrière sur les avancées en matière de non-recours.

Au sujet des contrôles policiers, Swiss Gambia Solidarity n'a pas eu à subir de contrôle douanier, en revanche l'association a été témoin, ainsi que d'autres individus, d'une croissance des répressions envers tous les types de population.

M. Pais déclare que la question de la précarité d'une partie des personnes âgées est une réalité. Souvent, de plus, ces dernières éprouvent de la honte à révéler leur situation et à solliciter de l'aide. Il faut petit à petit gagner leur confiance. *« L'Association ADAGE a mis en place le système de carte prioritaire qui permet aux personnes âgées de venir dans la plage horaire indiquée (15h à 17h) sans devoir faire la queue. L'autre dispositif qui a été instauré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est la livraison de colis alimentaires aux domiciles des personnes à mobilité réduite. Cela permet la diminution des risques de contagion et la facilitation de la mobilité de ces personnes. »* Pour ce qui relève du problème des abus ou de la double distribution, il explique que le nombre d'occurrences est particulièrement faible chez les personnes âgées, tout d'abord en raison de leur gêne à demander ces aides et, d'autre part, car leurs besoins en quantité de nourriture sont moindres.

Pour répondre à une demande de précisions, M. Pais indique que l'association ADAGE a distribué près de 28 tonnes de produits de première nécessité d'avril à décembre 2020. De janvier 2021 à ce jour (le 9 mars 2021), 9800 kilos de denrées ont été distribués. Il précise que, selon leurs statistiques, 8% des bénéficiaires n'ont pas de statut légal. 3% de ce groupe de personnes n'ont pas de problèmes financiers à proprement dit, mais doivent bénéficier d'un appui social et d'une aide concrète compte tenu de leurs problèmes de mobilité.

Sur la cartographie, M<sup>me</sup> Olivetti amène un exemple concret. Lors du 1<sup>er</sup> confinement, environ 40 personnes se trouvaient en quarantaine dans le quartier du Lignon. Les HUG se sont adressés à Swiss Gambia Solidarity comptant sur le fait que leurs distributions itinérantes couvraient le quartier du Lignon. Ce qui n'est pas le cas. L'association les a donc réorientés sur l'IMAD, mais en l'occurrence une cartographie avec un profil de chaque protagoniste aurait évité ce détour.

M<sup>me</sup> Olivetti met en lumière la rupture d'un certain nombre de liens sociaux résultant de la fermeture des cafés-restaurants et d'autres lieux de rencontre et les risques d'isolement, voire d'exclusion qu'elle induit. Les distributions, indépendamment des gênes qu'elles peuvent générer, n'en constituent pas moins une nécessaire occasion de contacts, de lien social.

Une commissaire UDC s'inquiète de ce qu'il a perçu, lors d'une visite à l'une des distributions alimentaires, comme un caractère superficiel des contrôles ouvrant un droit à des colis. Il estime que, par ailleurs, il existe d'ores et déjà un réseau social pour les personnes âgées.

M<sup>me</sup> Mastromatteo rétorque qu'elle connaît personnellement les personnes soutenues par la Caravane sans frontières depuis une vingtaine d'années. Il y a beaucoup de personnes qui ont pu être régularisées, mais qui n'ont pas pu avoir accès à une formation professionnelle. Celles-ci sont donc toujours restées dans l'économie domestique, malgré l'obtention d'un permis de séjour. Elle est convaincue que l'alimentation est un droit fondamental qui ne devrait pas être assujéti à des questions de contrôle administratif. *« En Suisse, toutes les familles avec enfants sont répertoriées au Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI). Le CCSI offre la prestation de solliciter les subsides d'assurance-maladie. Toutes ces personnes passent par le CCSI afin d'obtenir la fameuse carte qui donne le droit à 4 ou à 12 semaines de colis alimentaires. Les bénéficiaires sont donc évidemment connus par l'association. Il y aura peut-être un petit pourcentage de personnes qui échappent à cela, mais c'est marginal. Actuellement, 70% des bénéficiaires ont un statut légal et 30% des bénéficiaires sont sans papiers. Le contrôle d'une manière ou d'une autre est mis en place. »*

M. Pais déclare qu'ADAGE a investi beaucoup de temps, d'argent et surtout de ressources dans un système qui permet de contrôler le nombre de fois où les personnes sont venues et leurs heures d'arrivée. Il s'agit de la fameuse carte avec le QR code qu'il a mentionné en amont. Le contrôle est très strict au sein de l'association. Des procédures, des processus et même un audit par une organisation externe ont été instaurés.

Le même commissaire UDC constate que le montant du contenu des colis ne correspond pas à la somme de 20 francs qui est souvent évoquée, mais semble plutôt ascender à près de 100 francs. Pour sa part, il estime que cette aide doit rester passagère, ce qui le rend circonspect à l'idée d'un mécanisme pérenne. Il pense cependant qu'une forte majorité de la population souhaiterait qu'une solution pérenne soit trouvée et qu'il ne soit pas maintenu une aide alimentaire d'urgence.

M<sup>me</sup> Olivetti estime que pour le moment l'impact économique de la pandémie contraint à maintenir une aide d'urgence. Elle pense toutefois qu'une décentralisation et une meilleure coordination permettraient d'instaurer des programmes d'intervention à plus long terme.

Sur la valeur des colis, M<sup>me</sup> Mastromatteo concède « *que les colis aux Vernets ont largement dépassé la valeur de 20 francs grâce à la générosité de tous les donateurs privés. En revanche, ce n'est actuellement plus le cas. Les colis ne sont plus aussi complets qu'auparavant. Ensuite, elle répond que la mise en place d'une aide alimentaire sociale et pérenne permettra de combattre la crise humanitaire. A travers l'alimentation, un lien social est également créé. La pandémie de COVID-19 a servi de révélateur de la détresse humaine que vivent les pays développés également.* »

Une commissaire EAG souhaiterait comprendre comment s'est située l'action de l'association ADAGE à l'égard du champ d'intervention de Pro Senectute, et s'il s'agit d'une manière de répondre à la surcharge endémique de Pro Senectute. Elle considère que, tant que la précarité et la pauvreté ne seront pas éradiquées, une pérennisation de l'organisation de la réponse aux crises alimentaires est indispensable. De ce fait, elle voudrait savoir si les associations œuvrant sur le terrain vont produire un rapport circonstancié sur les besoins des populations concernées et définir des propositions d'amélioration du dispositif.

M. Pais déclare que le travail de son association vient en complément à l'action de Pro Senectute. Il ambitionne en outre de créer un secrétariat dédié aux personnes âgées.

M<sup>me</sup> Mastromatteo fait savoir que la Caravane sans frontières est en train de travailler sur un rapport d'analyse de la situation. Son association est la première à dire qu'il faut que les distributions avec ces grandes files d'attente cessent. Ce n'est pas une manière digne de traiter toutes les personnes dans le besoin. L'alternative serait peut-être un subside alimentaire le temps de mettre en place un autre dispositif. Dès que le diagnostic et des pistes de prévention seront consolidés, le rapport pourra être fourni à la commission

des affaires sociales. Dans cette attente, elle réaffirme que, dans le contexte de la crise actuelle, le soutien pérenne et social est la piste la plus urgente.

M. Pais souhaite attirer l'attention de la commission sur la contribution des bénévoles à la réussite des distributions. Il insiste sur le fait que les associations mobilisent beaucoup de bénévoles, bénévoles qui sont parfois eux-mêmes sans emploi et dans une situation aussi précaire. Si la situation financière d'ADAGE le permet prochainement, elle voudrait embaucher des personnes sous CDD ou CDI. Les autres associations auditionnées ce jour intègrent aussi des bénéficiaires dans le déroulement de leurs activités.

M<sup>me</sup> Mastromatteo déclare pour conclure « rêver d'un monde où les personnes pourraient vivre sans avoir à tendre la main pour obtenir de quoi subvenir à leurs besoins essentiels ».

### **Reprise des travaux de la commission**

Comme elle l'avait annoncé à diverses reprises, M<sup>me</sup> Oriolo, première signataire de la motion 2636, présente alors les amendements qu'elle propose d'apporter au texte initial pour tenir compte des discussions développées jusqu'ici sur sa motion.

Elle débute en informant la commission qu'elle suggère de supprimer les deux premières invites considérant qu'elles n'ont plus lieu d'être. Elle maintient la 3<sup>e</sup> invite, qui passe ainsi en première place, et la modifie légèrement pour donner le texte suivant : « *à créer rapidement un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l'aide alimentaire, dont les modalités seront discutées avec l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève en se fondant sur une base légale garantissant le droit à l'alimentation* ».

Quant à la 4<sup>e</sup> invite, elle l'a supprimée et remanié la 2<sup>e</sup> invite. Elle se présente dorénavant comme suit : « *à établir une cartographie complète de l'ensemble des associations, structures de quartier et autres acteurs ayant mis en place un type d'aide alimentaire soit établie et que ceux-ci soient inclus dans la répartition de ce mécanisme* »

Elle a ajouté une 3<sup>e</sup> invite dont la teneur est la suivante : « à s'assurer d'une véritable coordination entre les différentes actrices concernées (canton, ACG, associations) ».

Elle signale avoir supprimé la mention d'une attention particulière à observer à l'égard de certains bénéficiaires en situation particulièrement sensible. Elle a le sentiment que cette préoccupation a déjà été prise en considération.

Enfin, elle a apporté des clarifications à la dernière invite qui pouvait susciter des questions. Elle l'a ainsi rédigée comme suit : « *à favoriser les produits genevois et GRTA dans l'approvisionnement de leurs produits envers les associations et structures actives dans l'aide alimentaire dans le canton de Genève* ».

### **Discussion**

Un commissaire MCG remercie M<sup>me</sup> Oriolo pour ses amendements à son texte d'origine, qui selon lui correspondent mieux à la situation actuelle. C'est pourquoi il annonce que le MCG soutiendra ces amendements, mais s'abstiendra de voter le texte final avant d'avoir pu avoir une discussion au sein de son groupe. Ce n'est donc qu'en plénière que la position définitive du MCG apparaîtra.

Une commissaire EAG remercie M<sup>me</sup> Oriolo d'avoir adapté la proposition de motion. Elle la considère ainsi comme parfaitement adéquate et son groupe soutiendra les amendements et la proposition de motion. Ceci dit, si elle souscrit à la nécessité d'un dispositif pour parer au plus urgent, elle appelle de ses vœux une réflexion sérieuse sur la manière de ne plus avoir à passer par des distributions alimentaires pour répondre aux besoins vitaux des populations en situation de précarité et de pauvreté, autrement dit, une réflexion sur la façon d'intégrer dans les politiques sociales la couverture d'un revenu social garanti.

Une commissaire socialiste déclare que son groupe soutiendra les amendements de la première signataire et validera ensuite le texte ainsi modifié. Elle saisit l'occasion pour faire part de son étonnement face au manque de coordination qui apparaît encore entre les diverses actions. Elle partage le point de vue qu'il faut une réflexion prospective pour définir comment assurer à chacun les moyens de subvenir à ses besoins sans avoir recours à l'aide d'urgence.

Une commissaire PDC déclare que le groupe PDC soutiendra la proposition de motion ainsi que les amendements déposés par M<sup>me</sup> Oriolo. Elle la remercie pour son attention envers la production agricole genevoise.

Une commissaire PLR s'étonne que les amendements mentionnent expressément la Ville de Genève, alors que celle-ci est membre de l'ACG.

M<sup>me</sup> Oriolo lui répond qu'elle a souhaité mettre la Ville de Genève en lumière compte tenu du rôle décisif qu'elle joue en matière de distributions alimentaires. Elle espère que cela reste formellement possible.

Un commissaire UDC déclare qu'il regrette que la motion ne mentionne pas le secteur privé dans la première invite alors que celui-ci contribue d'une

manière importante à l'approvisionnement de la banque alimentaire et des divers organismes agissant sur le terrain. Il tient à rappeler que la fondation Partage, hormis le crédit extraordinaire de 5 millions de francs, n'est pas subventionnée par l'Etat. Enfin, il regrette que les personnes bénéficiant des distributions de produits de première nécessité n'aient pas été plus orientées vers les services sociaux pour bénéficier d'un accompagnement. Enfin, il estime que le contrôle et les suivis des distributions ne sont pas efficacement effectués. Il se prononce contre des distributions pérennes. Il annonce qu'il votera par conséquent contre cette proposition de motion.

Une commissaire PLR rejoint le commissaire UDC sur le fait que vouloir, via un processus législatif, pérenniser une aide d'urgence lui semble problématique. Elle rappelle que plusieurs auditionné.e.s, l'ACG par exemple, ont également mis cette intention en doute, se basant sur le fait qu'avant la crise sanitaire le système fonctionnait. Elle précise que le caractère pérenne du mécanisme financier souhaité incitera le PLR à refuser cette proposition de motion.

Une commissaire EAG intervient à ce stade pour attirer l'attention de la commission sur le fait que ce que la motion réclame n'est pas de pérenniser un système d'aide d'urgence, mais de prévoir un mécanisme financier pérenne qui permette le cas échéant de faire face à des pics de demandes lors de crises humanitaires. Il s'agit de donner un signal politique clair qui rompe avec l'immobilisme qui a marqué jusqu'ici les discussions sur la répartition des tâches entre les communes et le canton et de se préparer à de nouvelles pandémies, puisqu'il apparaît que la crise sanitaire que nous connaissons actuellement pourrait être appelée à se reproduire.

Un commissaire Vert estime navrant qu'un seul mot, et encore sorti de son contexte, soit le prétexte à un refus de cette motion par le groupe PLR. Il souhaiterait que la commission trouve un terrain d'entente pour porter la préoccupation contenue dans le texte de la motion.

Un commissaire PDC pense également que le terme « pérenniser » ne vise pas à instituer *ad vitam aeternam* l'aide alimentaire. Cela constituerait un échec absolu de l'aide sociale. Il estime en revanche que l'aide alimentaire devra être présente tant qu'elle s'avèrera nécessaire. Il signale en outre que les acteurs privés ont également demandé à passer la main et souhaité que l'Etat et les communes puissent reprendre la suite. Il ne pense pas qu'il y aura une rupture de confiance entre les divers acteurs s'il y a un vote favorable de cette proposition de motion.

Une commissaire PLR revient sur la question et demande pourquoi ce n'est pas l'aide sociale qui intervient pour ces populations usagères des

distributions alimentaires. Elle estime que, s'il faut réfléchir au-delà des réponses d'urgence, il faut développer une réflexion sur des systèmes additionnels à l'aide sociale.

Une commissaire EAG rétorque qu'en fait les distributions s'adressent à ceux qui passent entre les mailles du filet social : des personnes qui sont au seuil des limites des prestations, ou qui perçoivent des prestations inférieures au barème ordinaire, des personnes sans statut légal. Pour celles et ceux qui soutiennent cette proposition de motion, il ne s'agit pas de dédoubler l'existant, mais de combler ses lacunes.

### **Eclaircissements et position du DCS**

M. Apothéloz initie son propos en rappelant que l'aide alimentaire à Genève est gérée principalement par la fondation Partage, qui fait office de banque alimentaire du canton. Celle-ci récolte les invendus des magasins et fait appel à des fonds externes afin de compléter leur fonds de denrées et de biens de première nécessité. Elle permet de soutenir les 67 associations qui sont, en temps ordinaire, au bénéfice de ces marchandises. Avant la pandémie, il existait tout un système pris en charge majoritairement par les associations mais également par les communes à travers les épiceries solidaires. Les épiceries solidaires permettaient à des personnes, généralement toutes suivies par un service social, d'obtenir un complément. Sur la base d'une carte d'identification, il était ainsi confirmé que la personne était suivie et qu'elle pouvait dès lors bénéficier d'un soutien pendant quelques semaines.

Pour ce qui a trait à la population usagère des distributions, il confirme que les personnes concernées sont surtout des personnes qui sont généralement au-dessus du barème de l'Hospice général qui n'est pas particulièrement élevé. Selon lui, il s'agit de personne appartenant à la classe moyenne inférieure, pour qui chaque franc compte. L'aide sociale, telle qu'elle a été imaginée ces dernières années, est une aide sociale qui est toujours et encore sous conditions de ressources.

M. Apothéloz *« déclare qu'il est invraisemblable d'imaginer que l'aide alimentaire soit délivrée par l'Hospice général. En effet, la prise en charge d'une nouvelle thématique par l'Hospice général représente des coûts inimaginables. De plus, il est avantageux que la fondation Partage gère l'aide alimentaire car celle-ci peut lever des fonds. Il rappelle qu'avant la pandémie, le budget de ladite fondation était de 4 millions de francs. Il est aujourd'hui de 14 millions. Dans les 4 millions e francs, il y avait une modeste subvention de la Ville de Genève. Pour toutes ces raisons, il lui*

*paraît inopportun de charger l'Hospice général de cette tâche. Le dispositif de l'aide alimentaire se doit d'être mobile et flexible. »*

Sur les aspects financiers M. Apothéloz rappelle que le Grand Conseil a voté un crédit de 5 millions de francs pour l'aide alimentaire et que ce crédit a été suivi d'une aide à hauteur de 3,2 millions de la part de la Loterie romande pour continuer le soutien à la fondation Partage. Il répond à M<sup>me</sup> Bidaux concernant la M 2701 en indiquant que c'était le sens de la réponse du Conseil d'Etat à ladite motion. Effectivement, au moment où la réponse du Conseil d'Etat a été déposée, il n'y avait pas de besoins qui étaient avérés en matière financière. La fondation Partage n'était pas dans une situation qui nécessitait une réclamation de financement supplémentaire.

Il insiste sur la nécessité de distinguer la situation de crise humanitaire provoquée par la pandémie et la situation ordinaire. Il estime que dans un pays aussi riche que la Suisse on devrait pouvoir se dispenser d'aide alimentaire. Or force est de constater que des gens passent au travers des mailles du filet social. Un système complémentaire au système ordinaire d'aide s'avère donc nécessaire à des degrés variables selon qu'il s'agisse de situations ordinaires ou de crises alimentaires particulières.

M. Adly précise que la part des bénéficiaires de l'aide alimentaire qui sont orientés par l'Hospice général se situe autour de 10%. Il s'agit bien d'un dispositif complémentaire qui vient s'adresser particulièrement à des personnes non éligibles à l'aide sociale et notamment à un public d'étudiants. Il mentionne le dispositif de « La Farce » au sein de l'Université de Genève. Des milliers d'étudiants n'ont aujourd'hui plus accès à leurs revenus mensuels ordinaires. Ils ne sont éligibles ni au chômage ni à l'aide sociale. C'est pourquoi ce public est contraint de recourir à l'aide alimentaire. Un deuxième public concerne les personnes avec des permis. Beaucoup de personnes, par crainte de ne pas voir leurs permis B renouvelés, renoncent à l'aide sociale. Cela peut avoir un effet sur le recours à l'aide alimentaire.

Il explique *« que la crise sanitaire seule n'a pas fait apparaître le besoin d'aide alimentaire et n'a pas non plus provoqué son augmentation. La crise sanitaire a surtout accéléré la demande. Dans les 5 ans précédant la crise sanitaire, l'aide alimentaire avait déjà explosé à Genève. »* Il détaille son propos par les chiffres livrés par les Colis du cœur (voir annexe n° 3) : *« un document des Colis du cœur montrant deux courbes statistiques concernant le nombre de bénéficiaires et de colis du 13 juillet 2020 au 12 mars 2021. La courbe verte représente le nombre total de colis et la courbe rouge représente le nombre total de bénéficiaires. Les bénéficiaires signifient l'ensemble des personnes dans un ménage qui sont aujourd'hui concernées par l'aide alimentaire. Au 8 mars 2021, il y a 7469 bénéficiaires au total,*



*c'est-à-dire l'ensemble des personnes qui sont dans la base de données des Colis du cœur et qui reçoivent une aide. Au 8 mars 2021, 4534 colis ont été donnés. Il explique qu'il y a toujours ce rapport d'environ 1,8×. 1 colis sert en moyenne à un ménage de 1,5 à 2,5 personnes. Au mois de novembre 2020 (début de la deuxième vague), il y avait 7718 bénéficiaires. Une chute des bénéficiaires a eu lieu durant la période des fêtes de Noël. Depuis le mois de janvier 2021, la situation trace un plateau. Il rappelle que la patinoire des Vernets, au plus fort de la distribution, concernait 3500 colis. On était donc en deçà de la période actuelle. Cette situation n'est pas rassurante. Il informe que ce qui ne figure pas dans ces statistiques, ce sont les bénéficiaires qui fréquentent des lieux qui sont en dehors du dispositif des Colis du cœur, par exemple les organismes que la commission a auditionnés la semaine dernière. Il faut également ajouter à ces chiffres les quelques épiceries solidaires communales qui sont actuellement ouvertes. »*

Enfin, il déclare que le projet de cartographie est en cours de réalisation et aboutira au printemps prochain pour répondre à la décision du conseil de fondation. Et que la 4<sup>e</sup> invite entre tout à fait dans les visées de la fondation qui est actuellement engagée dans différents projets ayant pour objectif de défendre une vision de l'aide alimentaire qui soit le plus fortement possible en lien avec des produits locaux et des circuits courts.

### **Discussion**

Un commissaire Vert exprime sa crainte de voir sur le plan formel la motion écartée au motif qu'elle se réfère à une base légale qui n'existe pas actuellement, compte tenu du fait que le projet de loi constitutionnelle sur le droit à l'alimentation n'a pas encore été traité.

M. Apothéloz lui répond qu'il n'y a actuellement pas de base légale garantissant le droit à l'alimentation, ni de disposition indiquant de quelles compétences – communales ou cantonales – il relèverait. Il déclare que « *si la motion est maintenue en l'état, cela voudrait dire que le Conseil d'Etat attendra le vote du parlement au sujet du projet de loi constitutionnelle ainsi que la volonté du peuple genevois, afin de considérer l'existence d'une base légale. Ensuite, une loi d'application devra être faite.* »

Pour faire suite à cet échange, M<sup>me</sup> Oriolo propose de modifier son invite en proposant le retrait du bout de phrase suivant : « *en se basant sur une base légale garantissant le droit à l'alimentation* ». En effet, cette phrase empêche la mise en œuvre rapide de cette motion, ce qui est l'objectif contraire.

Sur la question de la base légale, une commissaire EAG souligne que, s'il n'y a pas de disposition particulière au droit à l'alimentation, nous disposons

tout de même de l'article 39 de la constitution genevoise ou de l'article 12 de la Constitution fédérale qui prévoient des droits pour l'une à des prestations d'urgence et pour la première à un niveau de vie suffisant. Il lui semble qu'il faudrait vérifier si une suspension serait incontournable ou si ces dispositions permettraient d'ores et déjà de donner suite à la motion dans le cas de son acceptation.

M. Apothéloz remarque qu'il s'agit moins d'un droit à une alimentation saine et suffisante, mais plutôt au sujet d'un mécanisme financier ou à une disposition qui ne figure effectivement pas dans la loi sur la répartition des compétences entre les communes et les cantons (LRT), soit il faudrait le définir comme une nouvelle mission du fonds intercommunal.

Au final, le président propose à M<sup>me</sup> Oriolo de revoir ses amendements et de revenir la semaine prochaine avec une éventuelle nouvelle mouture.

Un commissaire PDC déclare qu'une motion peut avoir précisément pour fonction de demander une base légale. Dans l'entretemps, le vote d'une motion est tout à fait possible et légitime.

M<sup>me</sup> Oriolo souhaite mieux comprendre la position du PLR et ce qu'il faudrait pour qu'il souscrive éventuellement à la motion.

Une commissaire PLR lui répond que son groupe s'interroge sur le rôle de l'Etat en la matière. Il se demande si c'est à l'Etat de venir directement en aide à des personnes qui résident ou qui travaillent de manière illégale sur le territoire cantonal. En l'état, la majorité du groupe PLR réitère son refus de cette proposition de motion.

Un commissaire MCG se positionne toujours contre le « travail au noir » et a déposé une résolution avançant une proposition pour aider les résidents en difficulté. Pour le moment, il répète que son groupe n'a pas arrêté de position définitive sur la M 2636.

M<sup>me</sup> Oriolo *« déclare être surprise et choquée des propos de ses préopinants. Au sein de cette commission, il y a rarement la volonté de travailler en amont afin d'éviter la précarité. Aucun projet de loi de prévention n'arrive à passer la rampe. Quand on arrive à la question de la précarité, certains commissaires déclarent qu'ils ne veulent pas aider car ils ne cautionnent pas le travail au noir. Elle rappelle les propos des associations auditionnées la semaine dernière qui disaient que les gens n'allaient pas mourir du COVID-19 mais de la faim. Elle rappelle que la population genevoise s'est exprimée le 7 mars en faveur du projet d'indemnisation des travailleurs précaires à 68,8%. Elle demande à certains commissaires de prendre acte de la volonté populaire. »*

Une commissaire EAG souscrit aux propos de la première signataire de la proposition de motion. Elle souhaite relever que, d'après les études qui ont été faites, il y a près de 70% des personnes bénéficiant de dispositifs d'aide alimentaire qui sont des personnes avec un statut légal. Sous prétexte du travail au noir, certains commissaires vont priver 70% des personnes de cette aide indispensable. Elle souhaite savoir si, par cohérence, les commissaires en question seraient d'accord de sanctionner tous les employeurs qui bénéficient du travail au noir. Quand il s'agit de mieux contrôler le marché du travail, ce sont généralement les mêmes groupes qui refusent systématiquement les mesures dans ce sens.

Un commissaire PDC rappelle les propos que vient de tenir un peu plus tôt M. Adly sur les étudiants. Jusqu'à preuve du contraire, les étudiants ne font pas du travail au noir. Ces derniers ont besoin d'être aidés et de manger. Il rappelle également que 68,8% de la population a tranché cette question. Il faut donc en tenir compte. Par ailleurs, il trouve cela regrettable de prêter 70% des gens qui ne sont pas des travailleurs au noir à cause des 30% restants.

La commissaire PLR réaffirme qu'il s'agit d'une question de principe sur qui est l'émetteur de cette aide. Le PLR n'est pas contre l'aide à l'ensemble de la population précarisée.

## **Dernière ligne droite ou l'art de retourner un projet**

### ***Amendement général***

Compte tenu du développement des derniers débats, M<sup>me</sup> Oriolo, première signataire de la motion dépose un amendement général. Le président propose à la commission de le soumettre au vote, puis de se prononcer invite par invite.

Le texte de l'amendement général soumis au vote se présente comme suit :

« – à créer rapidement un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l'aide alimentaire, dont les modalités seront discutées avec l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève ;

– à établir une cartographie complète de l'ensemble des associations, structures de quartier et autres acteur·rice·s ayant mis en place un type d'aide alimentaire et que celles/ceux-ci soient inclus-es dans la répartition de ce mécanisme ;

– à s'assurer d'une véritable coordination entre les différent·e·s acteur·rice·s concerné·e·s (canton, ACG, associations) ;

– à favoriser les produits genevois et GRTA dans l’approvisionnement de leurs produits envers les associations et structures actives dans l’aide alimentaire dans le canton de Genève. »

Oui :	11 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC)
Non :	4 (2 PLR, 2 MCG)
Abstentions :	–

**L’entrée en matière sur l’amendement général est acceptée.**

### ***Discussion et vote sur les invites de l’amendement général***

#### ***1<sup>re</sup> invite***

Un commissaire PDC propose de remplacer la 1<sup>re</sup> invite constituant le cœur de la motion, à savoir « *créer rapidement un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l’aide alimentaire, dont les modalités seront discutées avec l’Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève* », par « *soutenir financièrement la fondation Partage et les Colis du cœur durant la crise du COVID-19* ». Ce qui, bien évidemment, pour la majorité de la majorité, détourne totalement la motion de sa vocation première.

Oui :	9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Abstentions :	–

**L’amendement est accepté.**

#### ***2<sup>e</sup> invite***

Un commissaire PLR propose d’amender celle-ci comme suit, pour introduire la notion d’entités publiques et privées :

« *à établir une cartographie complète de l’ensemble des entités publiques et privées, des associations, structures de quartier et autres acteur·rice·s ayant mis en place un type d’aide alimentaire et que celles/ceux-ci soient inclus·es dans la répartition de ce mécanisme* ».

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

**L’amendement est accepté à l’unanimité.**

**3<sup>e</sup> invite**

Un commissaire PLR propose un amendement visant à supprimer la 3<sup>e</sup> invite traitant d'une nécessaire coordination entre les différents acteur.trice.s concerné.e.s.

Oui :	7 (4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC)
Abstentions :	–

**L'amendement est refusé.**

**4<sup>e</sup> invite**

Pas d'opposition, adoptée.

**Prises de position des groupes**

Une commissaire EAG indique que son groupe refusera la proposition de motion ainsi modifiée car l'amendement de sa première invite l'a vidée de son sens. Elle réproouve la dynamique des travaux qui consiste à prôner un transfert de charges abusif sur les associations caritatives pour pallier les déficits d'une politique publique. Elle apprécie à sa juste valeur le travail considérable accompli par les associations, mais elle reste convaincue que ce ne sont pas plus à elles d'assumer l'essentiel du dispositif que d'en assurer le financement. Elle déplore que cette occasion n'ait pas été saisie pour poser les bases d'une réflexion autour d'un mécanisme financier alliant les communes et le canton pour faire face le cas échéant à des crises humanitaires à Genève.

Une commissaire Verte regrette la tournure prise par les débats et leur issue. Elle déplore que l'opportunité n'ait pas été saisie de poser les problèmes de fonds, et que l'on persiste à se condamner à agir dans l'urgence.

Un commissaire PDC déclare que son groupe votera cette motion telle qu'amendée. Il rappelle que la subsidiarité est une des valeurs portées par son parti. Il pense que l'Etat ne peut pas tout faire et qu'il doit donc sur le terrain s'appuyer sur les structures privées et publiques. Un autre membre de son groupe signale qu'elle avait rendu attentive la première signataire au fait que l'intention de mettre en place un mécanisme pérenne risquait de faire basculer le soutien initial que son groupe aurait été prêt à apporter à cette proposition de motion.

La commissaire Verte rappelle avoir proposé au PDC la suppression du terme « pérenne ». Il lui avait été alors rétorqué que, même sans cette mention, la proposition d'amendement de la première invite serait maintenue.

Un commissaire MCG indique que son groupe refusera cette proposition de motion. Il pense que « si certains commissaires veulent changer foncièrement les choses, il faudra qu'ils soutiennent la résolution 927 déposée par le MCG ».

Une commissaire socialiste informe que les socialistes souscrivent aux propos de la députée EAG et qu'ils refuseront la proposition de motion telle qu'amendée.

Une commissaire UDC dit que son groupe refusera également cette proposition de motion, car il estime que le dispositif d'aide d'urgence existe et fonctionne selon lui à satisfaction. De son point de vue, l'aide accordée à Partage devrait suffire en l'occurrence et, si à l'avenir tel n'était plus le cas, il serait alors loisible de solliciter un « apport additionnel ». Il estime que la contribution des milieux privés est essentielle et qu'une intervention de l'Etat en la matière pourrait à cet égard se révéler contreproductive.

### *Vote final*

Le président met aux voix la M 2636 telle qu'amendée et son renvoi au Conseil d'Etat :

Oui :	6 (2 PDC, 4 PLR)
Non :	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	1 (1 Ve)

**La M 2636, telle qu'amendée, est refusée.**

Ainsi, au terme des travaux de la commission des affaires sociales sur la proposition de motion 2636, celle-ci est refusée tant par celles et ceux qui souscrivaient à ses objectifs que par celles et ceux qui y étaient idéologiquement opposé.e.s. Elle n'aura été soutenue que par celles et ceux qui ont œuvré au détournement de sa principale visée.

Un résultat qui fait une fois de plus la part belle à l'immobilisme, et qui nous condamne, faute du courage d'empoigner fermement la question du financement des politiques sociales et de la répartition des tâches entre les communes et le canton, à persister à agir sans plan de secours en cas de nécessité.

Ainsi, c'est donc une majorité composite, qui vous invite, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à refuser la proposition de motion 2636 telle qu'elle a été amendée lors des travaux de la commission des affaires sociales.

*Annexe consultable sur internet :*

HETS / HEDS, Le non-recours aux prestations sociales à Genève, rapport de recherche, Genève, mars 2019 :

[https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/rapport\\_non\\_recours\\_final2.pdf](https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/rapport_non_recours_final2.pdf)

## **Proposition de motion (2636-A)**

### **Soutenir l'aide alimentaire pour répondre à l'urgence sociale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la constitution genevoise prévoit le droit à la dignité (art. 14), à l'égalité (art. 15), au droit à la vie et à l'intégrité (art. 18) et les droits de l'enfant (art. 23) ;
- que l'Etat est le garant de la cohésion sociale et qu'il doit assurer à celles et ceux qui se trouvent dans la détresse matérielle et morale des conditions d'existence conformes à la dignité humaine au sens de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) (art. 1, al. 2 et 3) ;
- que l'Etat doit protéger les personnes qui vivent dans la précarité et leur permettre un accès aux biens de première nécessité ;
- que de nombreuses associations se font le relai de cette mission en distribuant des biens de première nécessité aux personnes en situation précaire ;
- que l'Etat se doit de soutenir ces associations qui réalisent une mission qui lui incombe ;
- qu'en pleine pandémie de COVID-19 et face à la crise économique, les besoins en matière d'aide alimentaire vont nettement augmenter,

invite le Conseil d'Etat

- à autoriser systématiquement et de manière pérenne les associations à effectuer des distributions de produits de première nécessité dans l'espace public, en coordination avec les services municipaux concernés et dans le respect des procédures et prescriptions sanitaires en vigueur ;
- à informer la police cantonale de cette décision, afin qu'elle cesse d'entraver la distribution d'aide alimentaire comme cela a été récemment le cas ;
- à créer rapidement un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l'aide alimentaire, dont les modalités seront discutées avec la Confédération, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève ;



- à répartir la manne financière en concertation avec les acteurs concernés afin que :
  - a) une cartographie complète de l'ensemble des associations, structures de quartier et autres acteurs ayant mis en place un type d'aide alimentaire soit établie et que ceux-ci soient inclus dans la répartition de ce mécanisme ;
  - b) une attention particulière soit donnée aux types de bénéficiaires sensibles les plus durement touchés par la crise : travailleurs et travailleuses du sexe, travailleurs et travailleuses au noir/gris, personnes sans statut légal, personnes sans papiers, personnes victimes d'addiction, etc. ;
  - c) un lien avec les producteurs et productrices et les acteurs et actrices genevois soit établi dans l'optique de l'approvisionnement de leurs produits envers les associations et structures actives dans l'aide alimentaire dans le canton de Genève.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES  
DE LA SOCIÉTÉ**

# **La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience**

**Rapport final de l'étude mandatée par Les Colis du Cœur**

**Prof. Jean-Michel Bonvin**

**Max Lovey**

**Dr Emilie Rosenstein**

**Dr Pierre Kempeneers**

*Avec la collaboration de :*

**Justine Daverio**

**Théo Giezendanner**

**Louna Lonqueur**

**Marta Marques Castanheira**

**Julien Nagel**

**Daniel Bonvin**

## Table des matières

Synthèse.....	3
<b>1. Contexte et objectifs.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Méthodes.....</b>	<b>7</b>
2.1 <i>Questionnaire.....</i>	7
2.2 <i>Entretiens.....</i>	8
<b>3. Situation et conditions de vie.....</b>	<b>10</b>
3.1 <i>Alimentation, insécurité alimentaire.....</i>	10
3.2 <i>Emploi, revenu, épargne.....</i>	12
3.3 <i>Logement, surdensité du ménage.....</i>	16
3.4 <i>Impact de la pandémie sur la santé physique et psychique.....</i>	18
<b>4. Non-recours et stratégies de résilience.....</b>	<b>21</b>
4.1 <i>Non-recours aux prestations existantes (institutions et associations) et aux soins.....</i>	21
4.2 <i>Stratégies de résilience .....</i>	26
<b>5. Principaux résultats et discussion.....</b>	<b>29</b>
<b>6. Pistes de recommandations.....</b>	<b>32</b>
<b>7. Références.....</b>	<b>34</b>
<b>8. Annexe.....</b>	<b>35</b>

## Synthèse

Cette enquête constitue une première tentative de rendre compte de l'impact de la crise de la COVID-19 sur les populations précarisées à Genève grâce à un questionnaire et des entretiens réalisés avec des bénéficiaires des Colis du Cœur. Notre étude met en évidence que les conditions de vie matérielles des répondants, déjà précaires avant la crise de la COVID-19, se sont de manière générale dégradées :

- le taux d'emploi au sein de notre échantillon est passé de 59% à 35%, et les personnes qui n'ont pas perdu leur emploi ont vu leur temps de travail et leur revenu diminuer significativement, alors même que deux tiers des répondants gagnaient déjà moins de 2000 CHF par mois avant la crise. Les personnes sans contrat de travail et sans permis de séjour ont été particulièrement impactées.
- Pour toutes les catégories de population étudiées, le niveau de formation n'est pas corrélé significativement avec le taux d'emploi ou le niveau de revenu.
- Une baisse de la qualité de la nourriture consommée est également observée, tendance renforcée par l'incapacité d'aller faire ses achats en France voisine. La quantité de nourriture consommée est également impactée mais de manière moindre, notamment grâce au soutien des Colis du Cœur.
- Par rapport aux conditions de logement, 59% des répondants – et 73% des répondants sans ou dans l'attente d'un permis – vivent dans un logement défini comme sur-dense, c'est-à-dire dont le nombre d'habitants est égal ou supérieur au double du nombre de pièces disponibles.
- Cette dégradation des conditions de vie matérielles a impacté la santé psychique des répondants, beaucoup disent ressentir de l'anxiété ou de la tristesse et on observe une baisse importante de leur satisfaction de vie.
- 45% des répondants n'ont pas d'assurance maladie et ce chiffre se monte à 80% pour les personnes sans contrat de travail.

Face à cette situation de besoin avéré, on observe des capacités de réaction et stratégies de résilience très diverses :

- un nombre important de personnes (69,5%) ne recourent à aucune aide publique ou associative, surtout par non-connaissance des aides existantes, mais aussi par crainte des conséquences négatives pour leur permis ou par volonté de s'en sortir par elles-mêmes.

- Près de la moitié des répondants ont mis en place des stratégies de débrouille comme la vente de biens personnels ou la réalisation de petits boulots informels. De même, près de la moitié ont contracté un emprunt (assorti d'un taux d'intérêt supérieur à 6% pour plus d'une personne sur cinq).
- Les personnes en situation de non-recours aux prestations sociales publiques ou associatives font face à un phénomène de cumul des désavantages et peinent à déployer des stratégies de résilience. 22 personnes de notre échantillon, soit 10%, se retrouvent même dans une situation de non-recours extrême : sans emploi, sans revenu de substitution, sans recours aux prestations institutionnelles et associatives et sans stratégies de débrouille personnelle.
- Les personnes au bénéfice d'un complément de revenu de l'assurance-chômage ou de l'Hospice général recourent moins souvent aux stratégies de débrouille personnelle (ventes d'objets, etc.), sans doute en raison d'une situation de moindre besoin.

Les pistes de recommandations suivantes sont mises en avant :

- La réalisation d'études visant à mieux comprendre la vulnérabilité des personnes fragilisées par la crise et des populations « invisibles » que la crise a fait apparaître au grand jour.
- Le renforcement et le prolongement des mesures conjoncturelles mises en place (chômage technique, soutien aux indépendants), avec des conditions d'accès assouplies ; cela aussi longtemps que le ralentissement de l'économie ne permettra pas à ces personnes de recouvrer leur autonomie.
- Des mesures d'information et d'encouragement à l'accès aux droits et prestations sociales, notamment pour lutter contre la non-connaissance et les barrières symboliques à l'origine des situations de non-recours, et éviter plus généralement les phénomènes de marginalisation et d'invisibilisation des problèmes sociaux.
- La mise sur pied de mesures structurelles en faveur des populations « sans » (sans papiers, sans contrat de travail, sans domicile), visant par exemple à promouvoir l'établissement de contrats de travail ou de toutes autres mesures contribuant à préserver leur autonomie et leur dignité.
- Le développement de politiques en faveur de la reconnaissance et valorisation des diplômes des populations concernées.

## 1. Contexte et objectifs

Au niveau global comme à l'échelle locale, le contexte récent de pandémie et de semi-confinement a fortement impacté les sociétés et économies contemporaines. A Genève, certains groupes, qui dans des circonstances « normales » connaissent déjà des difficultés importantes à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires, ont vu leur situation s'aggraver pour atteindre des niveaux de précarité inconnus sous nos latitudes depuis l'après-guerre - les images des files d'attente à la patinoire des Vernets, lors des distributions de nourriture, ont à ce titre choqué et ont été largement relayées par les médias internationaux<sup>1</sup>. Si ces situations de détresse portées au regard de tous sont symboliquement fortes dans un pays que l'on associe généralement à la prospérité, elles ne font pas exception en Europe de l'Ouest où des situations similaires ont vu le jour, appelant à des mesures de diverses natures. En France, un plan d'urgence de 39 millions d'euros spécialement destiné aux associations actives dans l'aide alimentaire a été mis sur pied, celle-ci a pris des formes similaires à celles vues à Genève et s'est notamment concentrée sur les communes les plus pauvres<sup>2</sup>. Au Royaume-Uni aussi l'aide alimentaire a été le fait de grandes associations actives au niveau national, comme le *Trussell Trust*, qui ont dû se réorganiser pour distribuer la nourriture à domicile<sup>3</sup>. D'autres pays très touchés et où l'Etat social est moins développé comme l'Italie ou le Portugal ont vu leurs sociétés civiles s'organiser pour trouver des solutions originales à la demande accrue d'aide alimentaire, c'est par exemple le cas de l'action de la Confédération des cultivateurs directs (*Coldiretti*) en Italie qui a mené une étude sur les besoins et distribué des aliments produits dans le pays<sup>4</sup>.

La situation de Genève ne fait donc pas exception, et elle a, comme ailleurs, pris de court les acteurs publics et privés de l'action sociale. En effet, toute une population précaire qui échappe habituellement aux radars de la politique sociale est pour ainsi dire apparue du jour au lendemain, rendue particulièrement visible par sa concentration dans les files d'attente des distributions alimentaires mises en place aux Vernets. Le fait que cette population et les difficultés auxquelles elle fait face soient mal connues constitue un obstacle à la mise en place d'interventions efficaces dans de telles situations d'urgence, d'où l'intérêt de la présente étude mandatée par les Colis du Cœur et menée par l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève, avec la collaboration d'étudiants du Master en Socioéconomie et d'un doctorant de la Faculté d'Économie de l'Université de València. Le but de cette étude a été d'apporter, en un temps court, des connaissances et des informations aussi précises que

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, The Guardian, « Hundreds queue for food parcels in wealthy Geneva », 09.05.2020.

<sup>2</sup> Le Monde, « Aide alimentaire : le gouvernement annonce une enveloppe de 39 millions d'euros », 24.04.2020, Huffington Post, « En Seine-Saint-Denis, les distributions alimentaires en constante augmentation avec la crise », 21.05.2020.

<sup>3</sup> The Independent, « Coronavirus has forced thousands to visit food banks in recent weeks – your support is vital to changing that », 29.03.2020.

<sup>4</sup> La Repubblica, « Coronavirus, Coldiretti : quasi 2,7 milioni di italiani a rischio fame », 29.03.2020, Jornal de Noticias, « Mais de nove mil pedidos de ajuda em duas semanas », 18.04.2020.

possible sur la situation de ces personnes, en vue de mieux ajuster les réponses mises en place par les services sociaux et associatifs. Nous rendons compte dans ce rapport de la situation des personnes en lien avec la crise de la COVID-19 à la mi-mai/début juin, soit plus de deux mois après que le Conseil Fédéral a déclaré l'état de situation extraordinaire et que le pays est entré en semi-confinement. Plus précisément, notre étude vise à mieux connaître :

- a. Les **situations et conditions de vie** de ces personnes et leur évolution dans le contexte de semi-confinement, notamment leurs besoins sur le plan social, sanitaire, alimentaire, psychologique et de logement ;
- b. les différents types de **ressources institutionnelles ou associatives** qu'elles peuvent/souhaitent mobiliser pour satisfaire ces besoins. Ceci inclut les questions liées à la connaissance de ces ressources, à leur accessibilité et leur acceptabilité aux yeux de ces personnes, et la manière dont ces questions évoluent dans le contexte de semi-confinement ;
- c. les **stratégies alternatives** qu'elles mobilisent pour pallier la non-connaissance, le nonaccès ou la non-acceptabilité des ressources du réseau institutionnel ou associatif. Ceci inclut aussi l'évolution de ces stratégies de résilience dans le contexte de pandémie (p. ex. recours plus fréquent au réseau familial, au voisinage, à des actions alternatives comme le travail au noir, etc.), la praticabilité de ces stratégies, leurs atouts et limites ;
- d. sur la base des points a), b) et c), identifier les **principaux besoins non ou insuffisamment couverts**, et **proposer des pistes de recommandations** aux services compétents.

Afin de garantir un rendu de qualité, nous avons veillé à concilier au mieux l'exigence de rigueur scientifique qui garantit l'objectivité des données récoltées et l'urgence d'une action rapide et efficace, particulièrement importante dans le contexte de la crise de la COVID-19. Les méthodes proposées ci-dessous s'inscrivent dans cette double optique.

Après avoir décrit les méthodes utilisées pour la récolte des données, nous présenterons les résultats obtenus pour les différents aspects de la problématique auxquels nous nous sommes intéressés : d'abord l'impact de la crise sur l'alimentation, puis sur l'emploi et le revenu, le logement, et finalement sur la santé physique et psychique. A partir de là, nous nous pencherons sur la thématique du non-recours aux dispositifs sociaux et sanitaires existants (aussi bien publics que privés), ainsi que sur les stratégies de résilience plus informelles que les répondants développent soit en complément, soit en substitut des aides institutionnelles et formelles. Nous terminerons par une synthèse des principaux résultats, suivie de pistes de recommandations en lien avec ceux-ci.

## 2. Méthodes

Grâce à une personne de contact au sein de l'association des Colis du Cœur, nous avons eu accès à une base de données<sup>5</sup> comprenant les coordonnées des bénéficiaires de cette association. Ceci nous a permis de récolter les informations souhaitées de deux manières : par un questionnaire en ligne et par des entretiens qualitatifs. Dans les deux cas, les thématiques suivantes ont été abordées : le degré d'insécurité alimentaire, la situation d'emploi, les ressources financières, le logement, le recours aux aides institutionnelles, associatives ou informelles, le logement et la situation familiale ainsi que l'état de santé. Nous nous sommes intéressés à l'impact de la crise de la COVID-19 sur chacun de ces aspects et au déploiement de stratégies de résilience afin de pallier la détérioration des conditions de vie. L'ensemble des réponses à chacune des questions de l'enquête en ligne figurent en annexe de ce rapport.

### 2.1 Questionnaire

Le questionnaire, disponible en ligne du 15 mai au 7 juin, était accessible en français, anglais, espagnol et portugais. Le choix de ces langues est le résultat d'échanges avec divers protagonistes des Colis du Cœur et des collègues de recherche, ainsi que des capacités linguistiques des membres de l'équipe de recherche. Pour sa construction, nous avons pu bénéficier de la collaboration de l'équipe du projet de recherche Parchemins de l'UNIGE et des HUG, qui a également mené une enquête à la même période pour étudier l'impact de la crise de la COVID-19 sur la population des sans-papiers à Genève<sup>6</sup>. Pour la distribution et passation du questionnaire, nous avons procédé de trois manières : l'envoi aux bénéficiaires des Colis du Cœur de 3300 flyers comprenant un lien vers le questionnaire en ligne ; deux distributions en direct de ces mêmes flyers à la patinoire des Vernets lors des distributions de nourriture organisées à l'intention de ces publics et des relances téléphoniques aux bénéficiaires des Colis du Cœur pour compléter notre échantillon. Nous avons au total obtenu 223 réponses (199 questionnaires complets et 24 complets à plus de 90% et donc exploitables).

Concernant le profil sociodémographique des répondants, une large majorité d'entre eux (76,6%) se situe dans la catégorie allant de 25 à 50 ans. Les femmes représentent plus de deux tiers des répondants (68,6%). Pour ce qui est du niveau d'éducation, les différentes catégories (sans diplôme, école obligatoire, secondaire, tertiaire) sont représentées dans des proportions similaires. Pour ce qui est de la nationalité des répondants, les personnes originaires d'Amérique du Sud constituent près de la moitié de notre échantillon (45,7%), cette catégorie inclut les ressortissants de trois pays principalement : le

---

<sup>5</sup> L'évolution de la pandémie a coïncidé avec un élargissement des publics et des profils concernés.

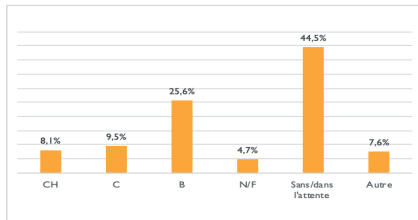
<sup>6</sup> Nous saisissons ici l'occasion de remercier chaleureusement les collègues du projet Parchemins pour les échanges entretenus dans ce cadre.



Brésil, la Colombie et la Bolivie. On notera aussi le nombre important de personnes de nationalité philippine (13,8%) parmi les répondants.

Finalement, on observera que 44,5% des répondants à notre questionnaire sont sans papiers ou dans l'attente d'un permis, et – si l'on additionne les permis B, C et les passeports suisses – un pourcentage similaire (43,2%) de personnes vivent en Suisse de manière « durable » (Figure 1).

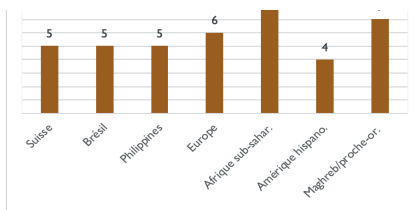
**FIGURE 1 - PERMIS DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE (N = 204)**



## 2.2 Entretiens

En plus du questionnaire, nous avons conduit des entretiens semi-directifs avec des personnes bénéficiaires des Colis du Cœur. Nous avons pu avoir accès aux personnes interrogées, au nombre de 40, en partie grâce à des personnes de contact au sein de différentes communautés linguistiques (12 entretiens), et en partie du fait que plus de deux tiers des répondants au questionnaire nous ont donné leur accord ainsi que leurs coordonnées pour être recontactés dans le cadre d'un entretien approfondi (28 entretiens). La sélection a tenu compte autant que possible de variables telles que l'âge, le genre, la nationalité, le permis de séjour et le lien à l'emploi, dans le but de mettre en lumière la diversité des situations. Ainsi, nous avons pu interroger 22 femmes et 18 hommes âgés de 24 à 74 ans, dont une majorité (n=24) se situait entre 31 et 50 ans. Les différentes situations en termes de permis de séjour (CH, C, B, N/ F, sans permis) ont été, chacune, représentées par un nombre de personnes allant de 6 à 10, et la figure 2 montre qu'un large panel de nationalités était également représenté.

**FIGURE 2 – NATIONALITÉ DES PERSONNES INTERVIEWÉES (N = 40)**



Autre élément d'intérêt pour notre étude, nous avons pu nous entretenir avec des personnes aux statuts d'emploi variés : 13 personnes sans emploi, 7 ayant un emploi non-déclaré, 16 ayant un emploi avec contrat de travail, ainsi qu'un indépendant, une étudiante et deux retraités. Ces entretiens ont majoritairement été réalisés par téléphone, dans les quatre langues utilisées pour le questionnaire. En raison de la situation sanitaire, deux entretiens seulement ont été réalisés en face à face. Cette étape qualitative nous a permis de récolter des informations plus spécifiques sur les conditions de vie des individus et sur leurs stratégies de résilience. Il s'agissait pour nous d'avoir accès aux discours des personnes sur leur situation et, ainsi, aux catégories qu'elles mobilisent pour faire sens de cette période troublée. A noter que l'échantillon des entretiens ne recouvre pas les mêmes caractéristiques que celui du questionnaire et n'a pas de prétentions à la représentativité de la population étudiée, mais vise plutôt à approfondir certaines situations spécifiques et leurs mécanismes sous-jacents.

### 3. Situations et conditions de vie

#### 3.1 Alimentation, insécurité alimentaire

- La crise de la COVID-19 a impacté la quantité, mais surtout **la qualité et la diversité**, de la nourriture à laquelle les personnes ayant participé à notre enquête ont eu accès.
- Toutes les catégories de population ont été affectées, **indépendamment du statut de séjour ou de la nationalité**.
- La nourriture a été de manière générale une préoccupation et une **source de stress** importante durant la période de semi-confinement.

Une dimension centrale de l'impact de la crise de la COVID-19, directement liée à l'action des Colis du Cœur, est celle de l'alimentation et de l'insécurité alimentaire. Une très large majorité des répondants dit avoir craint, au moins une fois, de manquer de nourriture (84,1% – *Insécurité alimentaire psychologique*<sup>7</sup>) et avoir dû, au moins une fois, acheter de la nourriture moins chère ou de moins bonne qualité (89,7% – *Insécurité alimentaire qualitative*).

Une proportion de répondants moindre, bien que toujours importante, dit avoir dû réduire, au moins une fois, la quantité de nourriture pendant un repas ou sauter un repas par manque de nourriture (61% – *Insécurité alimentaire quantitative*). Parmi cette dernière catégorie, un peu plus de la moitié (54%) ont déjà eu faim mais n'ont pas mangé car ils n'avaient pas les moyens de se procurer de la nourriture et un cinquième (20,6%) a déjà passé une journée entière sans manger. Fait important : il est à noter que les répondants ont été impactés sur le plan de l'insécurité alimentaire de manière relativement uniforme et transversale à toutes les catégories sociodémographiques. Seule la question de l'emploi a un effet significatif, avec 52% des personnes en emploi qui souffrent d'insécurité alimentaire quantitative contre 67,8% parmi les personnes sans emploi<sup>8</sup>. Les autres critères tels que la nationalité ou le permis de séjour, la présence ou non d'un contrat de travail ne sont pas significatifs.

En nous appuyant sur les travaux de Ballard, Kepple et Cafier (2013), Coates, Swindale et Bilinsky (2006) ainsi que Hamelin, Beaudry et Habicht (1998), nous avons également élaboré un indicateur composite de l'insécurité alimentaire qui agrège les résultats obtenus aux questions B2, B3 et B4<sup>9</sup>. L'indicateur composite prend, pour chaque personne interrogée, une valeur comprise entre 0 et 3 selon la règle suivante :

<sup>7</sup> Dans la littérature, l'incertitude alimentaire est multidimensionnelle et fait référence à une typologie particulière qui découle de sa nature « psychologique » (*la peur, l'angoisse de manquer de nourriture*), « qualitative » (*l'obligation de diminuer la qualité de la nourriture*) ; « quantitative » (*l'obligation de réduire la quantité de nourriture*) ou encore « sociale » (*Qu'est-ce que les gens vont penser ?*). Cette dernière dimension n'est pas présente dans l'élaboration de notre étude.

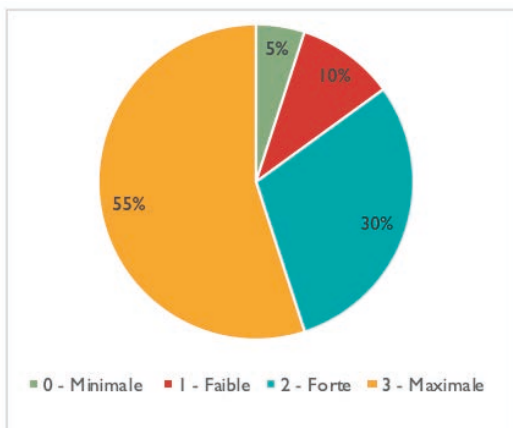
<sup>8</sup> Toutes les relations statistiques présentées dans ce travail sont significatives au seuil de 10% de la p-valeur.

<sup>9</sup> Voir annexe.

- Lorsque la personne a répondu « Oui » aux trois questions, la valeur de son indicateur composite est égale à trois. Cette situation reflète un niveau d'insécurité alimentaire maximum où, simultanément, la personne craint de manquer de nourriture (*Insécurité alimentaire psychologique*), a dû réduire la qualité (*Insécurité alimentaire qualitative*) ainsi que la quantité (*Insécurité alimentaire quantitative*) de ses achats de nourriture.
- A l'inverse, lorsque la personne a répondu « Non » aux trois questions, la valeur de son indicateur composite est égale à zéro. Cette situation reflète une absence d'insécurité alimentaire.

Nous observons, dans la figure 3, que 55% des répondants souffrent d'une insécurité alimentaire maximale et cumulent donc les trois formes d'insécurité alimentaire, 30% d'une insécurité alimentaire forte, essentiellement de nature psychologique et qualitative. Seuls 10% des répondants souffrent d'une insécurité alimentaire faible, essentiellement qualitative et 5% des répondants ne connaissent aucune insécurité alimentaire (« 0 »).

**FIGURE 3 - NIVEAU D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE**



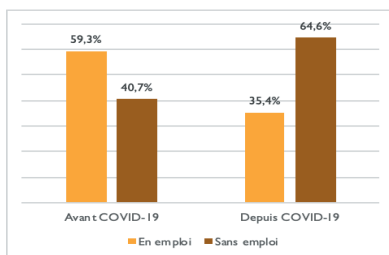
La large diffusion de l'insécurité alimentaire qualitative ressort également des entretiens que nous avons menés. Si la plupart des personnes disent avoir pu maintenir une quantité de nourriture suffisante grâce à l'aide des Colis du Cœur – certaines personnes disant même avoir mangé plus que d'habitude pendant le semi-confinement en réponse au stress, ou du fait que toute la famille était toujours à la maison –, une grande majorité mentionne une détérioration de la qualité de la nourriture consommée. Élément intéressant et propre au contexte genevois, plusieurs personnes ont mentionné le fait de ne plus pouvoir aller faire leurs courses en France comme une charge supplémentaire sur leur budget, compensée par une baisse de la qualité de la nourriture achetée en Suisse.

### 3.2 *Emploi, revenu, épargne*

- **24% des répondants ont perdu leur emploi** durant la période du semi-confinement.
- **Parmi ceux qui ont gardé leur emploi**, la grande majorité des répondants a vu ses heures de travail et son salaire diminuer significativement.
- Les personnes **sans contrat de travail** et sans permis de séjour ont été particulièrement

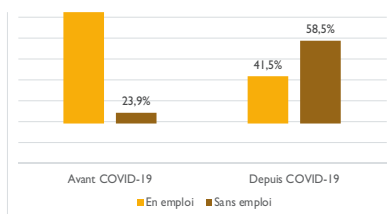
Relativement à l'emploi et à la situation financière des personnes, le premier constat est que la crise de la COVID-19 a entraîné de nombreuses pertes d'emploi chez les personnes de notre échantillon. Effectivement, le pourcentage de personnes en emploi est passé de 59,3% à 35,4% (Figure 4).

FIGURE 4 – EMPLOI AVANT ET DEPUIS LA PANDÉMIE DE COVID-19



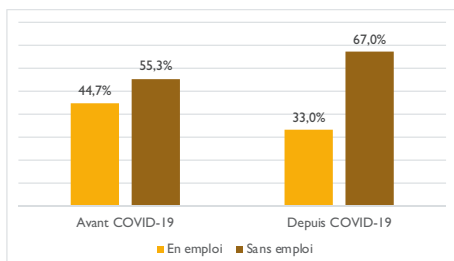
Ce résultat est frappant, surtout si l'on considère que le taux d'emploi a baissé de 3 à 5% sur la même période, qui suggère une réduction des taux d'emploi bien moins importante à l'échelle de la population helvétique. La figure 5 montre que cette diminution du taux d'emploi a particulièrement affecté les personnes sans permis de séjour, dont le taux d'emploi est passé de 76,1% avant la crise de la COVID à 41,5% au moment de notre enquête.

FIGURE 5 – TAUX D'EMPLOI AVANT/DEPUIS LA COVID-19 DES PERSONNES SANS OU DANS L'ATTENTE D'UN PERMIS DE SÉJOUR



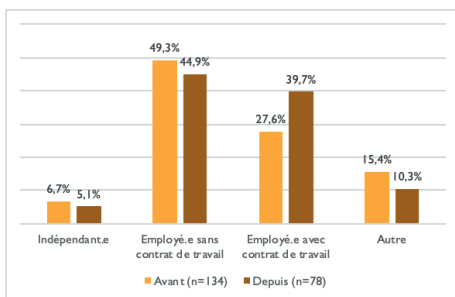
La figure 6 montre quant à elle que dans le même temps, les personnes détentrices de la nationalité suisse ou d'un permis de séjour B ou C sont passées d'un taux d'emploi de 44,7% à 33%<sup>10</sup>.

**FIGURE 6 – TAUX D'EMPLOI AVANT/DEPUIS LA COVID-19 DES PERSONNES POSSÉDANT UN PASSEPORT SUISSE, UN PERMIS B OU C**



En plus du permis de séjour, la figure 7 met en évidence le fait que le contrat de travail a également agi comme élément de protection de l'emploi durant la période de semi-confinement. En effet, sur 66 personnes sans contrat de travail, seules 35 ont conservé leur emploi (alors que sur 37 personnes ayant un contrat de travail, 31 ont conservé leur emploi).

**FIGURE 7 – STATUT EMPLOI AVANT ET DEPUIS LA PANDÉMIE DE COVID-19**



Une très large majorité de répondants (88,9%) affirment ne pas être en mesure de subvenir à leurs besoins plus de deux mois si la situation devait se prolonger et 95% disent qu'ils ne pourraient pas faire face à une dépense soudaine de 1500 CHF. Conséquence de cette précarité financière, beaucoup de répondants ont du mal à payer leurs factures (77,6%), notamment le loyer (63,6%), l'assurance maladie (46,2%), l'abonnement de bus ou de train (45,1%) et les frais de téléphonie (43,4%).

<sup>10</sup> Ce résultat apparemment contre-intuitif s'explique du fait que parmi les personnes de nationalité suisse et les détenteurs de permis B ou C qui sont bénéficiaires des Colis du cœur, on trouve des personnes relativement marginalisées et distantes du marché du travail, ce qui explique leur faible taux d'emploi avant la crise. En comparaison, la population des sans-papiers étant largement composée de migrants économiques, on retrouve parmi celle-ci un taux d'emploi relativement élevé avant la crise.

Tant avant que pendant la crise, le secteur qui occupe le plus de personnes de notre échantillon est l'économie domestique, et c'est aussi l'un des secteurs, avec l'hôtellerie/restauration, où les personnes ont le plus souvent perdu leur emploi (Tableau 1).

**TABEAU 1 – SECTEUR D'ACTIVITÉ AVANT ET DEPUIS LA PANDÉMIE DE COVID-19**

Secteur d'activité	n = / avant	% / avant	n = / depuis	% / depuis
<b>Economie domestique</b> (ménage, aide à la personne, jardinage, etc.)	97	74,0%	64	81,0%
<b>Hôtellerie / Restauration</b>	18	13,7%	2	2,5%
<b>Bâtiment</b>	8	6,1%	4	5,1%
<b>Livraison</b>	4	3,1%	3	3,8%
<b>Industrie</b>	1	0,8%	2	2,5%
<b>Autre</b>	16	12,2%	10	12,7%

Notons encore que 94,3% des personnes employées sans contrat de travail pendant la période du semi-confinement exercent dans le secteur de l'économie domestique, et que plus de la moitié (52,4%) des personnes qui travaillent dans ce secteur n'ont pas de contrat de travail. Le secteur de l'économie domestique apparaît donc tout particulièrement vulnérable durant la période du semi-confinement.

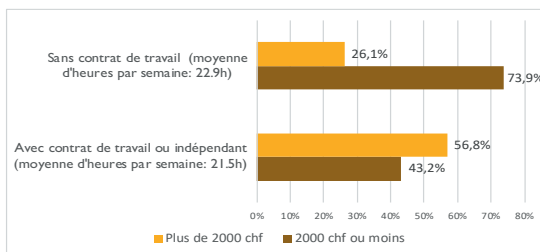
L'évolution du nombre d'heures travaillées et du salaire mensuel avant et depuis la COVID-19 dénote aussi la précarisation de nombreuses personnes interrogées. Avant la crise, 39,8% des personnes employées travaillaient moins de 16 heures par semaine et 28,5% travaillaient de 16 à 25 heures. Depuis la crise, 81,8% ont dit avoir vu leurs heures de travail diminuer. Là aussi, les personnes les plus touchées sont celles qui n'ont pas de contrat de travail, elles constituent en effet 82,4% des personnes dont le nombre d'heure de travail a été réduit de plus de moitié depuis la crise. Les revenus ont évolué de manière similaire. Près de deux tiers des répondants (62,5%) touchaient un revenu inférieur à 2000 CHF par mois avant la crise, situation qui a empiré pour beaucoup puisque 83,6% de celles et ceux qui ont pu garder leur emploi ont vu leur revenu diminuer avec la crise. A noter que 94% des personnes employées sans contrat de travail ont vu leur revenu diminuer.

On observe aussi une forte corrélation entre le niveau de revenu et la détention d'un contrat de travail au moment du semi-confinement (Figure 8) : alors que 73,9% des personnes sans contrat de travail ont un revenu inférieur à 2000 CHF, ce pourcentage diminue à 43,2% pour les personnes ayant un contrat de travail, tout cela pour un temps de travail similaire pour les deux catégories. On observe que le contrat de travail protège non seulement contre la perte de l'emploi, mais aussi contre la diminution de revenu. Il s'avère donc un outil particulièrement efficace pour la protection de ces publics vulnérables.

Dans notre échantillon, de façon attendue, le fait d'avoir ou non un contrat de travail est étroitement lié au fait d'avoir ou non un permis de séjour. En effet, parmi les personnes qui avaient un emploi avec contrat avant la crise, 63,9% étaient détentrices d'un permis B ou C et seulement 16,7% sans ou dans l'attente d'un permis. Parmi les personnes qui avaient un emploi sans contrat de travail,

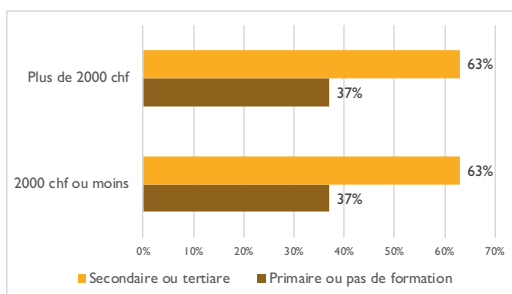
cette tendance est inversée : 82,5% étaient des personnes sans ou dans l'attente d'un permis et 6,4% des personnes avec un permis B ou C<sup>11</sup>. Cette différence déjà présente avant la crise montre bien que nous sommes en présence d'un problème structurel qui dépasse la situation de la COVID-19.

**FIGURE 8 – REVENU SELON LE STATUT PROFESSIONNEL**



Notons finalement que, contrairement aux prémices de la théorie du capital humain, le niveau de formation n'a, au sein de notre échantillon, pas d'impact sur le revenu. De fait, si l'on sépare notre population en deux groupes - ceux qui gagnent plus et ceux qui gagnent moins de 2000 CHF/mois -, on constate que dans les deux catégories de revenu, les détenteurs de diplôme secondaire ou tertiaire représentent plus de 60% contre près de 40% pour les personnes sans formation ou au bénéfice d'une formation primaire. Cela dénote l'absence de valorisation de la formation tertiaire pour une large partie de notre échantillon, dont l'employabilité pourtant validée par la possession d'un diplôme, n'est pas reconnue. Il y a là une claire sous-utilisation du capital humain disponible et donc un large champ d'action en matière de reconnaissance ou de valorisation des diplômes (Figure 9).

**FIGURE 9 – REVENU SELON LE NIVEAU DE FORMATION**



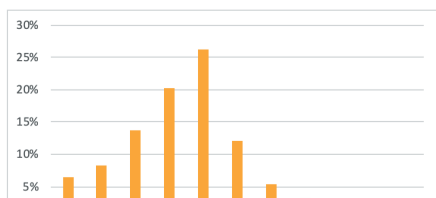
<sup>11</sup> Ici la comparaison avec les personnes ayant un passeport suisse ou un permis F ou N n'a pas été retenue car ils sont en trop petit nombre dans notre échantillon.



### 3.3 Logement, surdensité du ménage<sup>12</sup>

- **59%** des répondants à notre enquête vivent au sein d'un ménage qu'on peut qualifier de **sur-dense**.
- Les **personnes sans ou dans l'attente d'un permis sont même 73,3%** à être dans ce cas.

La moyenne du nombre de personnes par logement dans notre échantillon se situe à 4,56<sup>13</sup> et la médiane à 5 personnes par logement (Figure 10).



Près de deux tiers des logements sont occupés par 3 à 5 personnes (60,1%) et sont composés de 2 pièces ou moins (sans compter cuisine, salle de bain et toilettes) (59,6%), la valeur moyenne s'établissant à 2,31 pièces par logement<sup>14</sup>. Ces chiffres permettent déjà d'entrevoir une relative promiscuité dans les ménages des répondants à notre enquête.

Pour vérifier cette observation, nous avons construit un indicateur de surdensité du ménage en combinant les deux dimensions : « nombre de personnes dans le logement » et « taille du logement ». En lien avec les usages fréquents dans la littérature, une situation de surdensité existe lorsque, dans un logement, le nombre de personnes est supérieur ou égal à deux fois le nombre de pièces disponibles<sup>15</sup>. On obtient la répartition suivante parmi notre échantillon : 105 personnes interrogées sur 178 (soit 59%)

<sup>12</sup> Nous avons, dans cette section, retenu uniquement les ménages privés (85% de notre population) à l'exclusion des personnes qui résident dans des hébergements d'urgence (foyer, hôtel, etc.) ou dans d'autres structures d'accueil. Ce choix favorise la comparabilité de nos résultats avec ceux de l'OCSTAT.

<sup>13</sup> Cette valeur moyenne est nettement plus élevée que celle observée dans le canton de Genève sur la période 2013-2017 pour les ménages privés et qui est de 2,32 personnes par logement. Source : [https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=09\\_03](https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=09_03)

<sup>14</sup> Une valeur bien moindre que celle observée pour le canton de Genève sur la période 2013-2017 pour les ménages privés et qui est de 3,5 pièces par logement. Source : [https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=09\\_03](https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=09_03)

<sup>15</sup> Cette règle de surdensité (# de personnes  $\geq$  à 2 X le # de pièces disponibles) est plus contraignante que celle utilisée en Suisse/à Genève pour qualifier un degré d'occupation forte d'un logement (# de personnes > # de pièces disponibles).

indiquent des conditions de logement qu'on peut qualifier de sur-denses<sup>16</sup>. A titre de comparaison, dans le canton de Genève, sur la période 2012-2016, le degré d'occupation des logements est « fort », ce qui désigne une situation où il y a plus de personnes que de pièces disponibles dans un même logement, pour 7 % seulement des ménages privés<sup>17</sup>. La situation de logement de notre échantillon est donc significativement plus difficile.

Les différentes communautés nationales et régionales ne sont pas touchées de manière uniforme. Les personnes originaires d'Afrique (hors Maghreb) (83,3%), des Philippines (80,8%) et d'Amérique latine hispanophone (66,7%) sont très concernées. Les personnes du Maghreb et du Proche-Orient le sont beaucoup moins (22,2%), et une seule parmi les quinze personnes de nationalité suisse interrogées se retrouve dans une situation de surdensité (6,2%). On observe aussi une corrélation significative entre la surdensité du ménage et le permis de séjour : comme on peut le voir dans le tableau 2, la surdensité touche bien plus fortement les personnes sans ou dans l'attente d'un permis (73,3%).

**TABEAU 2 – SURDENSITÉ SELON LE PERMIS DE SÉJOUR**

Permis	Non-surdense	%	Surdense	%
CH	15	93,8%	1	6,2%
B/C	34	54,8%	28	45,2%
Sans ou dans l'attente	20	26,7%	55	73,3%

A noter qu'il y a aussi un lien fort entre surdensité du logement et le fait d'avoir ou non un contrat de travail. Parmi les employés avec contrat de travail, 38% connaissent une situation de surdensité contre 77% pour ceux qui n'ont pas de contrat de travail.

La situation de logement a un impact important sur le fait de ressentir de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété : 63% des répondants anxieux vivent dans un ménage sur-dense, alors que ce taux n'est que de 40,6% pour les personnes dans un ménage ne connaissant pas ces conditions. La situation de semi-confinement en temps de pandémie a sans doute exacerbé l'importance de cette dimension, de même qu'elle semble avoir également eu un effet sur la fréquence des conflits au sein du ménage. En effet, parmi les 21 personnes ayant rapporté avoir subi ou été témoins de violence physique ou psychologique au sein de leur ménage, 17 (donc près de 90%) vivent dans un logement sur-dense.

<sup>16</sup> De même, 144 personnes interrogées sur 178 (soit 80,9%) indiquent un degré d'occupation forte du logement et 57 personnes sur 178 (soit 32%) une surdensité extrême (# de personnes  $\geq$  à 3 X le # de pièces).

<sup>17</sup> Source :

[https://www.ge.ch/statistique/actualites/welcome.asp?actu=3545&Actudomaine=09\\_03&mm1=01/01&aaaa1=2019&mm2=7/16&aaaa2=2020](https://www.ge.ch/statistique/actualites/welcome.asp?actu=3545&Actudomaine=09_03&mm1=01/01&aaaa1=2019&mm2=7/16&aaaa2=2020)

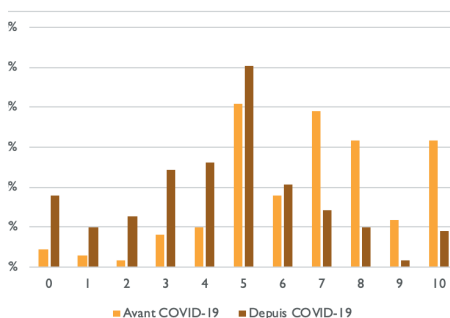
### 3.4 Impact de la pandémie sur la santé physique et psychique

- Les personnes interrogées ont été de manière générale **très atteintes dans leur vie** par la crise de la COVID-19.
- On observe une **baisse significative de la satisfaction à l'égard de la vie** (*life satisfaction*).

183 personnes sur 223 (82,3%) ont déclaré ressentir de la tristesse, de l'inquiétude et de l'anxiété. Ce chiffre illustre sans équivoque un certain mal-être psychique généralisé chez les bénéficiaires des Colis du Cœur pendant la période de semi-confinement. Ce résultat ne varie pas significativement selon le statut de séjour, même si on observe une légère différence. Ainsi, 70,2% des personnes suisses ou avec permis C disent se sentir tristes, inquiètes ou anxieuses, alors que ce taux monte à 85,5% pour les personnes avec des statuts de séjour plus précaires. La différence est plus significative si l'on prend en compte la situation financière : de fait, les personnes ayant déclaré pouvoir tenir financièrement trois mois ou plus si la situation de crise de la COVID-19 devait se prolonger sont 62,5% à se sentir tristes, inquiètes ou anxieuses, contre 85,1% parmi les personnes déclarant une plus grande précarité financière.

La satisfaction à l'égard de la vie (*life satisfaction*) des répondants s'est également considérablement dégradée depuis le début de la crise de la COVID-19 : avant la crise, 66% des personnes interrogées (soit 146 personnes) se situaient au-delà de 5 sur une échelle de satisfaction allant de 0 à 10, alors que leur part tombe à 28% (soit 62 personnes) depuis la crise (Figure 11).

FIGURE 11 – ÉCHELLE DE SATISFACTION DE VIE (N=221)<sup>18</sup>



<sup>18</sup> La satisfaction minimale est codée 0 et la satisfaction maximale est codée 10.

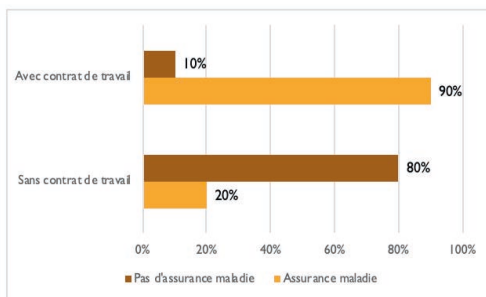
On notera que le fait d'avoir pu garder son emploi a un impact positif sur la satisfaction de vie, les personnes en emploi étant sur-représentées parmi les répondants ayant indiqué une satisfaction entre 6 et 10. Cette observation est en phase avec les indications des répondants quant à leurs principales préoccupations durant la période de COVID-19, soit leurs situations financière et professionnelle dans une très large proportion (Tableau 3).

**TABEAU 3 – PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN PÉRIODE DE COVID-19**

<i>Dans le contexte de la crise du COVID-19, qu'est-ce qui vous préoccupe le plus actuellement ? (Vous pouvez choisir 1, 2 ou 3 réponses)</i>	n=223	%
<b>Votre situation financière</b>	147	<b>65,9%</b>
<b>Votre travail (baisse du nombre d'heures, perte d'emploi,...)</b>	119	<b>53,4%</b>
<b>Vos conditions de logement</b>	71	<b>31,8%</b>
<b>Le risque d'être contaminé par le coronavirus (COVID-19)</b>	60	<b>26,9%</b>
<b>La difficulté de vous nourrir</b>	57	<b>25,6%</b>
<b>Peur pour votre santé en général</b>	35	<b>15,7%</b>
<b>La situation de vos enfants à Genève (suivre le programme scolaire,...)</b>	29	<b>13%</b>
<b>Les conséquences pour votre permis de séjour (perte du permis, ...)</b>	24	<b>10,8%</b>
<b>La situation de votre famille élargie à Genève et au-delà</b>	24	<b>10,8%</b>
<b>L'isolement et la solitude</b>	12	<b>5,4%</b>
<b>Autre</b>	8	<b>3,6%</b>

Les répondants tendent à évaluer positivement leur état de santé, 76,7% d'entre eux estiment que leur santé est bonne, très bonne ou excellente et près de 7 personnes sur 10 (69,5%) disent que leur état de santé est soit resté identique, soit s'est même amélioré (pour 9 % d'entre elles) depuis la crise de la COVID-19. L'impact de cette dernière sur l'auto-évaluation de la santé semble donc contrasté. En lien avec la problématique des soins, il faut relever la forte proportion de répondants qui n'ont pas d'assurance maladie (44,8%). Ici aussi, la comparaison entre les personnes exerçant un emploi avec ou sans contrat de travail est sans équivoque (Figure 12) : les personnes sans contrat de travail sont 80% à ne pas avoir d'assurance maladie, contre seulement 10% parmi les personnes ayant un contrat de travail.

**FIGURE 12 – ASSURANCE MALADIE ET STATUT DE L'EMPLOI**



On retrouve la même observation pour la question du permis de séjour : les personnes sans-papiers ou en attente d'un permis de séjour représentent en effet 97,5% des personnes sans assurance maladie (soit 78 personnes sur 80). A noter que l'accès aux soins dans le canton de Genève n'est pas conditionné au même degré que dans les autres cantons au fait d'avoir une assurance maladie.

## 4. Non-recours et stratégies de résilience

- Une large **majorité de répondants ne recourent pas aux aides institutionnelles ou associatives**, alors même qu'ils se déclarent en situation de besoin.
- Ce non-recours est largement dû à une **non-connaissance du dispositif social** en place.
- La crainte de perdre son permis débouche également sur des situations de **non-demande**.

Notre étude montre qu'une proportion importante de répondants s'est retrouvée après la crise de la COVID-19 dans une situation encore plus critique que celle déjà précaire dans laquelle ils se trouvaient auparavant. Nous avons voulu évaluer, dans les deux parties suivantes de notre enquête, à quel point les personnes ont eu recours à des aides publiques et associatives d'une part, et à des stratégies de résilience plus informelles d'autre part, pour faire face à cette situation. Par rapport aux aides et prestations sociales, la littérature sur le non-recours (c'est-à-dire le fait de ne pas percevoir une prestation publique à laquelle on est éligible) montre qu'il y a en général un décalage important entre les besoins au sein de la population et le recours effectif aux aides en question. Les barrières se situent tant au niveau de l'information sur l'existence des services d'aide (non-connaissance) qu'au niveau des craintes perçues quant aux conséquences sociales et légales d'un recours à ces aides (non-demande), ou encore au niveau de la complexité administrative en lien avec la demande (Warin, 2017). La section 4.1. se focalise sur cette question. La section 4.2. est consacrée aux stratégies de résilience que les individus en situation de non-recours complet ou partiel mettent en place.

### 4.1. Non-recours aux prestations existantes (institutions et associations) et aux soins

D'un point de vue descriptif d'abord, on constate que parmi les personnes qui exercent toujours un emploi malgré la crise de la COVID-19, 68,4% ne touchent aucun complément de revenu tel que les RHT ou des prestations de l'Hospice général. Ce chiffre interpelle quand on le met en lien avec le constat relevé plus haut que huit personnes sur dix ayant gardé leur emploi ont vu leur revenu, déjà faible pour la grande majorité d'entre elles, diminuer. Les chiffres montrent que 69,6% des personnes qui ont vu leur revenu diminuer n'ont perçu aucun complément de revenu. Parmi les répondants qui n'ont pas touché de complément de revenu, 86,7% travaillent dans l'économie domestique, secteur fortement lié dans notre échantillon au travail au noir. Nous avons donc là affaire à une population précaire bien qu'en emploi et qui, pour une bonne part, se trouve plus face à un problème d'éligibilité aux prestations (sans papiers) que de non-recours.

Quant aux personnes qui n'avaient pas de travail au moment de répondre au questionnaire, 48,9% d'entre-elles n'ont perçu aucun revenu de substitution (Hospice général, chômage, etc.). Cela signifie que près de la moitié des personnes sans emploi ne touchent pas de prestations sociales et passent donc au travers des mailles du filet de sécurité sociale. Rappelons en outre que tous les répondants de notre enquête sont bénéficiaires des Colis du Cœur et doivent donc recourir à une aide alimentaire pour leur subsistance. C'est donc aussi le cas des personnes au bénéfice de prestations sociales, ce qui interroge plus généralement l'adéquation des aides disponibles. Parmi les personnes ne touchant pas de revenu de substitution, près de deux tiers (62,7%) avaient un emploi avant la crise, sans contrat de travail dans 61,2% des cas. Le permis de séjour et donc l'éligibilité jouent aussi un rôle déterminant ici : parmi les personnes sans travail et ayant un permis de séjour quel qu'il soit, 75,6% bénéficient d'un substitut de revenu ; pour les personnes sans ou dans l'attente d'un permis, ce chiffre s'abaisse à 14,8%.

Au-delà du recours aux prestations financières de substitution ou de complément, une question plus générale sur le non-recours a été posée : « Depuis la crise de la COVID-19, avez-vous demandé de l'aide (à part de la nourriture) à des institutions publiques, des associations ou des membres de votre groupe communautaire ou religieux ? ». Cette question repose délibérément sur une approche élargie des aides perçues, aussi bien formelles et publiques que privées, voire informelles. Seules 68 personnes de notre échantillon ont eu recours à l'une ou l'autre de ces aides au sens large, indiquant donc *a contrario* un taux de non-recours de 69.5% à tout type d'aide. Ce taux de non-recours est très important au vu des conditions de vie difficiles identifiées dans le paragraphe précédent. Le tableau 4 présente la distribution des raisons du non-recours évoquées par les répondants.

**TABEAU 4 – RAISONS DU NON-RECOURS**

<b>Pourquoi n'avez-vous pas fait appel aux prestations institutionnelles ou associatives ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)</b>	<b>N = 155</b>	<b>% =</b>
<b>Je ne connais pas les aides disponibles ni à qui les demander</b>	73	<b>47,1</b>
<b>Je ne connais pas ces services d'aide</b>	71	<b>45,8</b>
<b>J'ai peur des conséquences administratives (perdre mon permis de séjour par ex.)</b>	29	<b>18,7</b>
<b>Les démarches sont trop compliquées</b>	21	<b>13,5</b>
<b>Je préfère laisser cette aide à d'autres qui en ont plus besoin que moi</b>	20	<b>12,9</b>
<b>Je préfère me débrouiller seul</b>	13	<b>8,4</b>
<b>Je n'ai pas droit aux aides</b>	11	<b>7,1</b>
<b>Je ne veux pas qu'on sache que j'ai besoin d'aide</b>	9	<b>5,8</b>
<b>Ce n'est pas nécessaire</b>	4	<b>2,6</b>
<b>Autre</b>	9	<b>5,8</b>

Conformément à ce que l'on trouve dans la littérature, les raisons les plus mentionnées sont de l'ordre de la non-connaissance. A noter que ces raisons concernent à la fois les aides institutionnelles et

associatives, mais aussi communautaires, ce qui traduit non seulement une large méconnaissance des institutions sociales et du tissu associatif, mais aussi un faible degré d'appartenance communautaire et une incapacité à mobiliser des réseaux communautaires. Il y a ici place pour une meilleure information des publics concernés quant à leurs droits, mais aussi une réflexion à mener sur leur intégration plus généralement. Soulignons encore que seules 4 personnes sur 155 (2,6%) disent qu'elles n'ont pas demandé d'aide car elles n'en avaient pas besoin. Cela indique que nous sommes en présence d'une population qui a massivement besoin d'aide et pourtant ne recourt pas. Par ailleurs, plus d'un quart des répondants (27%) a renoncé à des soins médicaux durant le semi-confinement, un pourcentage à mettre en regard des 44,8% de personnes sans assurance-maladie dans notre échantillon.

Les entretiens qualitatifs ont aussi fait ressortir la prégnance du non-recours, tout en permettant d'aller plus loin dans la compréhension des mécanismes qui le sous-tendent. Par exemple, parmi les personnes qui disent ne pas avoir demandé de l'aide car elles ne savaient pas que de tels services existaient ou qu'elles ne savaient pas où s'adresser, plusieurs ont mentionné la non-maîtrise du français comme un frein important dans leur quête de soutien. C'est par exemple le cas de John<sup>19</sup>, retraité britannique détenteur d'un permis C, qui, malgré une pension AVS très basse, ne percevait pas des prestations complémentaires. Ayant du mal à boucler les fins de mois, il dit avoir cherché sur le site de la Confédération et, sur conseil d'un ami, sur le site de Pro Senectute, mais que ça lui a été inutile car il ne parle aucune des langues nationales et les deux sites ne sont pas accessibles en anglais. La densité du réseau dans lequel la personne s'inscrit est également ressortie comme un élément déterminant pour la (non-)connaissance des aides existantes et de leurs conditions d'éligibilité. A la question « Comment êtes-vous entré en contact avec les Colis de Cœur ? », nombre de personnes ont mentionné le bouche-à-oreille, que ce soit par des amis ou par des membres de leur église ou centre communautaire.

D'autres personnes ont dit connaître l'existence des prestations et se savaient éligibles, mais ont préféré ne pas les demander (non-demande). Plusieurs entretiens ont montré que la demande d'aide était perçue comme stigmatisante, soit en raison de l'inadéquation avec une culture revendiquée – « *Je n'ai pas demandé de l'aide car dans ma culture cela ne se fait pas trop. C'est un peu difficile dans ma culture de demander de l'aide* » (Nadia, sans emploi) – soit en lien avec une éthique personnelle, comme pour Omar qui évoque sa pudeur et son honneur qui l'empêchent de demander de l'aide. Au cours des entretiens, la forme qu'a prise la distribution alimentaire à la patinoire des Vernets a été en ce sens passablement commentée. Pour certains, la non-demande de cette aide, pourtant universelle et inconditionnelle (donc sans critère d'éligibilité à respecter), était ainsi motivée par la crainte d'un déclassement social et le sentiment qu'un tel type d'aide de dernier recours ne leur était tout simplement pas destiné. C'est notamment le cas de personnes de nationalité suisse comme David (48 ans,

---

<sup>19</sup> Nom fictif (comme pour toutes les personnes dont les propos sont cités dans ce rapport).



indépendant ayant dû stopper son activité) qui commentait les distributions de nourriture aux Vernets comme suit :

*« Pour moi c'était destiné à des gens qui sont clandestins ici, des gens qui sont vraiment en détresse, qui n'ont rien à manger. Moi je suis citoyen suisse, ça fait 31 ans que je travaille ici. Je ne veux surtout pas m'immiscer dans des affaires qui ne me regardent pas ou en d'autres termes je ne me voyais pas faire la queue pendant 3 heures pour un colis de 20 balles ».*

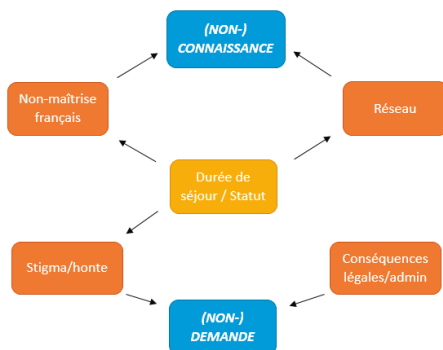
Marc (54 ans, suisse, bénéficiaire d'une rente de l'Hospice général), qui dit connaître l'offre de Caritas et du CSP, tient des propos similaires sur ces associations :

*« Déjà on ne montre pas qu'on est précarisé, on a les fringues qu'on avait avant, c'est des fringues de Suisses quoi, de la bonne qualité et tout, et d'aller au CSP et tout c'est vraiment qu'on n'a pas d'autres moyens et qu'on crève la dalle quoi ».*

Pour d'autres répondants, la non-demande est plus motivée par une crainte des répercussions de leur recours aux prestations sociales, notamment sur leur permis de séjour. Cette raison a d'ailleurs également été l'une des plus mentionnées dans le questionnaire (Tableau 4). C'est par exemple le cas d'Ana Maria (permis B, brésilienne, travaille dans l'économie domestique) qui nous dit préférer « *ne pas avoir à manger que de perdre son permis* ». Cette crainte du non-renouvellement du permis, voire du renvoi de Suisse est présente chez beaucoup de personnes au statut de séjour précaire, et elle ne freine pas seulement la demande d'aide à des organismes étatiques, mais aussi aux structures associatives, ce qui contribue à l'invisibilité de leurs besoins. Arnel (43 ans, philippin, sans papiers) explique justement qu'il ne s'est pas adressé à des associations comme Caritas ou la Croix-Rouge car « *on ne sait pas comment demander, et on a un peu peur car peut-être qu'ils vont nous renvoyer vers les Philippines* ».

La figure 13 synthétise les principaux enseignements des entretiens qualitatifs, il en ressort de manière générale que la durée du séjour et le statut de séjour sont des éléments centraux, vecteurs à la fois de (non-) connaissance et de (non-) demande. Le fait de vivre en Suisse et d'y être intégré depuis longtemps (passeport CH, permis C) semble atténuer à la fois les risques de non-connaissance et de non-demande de par une insertion dans un réseau vecteur d'information, la maîtrise du français et un sentiment « d'y avoir droit » (avoir payé des impôts, être suisse, etc.) qui limite l'impact du stigma à recourir aux prestations institutionnelles. Il peut cependant y avoir une réticence à recourir aux distributions alimentaires qui sont associées à des formes de déclassement social. Par contraste, l'absence de permis de séjour contribue à accroître, cumulativement, les risques de non-connaissance et de non-demande.

FIGURE 13 – TYPES ET EXPLICATIONS DU NON-RECOURS



Il est également intéressant de relever dans les discours qui ont émergé des entretiens, que pour certains répondants, le contexte de pandémie a contribué à abaisser les barrières symboliques associées au recours aux aides disponibles. En effet, d'une part le niveau de besoin est devenu tel pour certaines personnes que la crainte du stigma ne suffit plus à réfréner une demande et, d'autre part, ce contexte de difficulté économique soudainement généralisé semble avoir eu un effet de légitimation d'un recours à l'aide jusque-là jugé tabou. Cet extrait de l'entretien avec Giovanna (brésilienne, titulaire d'un permis B, économie domestique), illustre bien ce point :

*« (...) mais maintenant c'est une période difficile et je n'aimerais pas demander parce que j'ai toujours été indépendante, mais je suis arrivée à un niveau que on regarde à droite et à gauche et tout le monde est dans la même situation, donc je me dis "pourquoi pas demander" (...) C'est une situation difficile pour tout le monde. Mais comme j'ai dit à la dame de l'Hospice général "c'est pour un moment", je ne veux pas rester toujours aidée ».*

Les données récoltées montrent par ailleurs que parmi les recourants, plus de deux tiers (67,6%) ont précisé s'être adressés à une association (Caritas, CSP, CCSI EPER, etc.) plutôt qu'à une institution publique. On observe aussi une différence importante de taux de recours entre les personnes ayant un contrat de travail (12,9%) et sans contrat de travail (42,8%). Ces résultats laissent penser que les personnes sans contrat de travail – qui sont pour beaucoup aussi sans permis de séjour – n'étant pas éligibles aux prestations de chômage ou de l'Hospice général, s'adressent plus souvent à des associations qui peuvent leur fournir un soutien ponctuel. Ceci suggère un *pattern* de compensation entre offres institutionnelles et associatives, dans le sens où les personnes qui ne recourent pas aux aides financières de l'Etat seraient aussi celles qui recourent davantage aux associations. Ce constat doit cependant être relativisé au vu du taux très élevé de non-recours (près de 70%) qui affecte également les personnes sans contrat de travail. Nous revenons plus en détail sur cette thématique dans la section suivante.

#### 4.2. Stratégies de résilience

- **Les personnes qui ne recourent pas** aux prestations institutionnelles ou associatives sont aussi celles qui **ont le plus de difficultés à mettre sur pied des stratégies alternatives**, suggérant un pattern de cumul des désavantages.
- **10% des répondants sont en situation de non-recours extrême**, i.e. ils n'ont pas d'emploi ni de revenu de substitution, ne recourent pas aux prestations institutionnelles et associatives et ne déploient pas de stratégies de résilience personnelles.

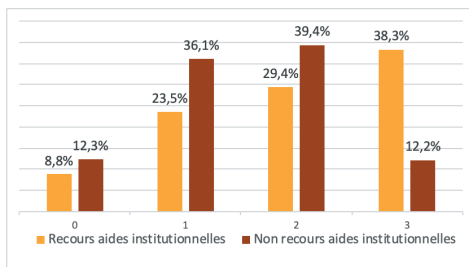
Nous nous sommes également intéressés aux stratégies de résilience qu'ont développées les personnes et qui ont pu tantôt se substituer aux aides publiques ou privées, tantôt les compléter. Nos données montrent que 46,6% des répondants ont adopté des stratégies de résilience de type « débrouille » – petits boulots (25,5%), vente d'objets (15,7%), échange de services entre voisins (8,1%), etc. – pour subvenir à leurs besoins immédiats, compenser les pertes de revenus et améliorer leurs conditions de vie. Par contraste, 53,4% n'ont fait appel à aucune de ces stratégies.

Autre stratégie de résilience possible : solliciter la famille, les amis, les voisins ou le réseau communautaire, soit pour les tâches au quotidien (ménage, garde d'enfants, etc.), soit pour des petites aides financières informelles et ponctuelles (pour les achats ou le paiement des factures, etc.). Les résultats montrent que la famille, les amis ou le réseau communautaire n'ont été sollicités financièrement que par 30 à 35% de notre échantillon, les voisins presque jamais. Concernant les aides au quotidien, la famille est plus souvent sollicitée (47,2%), c'est beaucoup moins le cas des autres acteurs. On voit ici que, dans tous les cas, ces acteurs informels sont sollicités par une minorité de notre échantillon. Enfin, la stratégie de l'emprunt est bien répandue parmi notre échantillon et mobilisée par 47,5% des répondants. A noter que plus d'une personne sur cinq a souscrit un emprunt assorti d'un taux d'intérêt élevé (6% ou plus). Ceci pose la question des répercussions à plus long terme de cette stratégie d'emprunt et des phénomènes d'endettement qu'elle peut induire.

Nous avons cherché à déterminer dans quelle mesure ces différentes stratégies de résilience constituaient des manières de compenser un non-recours aux prestations institutionnelles ou associatives. A cette fin, nous avons construit un indicateur composite qui mesure de manière synthétique jusqu'à quel point les personnes interrogées ont mobilisé ou non ces stratégies alternatives. Par simplicité, l'indicateur composite a été construit – de manière additive et équipondérée – à partir des stratégies de débrouille (petits boulots, vente d'objets, etc.), du recours à l'aide des proches (pour les tâches au quotidien ou pour des petites aides financières informelles) et des stratégies d'emprunts formels. L'indicateur prend une valeur de « 3 » lorsque la personne a eu recours simultanément à ces trois stratégies de résilience, et une valeur de « 0 » lorsque la personne n'a eu recours à aucune d'entre elles.

Près de 90% des personnes interrogées ont déployé, à des degrés divers, des stratégies de résilience pour subvenir à leurs besoins et près de 60% ont au moins cumulé deux stratégies distinctes de résilience. Seuls 11,2% des répondants n'ont mobilisé aucune des stratégies répertoriées. Nous avons ensuite croisé cet indice composite avec le fait d'avoir eu recours ou non à des aides d'institutions publiques, d'associations ou de membres du groupe communautaire ou religieux (Figure 14).

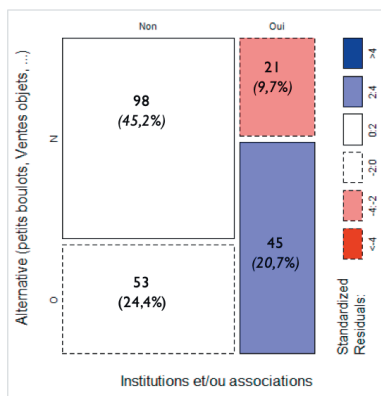
**FIGURE 14 – INDICE COMPOSITE DE MOBILISATION DE STRATÉGIES ALTERNATIVES & AIDES INSTITUTIONNELLES (PUBLIQUES ET PRIVÉES)**



Deux tiers des répondants ayant eu recours à une aide institutionnelle (67,6%) ont mobilisé, en complément, au moins deux stratégies de résilience distinctes. Ce taux tombe à 51,5% pour les répondants n'ayant pas eu recours à une aide institutionnelle. Ce résultat suggère que le phénomène de compensation entre prestations publiques/associatives et stratégies alternatives est loin d'être systématique et qu'on observe aussi des phénomènes de cumulativité, soit parmi les personnes qui recourent à la fois aux stratégies alternatives et aux prestations associatives/institutionnelles, soit parmi celles qui ne recourent à aucun des deux. En effet, contrairement à l'idée spontanée selon laquelle les stratégies de résilience personnelles serviraient de substitut à l'aide institutionnelle pour les personnes ne recourant pas à cette dernière, dans certains cas, le recours à l'aide publique et associative va de pair avec le fait de développer des stratégies de résilience.

Pour étayer ce résultat contre-intuitif, nous avons envisagé individuellement les stratégies de résilience qui relèvent de la débrouille (recours à des petits boulots, vente d'objets ou de biens ou encore à l'échange de services entre voisins), des petites aides financières informelles de l'entourage et de l'emprunt formel pour voir si, prise individuellement, chacune d'entre elles constitue une alternative au recours à l'aide des institutions publiques et des associations. La figure 15, présentée ci-après, concerne les stratégies de résilience associées à la débrouille personnelle. Le carré supérieur gauche (N=98, soit 45,2% de l'échantillon) représente le nombre de répondants ayant déclaré ne pas avoir eu recours à l'aide d'institutions publiques, d'ass communautaire et ne pas avoir développé des stratégies alternatives de petits boulots, de vente d'objets/de biens ou encore à l'échange de services entre voisins.

FIGURE 15 – STRATÉGIES COMPLÉMENTAIRES OU DE SUBSTITUTION ?



La partie inférieure droite de la figure (N=45, soit 20,7% de l'échantillon) représente, quant à elle, le nombre de répondants qui ont déclaré avoir eu recours à l'aide des institutions publiques, des associations ou des membres du groupe communautaire et avoir simultanément développé des stratégies alternatives de petits boulots, de vente d'objets/de biens ou encore à l'échange de services entre voisins. On observe ainsi que pour deux tiers des répondants (65,9%), le comportement de débrouille (petits boulots, vente d'objets, etc.) répond à une logique cumulative et ne constitue pas une alternative au recours à l'aide publique et associative.

Dans une moindre mesure, cette tendance s'applique également aux deux autres stratégies de résilience que sont l'emprunt formel (53%) et les petites aides financières informelles sollicitées dans son entourage (famille, amis, voisins) pour les achats ou le paiement des factures (56%). Ainsi, dans tous les cas, les phénomènes de cumul des avantages ou des désavantages sont plus fréquents que ceux de compensation.

Il convient de noter encore que dans notre échantillon, 22 personnes (soit près de 10%) se retrouvent sans emploi, sans revenu de substitution, sans recours aux prestations sociales et associatives et sans stratégie de débrouille personnelle. Parmi ces personnes, 17 n'ont pas de permis de séjour ou sont en attente d'un permis ; 10 ont perdu leur emploi pendant la période du semi-confinement dont sept n'avaient pas de contrat de travail auparavant. Une grande majorité de ces personnes en situation de non-recours extrême ne sollicite pas non plus sa famille, ses amis ou ses voisins pour des petites aides financières informelles (près de 70%) et huit d'entre elles (soit 35% environ) ont effectué un emprunt. Ces cas illustrent bien les situations de désavantage cumulatif auxquelles ont été exposées les personnes bénéficiaires des Colis du Cœur pendant la période de pandémie<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Parmi ces 22 personnes, 12 étaient d'origine d'un pays d'Amérique latine (2 de Philippines, 1 de Suisse, etc.).

## 5. Principaux résultats et discussion

Nous avons, à travers cette enquête, tenté de rendre compte de l'impact de la crise de la COVID-19 sur les populations précarisées à Genève grâce à un questionnaire et des entretiens réalisés avec des bénéficiaires des Colis du Cœur. Notre étude met en évidence les principaux résultats suivants.

Nous avons établi que la qualité de la nourriture consommée par les répondants a décliné du fait de la crise de la COVID-19, cela est essentiellement dû à une baisse du budget des ménages, souvent liée à une perte d'emploi, couplée à une impossibilité d'aller faire les courses en France voisine où la nourriture est moins chère. La quantité de nourriture a elle aussi de manière générale baissé mais de manière moins importante, sans doute en raison d'une spécificité de notre échantillon qui a bénéficié précisément de bons destinés à l'achat de nourriture durant la période de semi-confinement. Il est certain que la quantité de nourriture consommée aurait été davantage impactée si cette population n'avait pas bénéficié du soutien des Colis du Cœur.

Concernant l'emploi, le revenu et l'épargne, nous avons constaté une baisse de 24% du taux d'emploi parmi les répondants, suite à la crise de la COVID-19. Les personnes qui n'ont pas perdu leur emploi ont vu leur temps de travail et leur revenu diminuer, alors même que près de deux tiers des répondants gagnaient déjà moins de 2000 CHF par mois avant la crise. Les personnes sans contrat de travail se sont avérées particulièrement vulnérables à ce double égard.

Par rapport aux conditions de logement, 59% des répondants vivent dans un logement défini comme sur-dense, c'est-à-dire dont le nombre d'habitants surpasse ou est égal à deux fois le nombre de pièces disponibles. Les personnes sans ou dans l'attente d'un permis sont dans une situation encore plus critique avec 73% de répondants vivant dans un logement sur-dense.

Ces changements dans les conditions de vie matérielles ont impacté la santé psychique des répondants. Beaucoup disent ressentir de l'anxiété, de l'inquiétude ou la tristesse et rapportent une baisse de leur satisfaction de vie. La détérioration de leurs situations financière et professionnelle en période de COVID-19 en est la cause majeure. Leur santé physique est, elle, restée plus stable. Notons toutefois que 45% des répondants n'ont pas d'assurance maladie (ce chiffre se monte à 80% pour les personnes sans contrat de travail) et que 27% ont dû renoncer à des soins médicaux durant le semi-confinement.

En dépit de cette situation complexe et d'un besoin de soutien avéré, un nombre important de personnes ne perçoivent aucune aide publique ou privée bien qu'ils aient vu leur revenu diminuer ou aient perdu leur travail. Les personnes avec et sans contrat se distinguent ici en ce que les premières ont plus recours aux prestations institutionnelles telles que les RHT ou l'aide sociale et les deuxièmes semblent être plus nombreuses à avoir recours à des aides associatives. Parmi les 155 répondants qui n'ont demandé aucune aide (publique, associative ou communautaire), seuls 2,6% considèrent qu'ils n'en avaient pas besoin. On observe ainsi un phénomène de non-recours très important où la quasi-

totalité des personnes n'ayant fait appel à aucune aide estime pourtant en avoir besoin. Les raisons les plus fréquentes de ce phénomène sont la non-connaissance des aides existantes, la crainte des contraintes administratives et des conséquences négatives sur le permis de séjour tout particulièrement, ainsi que le fait de ne pas se sentir légitime à demander de l'aide. Par ailleurs, la peur du stigmate associé au fait de demander de l'aide et l'envie de se débrouiller seul sont des éléments qui sont aussi ressortis avec force des entretiens qualitatifs.

Au-delà du recours aux aides publiques, associatives ou communautaires, près de la moitié des répondants (46,6%) ont mis en place des stratégies de résilience comme la vente de biens personnels, la réalisation de petits boulots informels ou l'échange d'objets entre voisins. De manière peut-être paradoxale, ces stratégies ne sont pas principalement mobilisées par les personnes en vue de compenser une situation de non-recours à l'aide institutionnelle, mais sont tendanciellement davantage le fait de personnes qui bénéficient aussi d'une aide de l'Etat ou d'une association. On est donc face à une situation de cumulativité des (dés-)avantages.

Près de 10% de notre échantillon est en situation de non-recours extrême et se retrouve sans emploi, sans revenu de substitution, sans recours aux prestations sociales et associatives et sans stratégie de débrouille personnelle. Parmi ces personnes, 17 n'ont pas de permis de séjour ou sont en attente d'un permis. Une grande majorité de ces personnes ne peuvent pas compter sur leur famille, leurs amis ou leurs voisins pour des petites aides financières ponctuelles, et 36% ont souscrit un emprunt depuis la crise de la COVID-19. Ces cas illustrent bien la prégnance des situations de désavantage cumulatif, renforcées par la pandémie. Ces formes extrêmes de non-recours échappent aux radars institutionnels et associatifs, avec un accès limité aux aides informelles, l'emprunt constituant alors la solution la plus fréquente. Une exception notable à cette situation de cumulativité concerne les personnes qui bénéficient d'un complément de revenu de la part du chômage ou de l'Hospice général. Pour elles, le fait de bénéficier de ce type d'aide est négativement corrélé au fait de mobiliser des stratégies alternatives. L'aide de l'Etat semble donc rendre moins nécessaire le recours à ces stratégies. Une piste explicative serait que ces prestations institutionnelles, ayant vocation à remplacer au moins partiellement le revenu du travail, sont d'un montant plus important que les aides plus ponctuelles et informelles. Le fait que tous les répondants, y compris ceux bénéficiant de prestations de l'assurance-chômage ou de l'Hospice général, sont inscrits auprès des Colis du Cœur, tend cependant à relativiser la portée de cette explication.

De manière plus générale, il apparaît que la pandémie a fortement mis sous pression le système de protection sociale, aussi bien au niveau fédéral, cantonal et communal. Et si de nombreuses mesures ont pu être déployées rapidement, cette crise a également mis en lumière certaines lacunes, insuffisances et paradoxes des politiques sociales existantes. Comme on l'a observé dans de nombreux pays européens évoqués en introduction, il faut alors trouver de nouvelles solutions permettant de prendre le relais pour assurer le minimum vital et, autant que possible, la dignité des personnes concernées. Il convient ici de distinguer deux types de problèmes que la pandémie a mis en évidence :

- d'un côté des problèmes conjoncturels qui émergent en raison de la mise à l'arrêt exceptionnelle de l'économie et qui requièrent une intervention ponctuelle déterminée, mais de durée limitée, afin de permettre aux populations concernées de surmonter la crise et de revenir au *statu quo ex ante*. Dans cet esprit, certaines des implications de la pandémie ont fait l'objet d'ajustements rapides, notamment en matière de facilitation de l'accès aux prestations de chômage technique et de prolongation de leur durée, ainsi que de mise en place de prestations spécifiques pour les indépendants par exemple. Certains de ces ajustements s'avèrent cependant insuffisants sur le long terme, ainsi que le montrent par exemple le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale recourant à l'aide de banques alimentaires ou la présence accrue d'indépendants dans les files de distribution alimentaire au fur et à mesure de l'allongement de la période de semi-confinement. Ceci indique que les politiques sociales contemporaines ne sont pas pensées pour un temps de crise grave et prolongé, mais cela illustre aussi la capacité de les adapter rapidement, selon un modèle de gestion à flux tendu ou juste-à-temps, quoique de manière parfois insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins ;
- de l'autre côté, la pandémie a mis en évidence la vulnérabilité structurelle de certaines populations qui vivaient déjà avant le semi-confinement dans des conditions très difficiles. Dans ce cas, l'adoption de mesures conjoncturelles en attendant le retour au *statu quo ex ante* n'est pas suffisante. Une action plus structurelle est nécessaire, qui doit toucher en particulier tous les sans-contrat de travail, les sans-papiers ou les sans-domicile. Ceux-ci ne remplissent en effet pas les conditions *sine qua non* de sécurisation de leurs trajectoires de vie, dans la mesure où l'absence de contrat de travail les laisse démunis face aux choix de leurs employeurs et entrave l'accès aux prestations des assurances sociales reposant sur des cotisations. L'absence de permis de séjour interdit également l'accès aux prestations d'assistance sociale, ne laissant à ces publics que les solutions associatives ou informelles, pour autant qu'elles soient connues et accessibles. Notre étude montre que le recours à ces solutions informelles, même lorsqu'il s'agit de faire appel au réseau communautaire, n'est pas si fréquent parmi ces populations pour lesquelles la solution la plus fréquente semble alors être l'emprunt, à des taux parfois usuraires. Dans ces cas de vulnérabilité structurelle, le filet de l'aide sociale ne fonctionne plus : les personnes passent à travers toutes les mailles (perte de l'emploi, nonaccès au chômage technique, nonaccès à l'aide sociale, recours peu fréquent aux réseaux communautaires, etc.) et leurs situations et conditions de vie sont particulièrement préoccupantes : insécurité alimentaire forte, revenus très bas voire absent, incapacité de payer une facture de 1500 CHF à très brève échéance, risque d'endettement, surdensité très fréquente du logement (plus de deux personnes par pièce), etc. Il y a là un problème structurel qui dépasse le contexte de la pandémie et qui requiert davantage que des mesures conjoncturelles.



## 6. Pistes de recommandations

Les pistes de recommandations qui suivent s'inscrivent dans une double direction, d'une part d'adaptation des mesures conjoncturelles, d'autre part de mise en place de nouvelles mesures visant à juguler les aspects structurels mis en évidence par notre étude. Les banques et distributions alimentaires ont constitué une réponse d'urgence à une situation d'urgence. La rapidité de la mise en place de cette solution durant les premières semaines du semi-confinement est tout à l'honneur des acteurs qui s'y sont attelés. Toutefois, la pérennisation d'une telle solution à grande échelle, qui deviendrait ainsi partie intégrante du dispositif de politique sociale genevois, même en la rendant moins visible au travers de sa dispersion sur le territoire cantonal, indiquerait que les responsables des politiques sociales n'ont pas pris la mesure des enseignements de la pandémie. Le dispositif de distribution alimentaire doit rester limité et, à cette fin, les politiques sociales doivent être renforcées en amont. C'est l'esprit des recommandations qui suivent :

- La crise de la pandémie a mis au grand jour la vulnérabilité de toute une population invisible jusque-là. Notre étude a montré que cette invisibilité était due à deux facteurs principaux : premièrement, certaines populations échappent à tous les radars des politiques sociales officielles, que ce soit parce qu'elles ne sont pas éligibles aux prestations existantes, comme c'est le cas de la population des « sans », ou parce qu'elles préfèrent ne pas recourir aux instances publiques ou associatives, de peur de perdre leur permis de séjour notamment. Deuxièmement, les populations vulnérables qui parvenaient à s'en sortir par elles-mêmes en situation « normale » ont vu leur précarité exacerbée par la crise, les plaçant dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins par elles-mêmes. Notre étude représente une première étape dans la connaissance des conditions de vie et stratégies de résilience de ces populations précaires. Cet effort de documentation doit être poursuivi, afin de fournir les éléments nécessaires à l'adoption de politiques et d'interventions sociales informées et adéquates.
- La crise a révélé la fragilité de certaines populations et l'importance de les soutenir lors de moments de crise graves et prolongés. Les mesures conjoncturelles mises en œuvre doivent donc être renforcées et prolongées aussi longtemps que nécessaire, c'est-à-dire tant que le ralentissement de l'économie ne permettra pas à ces personnes de recouvrer leur autonomie, à travers l'emploi notamment. Nous pensons ici aux mesures de chômage technique ou au soutien accordé aux indépendants en difficultés, mais aussi à toutes formes de mesures permettant de soutenir le revenu des personnes ayant perdu leur emploi pendant la crise. L'assouplissement provisoire des conditions d'éligibilité (qui n'exclut pas des contrôles *ex post*), tel qu'on a pu le voir pour l'accès au chômage technique ou l'aide aux entreprises, mais aussi pour l'accès aux distributions alimentaires, semble nécessaire dans un tel contexte où l'accès aux prestations est plus important que la lutte contre des abus présumés.

- La question du non-recours mérite une attention spéciale. Rappelons qu'il s'agit ici du non-recours à des prestations existantes auxquels les gens ont droit. Notre étude montre que le non-recours découle essentiellement d'une non-connaissance ou d'un manque d'informations, et d'une crainte de la stigmatisation (pour les détenteurs d'un passeport ou d'un permis C) ou des conséquences légales ou juridiques (pour les titulaires d'un autre permis de séjour). Nous nous retrouvons donc dans la situation, paradoxale et aux conséquences préjudiciables, où des personnes en état de besoin ne recourent pas aux prestations sociales et sanitaires existantes. Des leviers d'information et d'encouragement à l'accès aux droits doivent ici être définis pour garantir la couverture des besoins existants et éviter plus généralement les phénomènes de marginalisation et d'invisibilisation des problèmes sociaux.
- La crise a également révélé au grand jour l'existence de populations invisibles jusque-là et dont la précarité était très marquée déjà avant la crise. Il s'agit en particulier de la population des « sans » (sans contrat de travail, sans papiers, sans domicile). Des mesures conjoncturelles doivent ici aussi être déployées afin de surmonter les effets de la crise, mais des mesures structurelles sont aussi nécessaires pour préserver la dignité des personnes concernées. Le retour au *statu quo ex ante* ne présente en effet pas de garanties satisfaisantes à cet égard. Il s'agit donc de trouver des leviers pour garantir l'accès à un emploi décent en termes de revenus, de temps de travail et d'accès à la protection sociale (notamment aux revenus de substitution), ainsi qu'à un logement décent. Les mesures visant à promouvoir l'établissement de contrats de travail sont ici une piste à explorer, tout comme le renforcement des mesures d'inspection du travail en lien avec la lutte contre le travail au noir. En tout état de cause, notre étude révèle sans ambiguïté que ces populations sont les plus pénalisées, que ce soit sur le plan conjoncturel (elles sont davantage affectées par la crise du COVID-19) ou structurel (leur situation est problématique, indépendamment de la crise). La lutte contre le travail au noir doit donc avoir comme objectif prioritaire l'amélioration de leur situation et la préservation de leur dignité, mise à mal dans la situation actuelle. Notre étude a également montré l'importance de mettre sur pied une stratégie de lutte contre le mal-logement dans le contexte genevois.
- Les politiques sociales contemporaines sont largement marquées par l'objectif de développement de l'employabilité et du capital humain. Nos résultats montrent que cet objectif est manqué pour l'échantillon observé dans cette enquête : le niveau de formation n'a de corrélation significative ni avec le taux d'emploi, ni avec le niveau de revenu des populations étudiées. Il y a ici une marge de progression importante, en matière de meilleure reconnaissance et de valorisation des diplômes, qu'il s'agit d'exploiter au mieux en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques de l'emploi actuelles basées sur l'offre et le soutien de l'employabilité.

## 7. Références

Ballard T.J., Kepple A.W & C. Cafier, (2013), *The Food Insecurity Experience Scale: Development of a Global Standard for Monitoring Hunger Worldwide*, Food and Agriculture Organization (FAO) of the United Nations, Rome.

Coates J., Swindale A. & P. Bilinsky, (2006), *Household Food Insecurity Access Scale (HFIAS) for Measurement of Food Access: Indicator Guide*, United States Agency international development (USAID).

Hamelin A.-M., Beaudry M. & J.-P. Habicht, (1998), La vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire, *Canadian Journal of Development Studies*, 19(4), 277-306.

Warin, P. (Ed.). (2017). *Le non-recours aux politiques sociales*. Grenoble : PUG.

**8. Annexe : Tableaux de fréquence**

## Mandat Colis du Cœur : Précarité en période de COVID-19 à Genève

Tableaux de fréquence 3/7/2020

Nombre de questionnaires complétés : 223

Questionnaires complets : 199

Questionnaires incomplets : 24

NA = Données manquantes

S/L = Données manquantes structurelles, i.e. mesures non pertinentes. Ex : « Quel est votre secteur d'activité ? » impossible de répondre si on ne travaille pas.

Langue du questionnaire :

	N	
Français	107	48,0
Espagnol	72	32,3
Anglais	33	14,8
Portugais	11	4,9

Données récoltées via un questionnaire en ligne entre le 15 mai et le 7 juin 2020

[A1preocc\_type\_VC] Dans le contexte de la crise du COVID-19, qu'est-ce qui vous préoccupe le plus actuellement ? (Vous pouvez choisir 1, 2 ou 3 réponses)

	N = 223	%
Votre situation financière	147	65,9
Votre travail (baisse du nombre d'heures, perte d'emploi, ...)	119	53,4
Vos conditions de logement	71	31,8
Le risque d'être contaminé par le coronavirus (COVID-19)	60	26,9
La difficulté de vous nourrir	57	25,6
Peur pour votre santé en général	35	15,7
La situation de vos enfants à Genève (suivre le programme scolaire à la maison, leur avenir)	29	13,0
Les conséquences pour votre permis de séjour (perte du permis, peur d'un renvoi, ...)	24	10,8
La situation de votre famille élargie à Genève et au-delà	24	10,8
L'isolement et la solitude	12	5,4
Autre	8	3,6

#### Détail "Autre"

	N	%
Handicap	1	0,4
J'ai perdu mon emploi à temps partiel car ils savaient que je n'ai pas de permis	1	0,4
La société	1	0,4
L'augmentation du racisme	1	0,4
Les effondrements	1	0,4
Le manque d'activité	1	0,4
Mes études	1	0,4
Pas de permis - peur d'être expulsé	1	0,4

[A2preocc\_degre\_VC] Actuellement, quel est votre degré de préoccupation par rapport à la crise du COVID-19 en général ?

	n	%	val%
Pas du tout préoccupé	7	3.1	3.2
Un peu préoccupé	70	31.4	32.3
Très préoccupé	140	62.8	64.5
NA	6	2.7	NA

## Alimentation

**[B1alimentation\_aide]** En-dehors des Colis du Cœur, avez-vous demandé de l'aide à une autre organisation (associative, communautaire, religieuse, etc.) pour obtenir de la nourriture ?

	n	%	val%
Oui	43	19.3	19.7
Non	175	78.5	80.3
NA	5	2.2	NA

**[B2HFSS\_1\_VC]** Avez-vous craint, au moins une fois, de manquer de nourriture ?

	n	%	val%
Oui	185	83.0	84.1
Non	35	15.7	15.9
NA	3	1.3	NA

**[B3HFSS\_4\_VC]** Avez-vous dû acheter, au moins une fois, de la nourriture moins chère ou de moins bonne qualité par manque de moyens financiers ?

	n	%	val%
Oui	200	89.7	92.2
Non	17	7.6	7.8
NA	6	2.7	NA

**[B4HFSS\_5\_VC]** Avez-vous dû réduire, au moins une fois, la quantité de nourriture durant un repas ou sauter un repas par manque de nourriture ?

	n	%	val%
Oui	136	61.0	62.4
Non	82	36.8	37.6
NA	5	2.2	NA

**[B5HFSS\_10\_VC]** Avez-vous déjà eu faim mais n'avez pas mangé parce que vous n'aviez pas les moyens de vous procurer de la nourriture ?

	n	%	val%		n	%	val%
Oui	74	33.2	34.3	Oui	74	33.2	55.2
Non	60	26.9	27.8	Non	60	26.9	44.8
S/L	82	36.8	38.0	NA	89	39.9	NA
NA	7	3.1	NA				

**[B6HFSS\_13\_VC]** Avez-vous passé, au moins une fois, un jour entier sans manger ?

	n	%	val%		n	%	val%
Oui	28	12.6	20.9	Oui	28	12.6	37.8
Non	46	20.6	34.3	Non	46	20.6	62.2
S/L	60	26.9	44.8	NA	149	66.8	NA
NA	89	39.9	NA				

## Emploi et revenu

[C1emploi\_filtre\_VC] Aviez-vous un ou plusieurs emploi(s) avant le début de la crise du COVID-19 ?

	n	%	val%
Oui	127	57	59.3
Non	87	39	40.7
NA	9	4	NA

[C2emploi\_filtre\_VCb] Quel était votre statut pour votre emploi principal ?

	n	%	val%		n	%	val%
Employé-e avec contrat de travail	37	16.6	16.7	Employé-e avec contrat de travail	37	16.6	27.6
Employé-e sans contrat de travail	66	29.6	29.9	Employé-e sans contrat de travail	66	29.6	49.3
Indépendant-e	9	4.0	4.1	Indépendant-e	9	4.0	6.7
Autre	22	9.9	10.0	Autre	22	9.9	16.4
S/L	87	39.0	39.4	NA	89	39.9	NA
NA	2	0.9	NA				

C3emploiKfiltreKVC2] Quel était le secteur d'activité de cet emploi ou de ces emplois ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)

	N = 131	%
Economie domestique (ménage, aide à la personne, jardinage, etc.)	97	74,0
Hôtellerie/Restauration	18	13,7
Bâtiment	8	6,1
Livraison	4	3,1
Industrie	1	0,8
Autre	16	12,2

Détail "Autre"

	N	%
Vente	4	3,1
Déménagement	3	2,3
Enseignement	2	1,5
AI	1	0,8
Bricolage	1	0,8
Coaching sportif	1	0,8
Coiffeuse	1	0,8
Nettoyement / voirie	1	0,8
Photographe	1	0,8
Réparation de téléphone	1	0,8



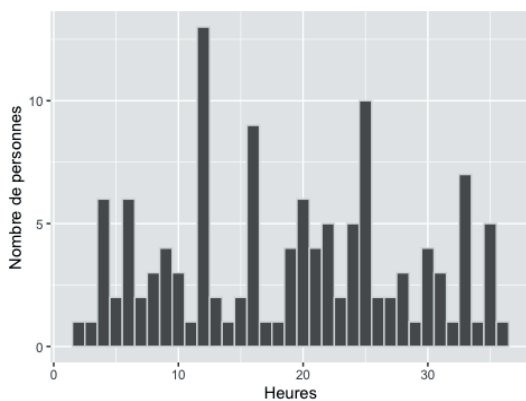
**[C4emploi\_filtre\_VC4] Combien d'employeurs aviez-vous avant la crise du COVID-19 ? (seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ)**

	n	%	val%		n	%	val%
- de 2	37	16.6	18.6	- de 2	37	16.6	35.9
De 2 à 4	54	24.2	27.1	De 2 à 4	54	24.2	52.4
De 5 à 10	9	4.0	4.5	De 5 à 10	9	4.0	8.7
Plus de 10	3	1.3	1.5	Plus de 10	3	1.3	2.9
S/L	96	43.0	48.2	NA	120	53.8	NA
NA	24	10.8	NA				

**[C5emploi\_filtre\_VC3] En moyenne, combien d'heures travailliez-vous d'habitude par semaine avant la crise du COVID-19 ? (seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ)**

	n	%	val%
- de 16	49	22.0	39.8
De 16 à 25	35	15.7	28.5
De 26 à 42	31	13.9	25.2
Plus de 42	8	3.6	6.5
NA	100	44.8	NA

Nombre d'heures habituelles



[C6Revenu\_VC] Quel était, approximativement, votre revenu mensuel total avant la crise du COVID-19? (seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ)

le 1200 à 2000

21.5

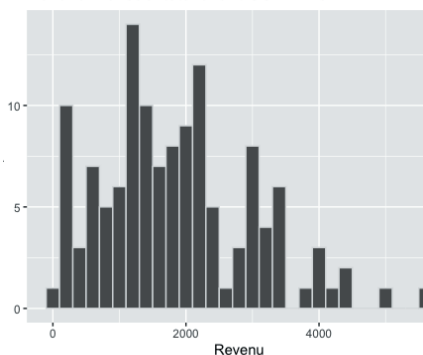
: 1200 à 2000

21.5

IA

3.6

Revenu mensuel total avant COVID-19



[C7emploi\_mre\_vc] Exerciez-vous en ou en dehors des emplois, aujourd'hui ?

79

35.4

144

64.6

[C8emploifltre\_VC5bi] Quel est votre statut pour votre emploi principal ?

ndépendant-e

4

1.8

Indépendant-e

4

**[C9emploifiltreVC2now] Quel est le secteur d'activité de cet emploi ou de ces emplois ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	N = 79	%
Economie domestique (ménage, aide à la personne, jardinage, etc.)	64	81,0
Hôtellerie/Restauration	2	2,5
Bâtiment	4	5,1
Livraison	3	3,8
Industrie	2	2,5
Autre	10	12,7

**Détail "Autre"**

	N	%
Vente	2	2,5
Bricolage	1	1,3
Coaching sportif	1	1,3
Déménagement	1	1,3
Enseignement	1	1,3
Manucure	1	1,3
Pré-retraite	1	1,3
Traduction	1	1,3
6	1	1,3

**[C10emploi\_filtre\_VC6] S'agit-il du ou des même(s) emploi(s) que celui ou ceux que vous exercez avant la crise du COVID-19 ?**

	n	%	val%
Oui	55	24.7	25.5
Non	5	2.2	2.3
S/L	156	70.0	72.2
NA	7	3.1	NA

	n	%	val%
Oui	55	24.7	91.7
Non	5	2.2	8.3
NA	163	73.1	NA

**[C11Emploi\_filtre\_VC7] Combien d'employeurs avez-vous aujourd'hui ?**

	n	%	val%
- de 2	40	17.9	18.4
De 2 à 4	23	10.3	10.6
De 5 à 10	6	2.7	2.8
S/L	148	66.4	68.2
NA	6	2.7	NA

	n	%	val%
- de 2	40	17.9	58.0
De 2 à 4	23	10.3	33.3
De 5 à 10	6	2.7	8.7
NA	154	69.1	NA

**[C12emploiVariationVC] Dans quelle mesure votre nombre d'heures de travail a changé à cause de la crise du COVID-19 ?**

	n	%	val%
Mes heures de travail ont diminué	54	24.2	24.3
Nombre stable	10	4.5	4.5
Mes heures de travail ont augmenté	2	0.9	0.9
S/L	156	70.0	70.3
NA	1	0.4	NA

	n	%	val%
Mes heures de travail ont diminué	54	24.2	81.8
Nombre stable	10	4.5	15.2
Mes heures de travail ont augmenté	2	0.9	3.0
NA	157	70.4	NA

**[C13emploi\_perte\_VC] Par rapport à la période avant la crise du COVID-19, mes heures de travail actuelles représentent ...**

	n	%	val%
Beaucoup moins de la moitié des heures de travail que je faisais avant la crise du COVID-19	17	7.6	8.1
Environ la moitié des heures de travail que je faisais avant la crise du COVID-19	25	11.2	11.9
Plus de la moitié des heures de travail que je faisais avant la crise du COVID-19	11	4.9	5.2
Je ne travaille plus du tout (chômage technique total)	1	0.4	0.5
S/L	156	70.0	74.3
NA	13	5.8	NA
	n	%	val%
Beaucoup moins de la moitié des heures de travail que je faisais avant la crise du COVID-19	17	7.6	31.5
Environ la moitié des heures de travail que je faisais avant la crise du COVID-19	25	11.2	46.3
Plus de la moitié des heures de travail que je faisais avant la crise du COVID-19	11	4.9	20.4
Je ne travaille plus du tout (chômage technique total)	1	0.4	1.9
NA	169	75.8	NA

**[C14emploifiltrVC4now] En moyenne, combien d'heures travaillez-vous par semaine ? (seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ)**

	n	%	val%		n	%	val%
- de 16	7	3.1	3.2	- de 16	7	3.1	63.6
De 16 à 25	1	0.4	0.5	De 16 à 25	1	0.4	9.1
De 26 à 42	2	0.9	0.9	De 26 à 42	2	0.9	18.2
Plus de 42	1	0.4	0.5	Plus de 42	1	0.4	9.1
S/L	206	92.4	94.9	NA	212	95.1	NA
NA	6	2.7	NA				

**[C15revenuVariationVC] Dans quelle mesure votre revenu a changé à cause de la crise du COVID-19?**

	n	%	val%		n	%	val%
Mon revenu a diminué	56	25.1	25.1	Mon revenu a diminué	56	25.1	83.6
Mon revenu est resté stable	11	4.9	4.9	Mon revenu est resté stable	11	4.9	16.4
Mon revenu a augmenté	0	0.0	0.0	Mon revenu a augmenté	0	0.0	0.0
S/L	156	70.0	70.0	NA	156	70.0	NA
NA	0	0.0	NA				



**[C19emploiKfiltreKVC8] Si non, pourquoi ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	<b>N = 65</b>	<b>%</b>
Je ne peux plus aller sur mon lieu de travail	18	27,7
J'ai été licencié(e)	17	26,2
Mon employeur ne peut plus me payer	16	24,6
Je dois m'occuper de mes enfants ou d'un proche	10	15,4
Je suis (j'ai été) malade	5	7,7
Autre	17	26,2

**Détail "Autre"**

	<b>N</b>	<b>%</b>
Mon employeur a cessé son activité (ex: hôtellerie)	5	7,7
Fin de contrat, pas renouvelé	3	4,6
Mon employeur télétravail et n'a plus besoin de moi	2	3,1
Il n'y a plus de travail/demande/contrats	2	3,1
Peur des contrôles en raison de la crise (travail au noir)	2	3,1
J'ai démissionné par peur d'attraper le COVID-19	1	1,5
Pour l'instant, je n'y arrive pas	1	1,5
Mon employeur a peur que je le contamine	1	1,5

**[C20revnPerteCompens2] En l'absence de revenu du travail, touchez-vous : (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	<b>N = 139</b>	<b>%</b>
Je ne touche aucun complément de revenu	68	48,9
Des prestations de l'aide sociale (Hospice général)	40	28,8
Des indemnités de l'assurance chômage	19	13,7
Autre	5	3,6

**Détail "Autre"**

	<b>N</b>	<b>%</b>
AVS	2	1,4
Mon mari travaille à 60%	1	0,7
Mon mari travaille à 50%	1	0,7
Prestations complémentaires	1	0,7

[X1epargne\_VC] Est-ce que votre épargne (argent mis de côté avant la crise) ou l'argent que vous gagnez actuellement suffit pour subvenir à vos besoins actuels ?

	n	%	val%
Oui	24	10.8	11.1
Non	193	86.5	88.9
NA	6	2.7	NA

[X2epargne\_temps\_VC] Si la situation actuelle se prolonge, combien de temps pourrez-vous continuer à subvenir à vos besoins ?

	n	%	val%
Moins d'un mois	109	48.9	50.9
1 ou 2 mois	81	36.3	37.9
3 mois ou plus	24	10.8	11.2
NA	9	4.0	NA

[X3ComplementRevenu] Depuis la crise du COVID-19, pour compléter votre revenu ou économiser un peu d'argent, avez-vous eu recours à des :

	N = 223	%
Rien de tout cela	119	53,4
Petits boulots	57	25,5
Ventes d'objets ou de biens personnels	35	15,7
Echanges de services entre voisins	18	8,1
Autre	7	3,0

#### Détail "Autre"

	N	%
Aides familiales	2	0,8
Demandé d'aide du colis du cœur et autre association	2	0,8
Handicap	1	0,4
Je ne paye pas des factures pour pouvoir survivre avec le salaire de mon mari	1	0,4
Je fais du bénévolat, je reçois des petits échanges, des petits cadeaux, ça fait du bien.	1	0,4

**[X4PetitesAidesApres]** Depuis le début de la crise du COVID-19, à quelle fréquence bénéficiez-vous de petites aides financières informelles pour vos achats ou vos factures de la part...

	Jamais		Quelques fois		Régulièrement		Souvent		N	NA
	N	%	N	%	N	%	N	%		
... de membres de votre famille:	149	67,4	54	24,4	10	4,5	8	3,6	221	2
...d'amis:	155	72,4	51	23,8	6	2,8	2	0,9	214	9
...de voisins:	198	93,0	12	5,6	2	0,9	1	0,5	213	10
...de votre groupe communautaire (association, personne de référence) ou confessionnel (église, mosquée, etc.):	142	64,8	52	23,7	19	8,7	6	2,7	219	4

**[X5PetitesAidesAvant]** Avant la crise du COVID-19, à quelle fréquence avez-vous bénéficié de petites aides financières informelles pour vos achats ou vos factures de la part...

	Jamais		Quelques fois		Régulièrement		Souvent		N	NA
	N	%	N	%	N	%	N	%		
... de membres de votre famille:	162	75,7	45	21,0	7	3,3	3	1,4	221	6
...d'amis:	176	83,8	34	16,2	4	1,9	2	1,0	214	7
...de voisins:	205	96,7	7	3,3	2	0,9	2	0,9	213	7
...de votre groupe communautaire (association, personne de référence) ou confessionnel (église, mosquée, etc.):	156	71,9	43	19,8	10	4,6	8	3,7	219	6

**[D1aide\_employeur\_VC]** Est-ce que l'un de vos employeurs vous a apporté de l'aide dans ce contexte de crise du COVID-19 ?

	n	%	val%		n	%	val%
Oui	35	15.7	16.0	Oui	35	15.7	25.9
Non	100	44.8	45.7	Non	100	44.8	74.1
S/L	84	37.7	38.4	NA	88	39.5	NA
NA	4	1.8	NA				

**[D2aideEmployeurKVC2]** Si oui, quel type d'aide ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses:

	N = 35	%
De l'aide financière (payer des factures, donner ou prêter de l'argent, etc.)	26	74,3
De l'aide matérielle (donner de la nourriture, fournir un nouveau logement, etc.)	12	34,3



**[D3emprunt\_VC] Est-ce que vous avez dû emprunter de l'argent (à des amis, la famille, la banque, un prêteur, ...) à cause de la crise liée au COVID-19?**

	n	%	val%
Oui	106	47.5	47.7
Non	116	52.0	52.3
NA	1	0.4	NA

**[D4empruntTaux] A quel taux d'intérêt avez-vous emprunté cet argent ?**

	n	%	val%
0%	59	26.5	26.6
1 à 5%	13	5.8	5.9
6 à 10%	17	7.6	7.7
11 à 15%	2	0.9	0.9
16% et plus	5	2.2	2.3
Je ne sais pas	10	4.5	4.5
S/L	116	52.0	52.3
NA	1	0.4	NA

	n	%	val%
0%	59	26.5	55.7
1 à 5%	13	5.8	12.3
6 à 10%	17	7.6	16.0
11 à 15%	2	0.9	1.9
16% et plus	5	2.2	4.7
Je ne sais pas	10	4.5	9.4
NA	117	52.5	NA

**[D5emprunt\_futur\_VC] Est-ce que vous envisagez d'emprunter de l'argent (à des amis, la famille, la banque, un prêteur, votre employeur...) à cause de la crise liée au COVID-19 ?**

	n	%	val%
Oui	28	12.6	12.6
Non	88	39.5	39.6
S/L	106	47.5	47.7
NA	1	0.4	NA

	n	%	val%
Oui	28	12.6	24.1
Non	88	39.5	75.9
NA	107	48.0	NA

**[D6facture\_VC] Avez-vous eu des difficultés à payer une ou plusieurs factures courantes depuis le début de la crise du COVID-19 ?**

	n	%	val%
Oui	173	77.6	78.6
Non	47	21.1	21.4
NA	3	1.3	NA

**[D7facturesKtypeKVC] Quelles sont les factures que vous n'avez pas pu payer à cause de la crise du COVID-19 ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses):**

	<b>N = 173</b>	<b>%</b>
Le loyer	110	63,6
L'assurance maladie	80	46,2
L'abonnement de bus ou de train	78	45,1
Les frais de téléphone	75	43,4
L'électricité	45	26,0
Internet	39	22,5
Autre	20	11,6

**Détail "Autre"**

	<b>N</b>	<b>%</b>
Frais médicaux (consultations, médicaments, etc.)	5	2,9
Bilag/Serafe	3	1,7
Education des enfants	3	1,7
Nourriture	2	1,2
Remboursement de prêt/dette	2	1,2
Soutien financier de la famille restée au pays	2	1,2
Avocat	1	0,6
Blanchisserie	1	0,6
Le plaisir de la famille	1	0,6

**[D8facture\_imprevu\_VC] Si tout d'un coup vous deviez payer une facture de 1500 CHF, serait-ce possible ?**

	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>val%</b>
Oui	11	4.9	5.0
Non	211	94.6	95.0
NA	1	0.4	NA

**[D9factureImprevu2500] Et s'il s'agit d'une facture imprévue de 2500 CHF, serait-ce possible ?**

	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>val%</b>
Oui	3	1.3	1.4
Non	8	3.6	3.6
S/L	211	94.6	95.0
NA	1	0.4	NA

	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>val%</b>
Oui	3	1.3	27.3
Non	8	3.6	72.7
NA	212	95.1	NA

## Accès aux prestations et services d'aide

[E1aide\_VC] Depuis la crise du COVID-19, avez-vous demandé de l'aide (à part de la nourriture) à des institutions publiques, des associations ou des membres de votre groupe communautaire ou religieux ?

	n	%	val%
Oui	68	30.5	30.5
Non	155	69.5	69.5
NA	0	0.0	NA

[E2sansAideAucune] Pourquoi n'avez-vous pas fait appel à eux/elles ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)

	N = 155	%
Je ne connais pas les aides disponibles ni à qui les demander	73	47,1
Je ne connais pas ces services d'aide	71	45,8
J'ai peur des conséquences administratives (perdre mon permis de séjour par ex.)	29	18,7
Les démarches sont trop compliquées	21	13,5
Je préfère laisser cette aide à d'autres qui en ont plus besoin que moi	20	12,9
Je préfère me débrouiller seul-e	13	8,4
Je n'ai pas droit aux aides	11	7,1
Je ne veux pas qu'on sache que j'ai besoin d'aide	9	5,8
Ce n'est pas nécessaire	4	2,6
Autre	9	5,8

### Détail "Autre"

	N	%
J'ai demandé de l'aide à un service social/ une association mais je n'ai pas obtenu de réponse	2	1,3
J'ai eu le COVID-10 et j'étais contagieux	2	1,3
Je suis à risque et je n'ai pas de masque pour les rendez-vous	1	0,6
Je n'ai pas de permis de travail	1	0,6
Je ne parle pas bien français	1	0,6
Je préfère bouger, avoir un échange, je fais du bénévolat	1	0,6
Je ne peux pas demander d'aide à la mosquée en tant que femme (je ne suis pas pratiquante)	1	0,6

**[E3aide\_type\_VC] Pour quel(s) type(s) de besoins les avez-vous contactés ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	<b>N = 68</b>	<b>%</b>
Revenu insuffisant	45	66,2
Problème de logement	37	54,4
Problème de santé	12	17,6
Besoin d'informations	12	17,6
Besoin d'une assistance juridique	10	14,7
Besoin d'un soutien psychologique	3	4,4
Conflit avec mon employeur	2	2,9
Garde d'enfants	2	2,9
Autre	2	2,9

**Détail "Autre"**

	<b>N</b>	<b>%</b>
Aliments	1	1,5
Besoin de matériel scolaire	1	1,5

**[E4aideInstitutions] Qui avez-vous contacté ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	<b>N = 68</b>	<b>%</b>
Associations (Caritas, CSP, Contact Suisse Immigrés, EPER, etc.)	46	67,6
Institutions publiques (Services du Canton ou de la Commune, ex : Hospice général, Centres d'action sociale, Services sociaux, etc)	21	30,9
Groupe confessionnel (église, mosquée, etc)	9	13,2
Groupe communautaire (associations culturelles, etc)	4	5,9
Une personne de référence de ma communauté	4	5,9
Syndicats (UNIA, SIT, etc)	3	4,4
Autre	7	10,3

**Détail "Autre"**

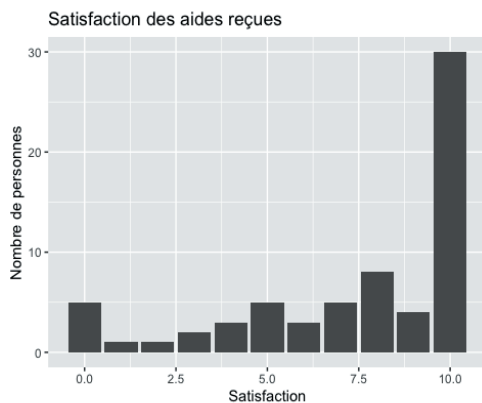
	<b>N</b>	<b>%</b>
Colis du cœur/ Caravane de solidarité	3	4,4
PSS Universidad/ UNIGE	2	2,9
Amis	1	1,5
Rien	1	1,5

[E5aideTemps] Combien de temps avez-vous attendu pour demander de l'aide ?

	n	%	val%
Je n'ai pas attendu	7	3.1	3.1
Jusqu'à 1 semaine	12	5.4	5.4
Jusqu'à 15 jours	10	4.5	4.5
Jusqu'à 1 mois	20	9.0	9.0
Plus d'un mois	19	8.5	8.5
S/L	155	69.5	69.5
NA	0	0.0	NA

	n	%	val%
Je n'ai pas attendu	7	3.1	10.3
Jusqu'à 1 semaine	12	5.4	17.7
Jusqu'à 15 jours	10	4.5	14.7
Jusqu'à 1 mois	20	9.0	29.4
Plus d'un mois	19	8.5	27.9
NA	155	69.	NA

[E6aideSatisfaction] De manière générale, si 0 signifie "pas du tout satisfait" et 10 "tout à fait satisfait", dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e des aides reçues ?



[E7aidePasDemandees] Y a-t-il une ou des aides que vous n'avez pas demandé-e-s ?

	n	%	val%
Oui	39	17.5	17.6
Non	28	12.6	12.6
S/L	155	69.5	69.8
NA	1	0.4	NA

	n	%	val%
Oui	39	17.5	58.2
Non	28	12.6	41.8
NA	156	70.0	NA

**[E8aidePasDemandeType] Quel type d'aide(s) n'avez-vous pas demandée(s) ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	N = 39	%
Alimentaire	4	10,3
Informations	12	30,8
Financière	14	35,9
Garde d'enfants	17	43,6
Assistance juridique	20	51,3
Soins	23	59,0
Soutien psychique	24	61,5
Autre	4	10,3

**Détail "Autre"**

	N	%
Aide pour obtenir un permis	1	2,6
Aide pour payer des factures	1	2,6
Aide pour payer des poursuites	1	2,6
Aide pour les vacances (pas d'aides = pas de vacances)	1	2,6

**[E9sansAideAutres] Pourquoi n'avez-vous pas demandé cette ou ces aide-s ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	N = 40	%
Je ne connais pas ces services d'aide	19	47,5
Je ne connais pas les aides disponibles ni à qui les demander	15	37,5
Ce n'est pas nécessaire	12	30,0
Je préfère laisser cette aide à d'autres qui en ont plus besoin que moi	12	30,0
Je préfère me débrouiller seul-e	5	12,5
Les démarches sont trop compliquées	4	10,0
J'ai peur des conséquences administratives (perdre mon permis de séjour par ex.)	3	7,5
Je n'ai pas droit aux aides	3	7,5
Je ne veux pas qu'on sache que j'ai besoin d'aide	1	2,5
Autre	2	5,0

**Détail "Autre"**

	N	%
A cause de la peur d'attraper le virus	1	2,5
Difficultés à organiser une demande d'aide et une planification de vacances en temps de pandémie	1	2,5

**[E10aidePerdue] Y a-t-il une ou des aides que vous receviez avant le COVID-19 et que vous ne recevez plus maintenant ?**

	n	%	val%
Oui	18	8.1	8.1
Non	203	91.0	91.9
NA	2	0.9	NA

[E11aidePerdueType] De quel type d'aide(s) s'agissait-il ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)

	N = 18	%
Alimentaire	12	66,7
Financière	7	38,9
Informations	2	11,1
Soins	2	11,1
Garde d'enfants	1	5,6
Assistance juridique	1	5,6
Soutien psychique	1	5,6
Autre	2	11,1

Détail "Autre"

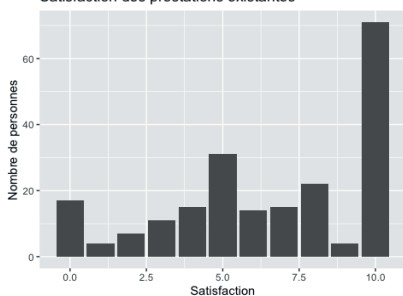
	N	%
Subside cantonal pour l'assurance maladie	1	5,6
Complément de salaire, Hospice Général	1	5,6

[E12aidePerdueMotif] Et pourquoi ne recevez-vous plus ces aides depuis la crise du COVID-19 ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)

	N = 18	%
Le lieu où j'allais chercher de l'aide a fermé à cause du COVID-19	12	66,7
Temps d'attente trop long dans les circonstances actuelles	5	27,8
Je suis bloqué-e à la maison	5	27,8

[E13aideSatisfPrestat] De manière générale, si 0 signifie "pas du tout satisfait" et 10 "tout à fait satisfait", dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e des prestations existantes ?

Satisfaction des prestations existantes



## Santé et accès aux soins

Dans le contexte de la crise du COVID-19, les autorités suisses ont imposé des mesures d'isolement à domicile pour les personnes malades du coronavirus ou suspectées d'être malades du coronavirus.

### [F0covid\_info\_VC] Êtes-vous informé de ces mesures ?

	n	%	val%
Oui	187	83.9	84.6
Non	34	15.2	15.4
NA	2	0.9	NA

### [F1covid\_GroupeRisque] Faites-vous partie des groupes à risque identifiés par les autorités sanitaires (personnes atteintes de cancer, diabète, faiblesse immunitaire, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires) ?

	n	%	val%
Oui	42	18.8	18.8
Non	157	70.4	70.4
Je ne sais pas	24	10.8	10.8
NA	0	0.0	NA

### [F2covid\_VC] Avez-vous eu le COVID-19 ?

	n	%	val%
Oui, j'ai été testé positif au COVID-19	5	2.2	2.2
Oui peut-être mais je n'ai pas fait le test	29	13.0	13.0
Non	189	84.8	84.8
NA	0	0.0	NA

### [F3covidHospitalisaVC] Avez-vous été hospitalisé durant au moins 48 heures à cause du COVID-19 ?

	n	%	val%		n	%	val%
Oui	1	0.4	0.4	Oui	1	0.4	2.9
Non	33	14.8	14.8	Non	33	14.8	97.1
S/L	189	84.8	84.8	NA	189	84.8	NA
NA	0	0.0	NA				

### [F4covidQuarantaineVC] Êtes-vous resté en isolement à domicile durant au moins 10 jours à cause du COVID-19 ?

	n	%	val%		n	%	val%
Oui	25	11.2	11.2	Oui	25	11.2	73.5
Non	9	4.0	4.0	Non	9	4.0	26.5
S/L	189	84.8	84.8	NA	189	84.8	NA
NA	0	0.0	NA				



**[F5covid\_40\_non\_VC] Pourquoi n'êtes-vous pas resté en isolement à domicile durant au moins 10 jours ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	N = 9	%
Il n'y a pas assez de place chez moi pour que je reste isolé-e	4	44,4
J'ai dû continuer à m'occuper de ma famille ou mes proches	4	44,4
J'ai dû continuer à travailler	1	11,1
Je n'ai pas supporté l'isolement	1	11,1
Je n'ai pas été informé-e de cette mesure	1	11,1
Autre	2	22,2

**Détail "Autre"**

	N	%
Faire les achats et les médicaments	1	11,1
Je ne suis pas sûr d'avoir contracté le COVID-19	1	11,1

**[F7covid\_coloc\_VC] Est-ce qu'une personne vivant dans le même logement que vous a eu le COVID-19 ?**

	n	%	val%
Oui, une personne a été testée positive au COVID-19	6	2.7	2.7
Oui probablement mais cette personne n'a pas fait le test	15	6.7	6.8
Non	200	89.7	90.5
NA	2	0.9	NA

**[F8AssuranceMaladie] Avez-vous une assurance maladie ?**

	n	%	val%
Oui	122	54.7	54.7
Non	100	44.8	44.8
Je ne sais pas	1	0.4	0.4
NA	0	0.0	NA

**[F9renoncer\_soins\_VC] Est-ce que vous avez renoncé à consulter un médecin, ou à aller à l'hôpital à cause de la crise du COVID-19 ?**

	n	%	val%
Oui	60	26.9	27.0
Non	162	72.6	73.0
NA	1	0.4	NA

**[F10renonSoins\_raison] Pour quelle(s) raison(s) avez-vous renoncé à consulter un médecin ou l'hôpital ?  
(Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	<b>N = 59</b>	<b>%</b>
Par crainte d'être contaminé-e	37	62,7
Pour ne pas surcharger les médecins ou les hôpitaux	22	37,3
Pour des raisons financières	19	32,2
Parce que je ne savais pas à qui m'adresser	4	6,8
Autre	4	6,8

**Détail "Autre"**

	<b>N</b>	<b>%</b>
Mon médecin ou lieu de consultation habituel n'est pas disponible en raison du COVID-19	3	5,1
My senior boss wants me to go to my doctor for check up because I have an headache that time	1	1,7

**[G0srh\_VC] Dans l'ensemble, vous pensez que votre santé actuelle est...**

	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>val%</b>
Excellente	17	7.6	7.7
Très	27	12.1	12.2
Bonne	127	57.0	57.2
Médiocre	44	19.7	19.8
Mauvaise	7	3.1	3.2
NA	1	0.4	NA

**[G1sante\_evolution\_VC] Par rapport à avant la crise du COVID-19, vous estimez que votre état de santé s'est...**

	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>val%</b>
Amélioré	8	3.6	3.6
Un peu amélioré	10	4.5	4.5
Resté le même	137	61.4	62.0
Un peu détérioré	54	24.2	24.4
Détérioré	12	5.4	5.4
NA	2	0.9	NA

**[G2sante\_mentale\_VC] Actuellement, est-ce que vous ressentez de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété ?**

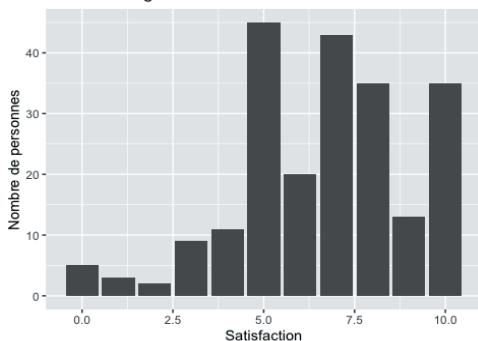
	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>val%</b>
Oui	183	82.1	82.4
Non	39	17.5	17.6
NA	1	0.4	NA

[G3santeMentaleEvolVC] Par rapport à avant la crise du COVID-19, vous vous sentez ...

	n	%	val%		n	%	val%
La même chose	23	10.3	10.4	La même chose	23	10.3	12.6
Moins triste ou inquiet	32	14.3	14.4	Moins triste ou inquiet	32	14.3	17.5
Plus triste ou inquiet	128	57.4	57.7	Plus triste ou inquiet	128	57.4	69.9
S/L	39	17.5	17.6	NA	40	17.9	NA
NA	1	0.4	NA				

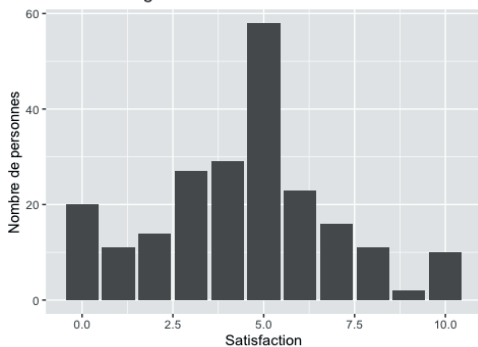
[G4satisfacAvantCovid] De manière générale, si 0 signifie "pas du tout satisfait" et 10 "tout à fait satisfait", dans quelle mesure étiez-vous satisfait-e de votre vie avant la crise du COVID-19 ?

Satisfaction générale de vie avant la crise du COVID-19



[G5satisfactionVie\_VC] De manière générale, si 0 signifie "pas du tout satisfait" et 10 "tout à fait satisfait", dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e de votre vie actuelle ?

Satisfaction générale de vie actuellement



## Logement et ménage

### [H1logementType] Où logez-vous actuellement ?

	n	%	val%
À mon domicile (appartement/maison)	146	65.5	66.4
Chez des proches	43	19.3	19.5
Dans un hébergement d'urgence (foyer, hôtel, etc.)	11	4.9	5.0
Autre	20	9.0	9.1
NA	3	1.3	NA
	n	%	val%
Chambre à louer	3	1.3	1.3
Appartement de quelqu'un	1	0.4	0.5
Colocation avec des personnes pas connues	1	0.4	0.5
Hormis.camp	1	0.4	0.5
Hospice Général	1	0.4	0.5
J'ai pas logement maintenant	1	0.4	0.5
Location d'une plaza	1	0.4	0.5
Plaza, une maison avec plus de personnes dans une pièce	1	0.4	0.5
Sous location d'un studio	1	0.4	0.5
Une chambre avec femme, fils de 10 ans et belle-mère	1	0.4	0.5
NA	8	3.6	3.6

### [H2logementChang] Avez-vous changé de logement depuis la crise du COVID-19 ?

	n	%	val%
Oui	23	10.3	10.5
Non	197	88.3	89.5
NA	3	1.3	NA

### [H3logementChang2] Si oui, pour quelle raison ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)

	N = 23	%
J'ai perdu mon logement	15	65,2
J'avais de toute façon prévu de déménager	3	13,0
Je devais m'occuper de proches	2	8,7
Mon nouveau logement est plus adapté au confinement	1	4,3
Autre	4	17,4

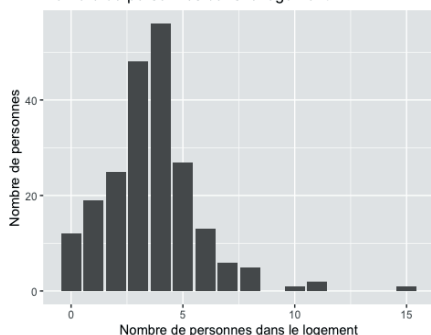
#### Détail "Autre"

	N	%
Conflit avec anciens locataires/propriétaires	3	13,0
Je peux pas rester chez ma mère car elle est à risque	1	4,3

**H4LogementCombien] Combien de personnes vivent actuellement avec vous dans votre logement ? (Si vous vivez seul-e, choisir "0")**

	n	%	val%
Seul ou à 2	31	13.9	14.4
De 3 à 5	129	57.8	60.0
De 6 à 8	46	20.6	21.4
Plus de 8	9	4.0	4.2
NA	8	3.6	NA

Nombre de personnes dans le logement



**[H5LogementQui] Quelles personnes vivent avec vous dans le même logement ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)**

	N = 207	%
Enfant(s)	127	61,4
Partenaire ou conjoint(e)	115	55,6
Ami(s)/Connaissance(s)	33	15,9
Famille élargie (frères, sœurs, oncles, tantes, grands-parents, etc.)	28	13,5
Parent(s)	20	9,7
Petit(s)-enfant(s)	11	5,3
Colocataire(s)	7	3,4
Inconnu(s)	5	2,4
Propriétaire(s)/Locataire(s)	4	1,9
Autre	1	0,5

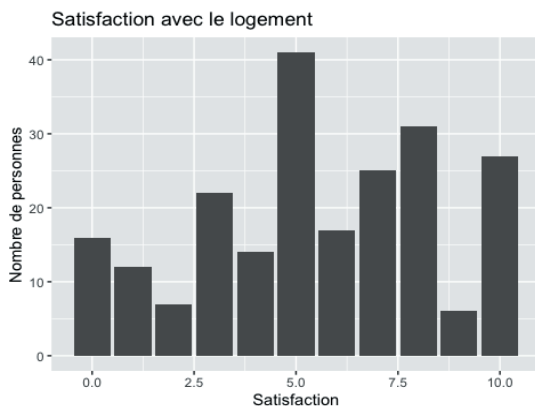
**Détail "Autre"**

	N	%
2	1	0,5

[H6LogementPieces] De combien de pièces se compose votre logement (sans compter la cuisine, la salle de bain et les toilettes) ?

	n	%	val%
1	71	31.8	33.2
2	65	29.1	30.4
3	51	22.9	23.8
4	16	7.2	7.5
5	11	4.9	5.1
NA	9	4.0	NA

[H7LogementSatisfact] Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie « Pas du tout satisfait » et 10 « Tout à fait satisfait », quel est votre degré de satisfaction générale par rapport à votre logement ?



[H8logement\_variation] Est-ce que vos conditions de logement ont changé à cause de la crise du COVID-19 ?

	n	%	val%
Oui, elles se sont améliorées	3	1.3	1.4
Non, elles sont restées identiques	180	80.7	82.2
Oui, elles se sont dégradées	36	16.1	16.4
NA	4	1.8	NA

**[H9logement\_peur\_VC] Dans quelle mesure avez-vous peur de perdre votre logement ?**

	n	%	val%
Pas du tout peur	60	26.9	27.3
Un peu peur	97	43.5	44.1
Très peur	63	28.3	28.6
NA	3	1.3	NA

**[H10logement\_perte\_VC] Si vous perdiez votre logement, est-ce que des amis, des proches ou des membres de votre famille pourraient vous héberger temporairement ?**

	n	%	val%
Oui	37	16.6	17.0
Non	121	54.3	55.5
S/L	60	26.9	27.5
NA	5	2.2	NA

	n	%	val%
Oui	37	16.6	23.4
Non	121	54.3	76.6
NA	65	29.1	NA

**[I1conflit\_couple\_VC] Est-ce que le confinement lié au COVID-19 a créé des tensions ou des conflits dans votre couple ?**

	n	%	val%
Non, aucun conflit	47	21.1	23.3
Oui, des petits conflits	49	22.0	24.3
Oui, de forts conflits	10	4.5	5.0
Je ne vis pas en couple	4	1.8	2.0
S/L	92	41.3	45.5
NA	21	9.4	NA

	n	%	val%
Non, aucun conflit	47	21.1	42.7
Oui, des petits conflits	49	22.0	44.5
Oui, de forts conflits	10	4.5	9.1
Je ne vis pas en couple	4	1.8	3.6
NA	113	50.7	NA

**[I2conflit\_menage\_VC] Est-ce que le confinement lié au COVID-19 a créé des tensions ou des conflits entre les personnes habitant avec vous ?**

	n	%	val%
Non, aucun conflit	83	37.2	38.1
Oui, des petits conflits	107	48.0	49.1
Oui, de forts conflits	16	7.2	7.3
S/L	12	5.4	5.5
NA	5	2.2	NA

	n	%	val%
Non, aucun conflit	83	37.2	40.3
Oui, des petits conflits	107	48.0	51.9
Oui, de forts conflits	16	7.2	7.8
NA	17	7.6	NA

**[I3violence\_VC] Avez-vous subi ou été témoin de menaces ou de violence physique ou psychologique (insultes, harcèlement, etc.) au sein de votre ménage ?**

	n	%	val%		n	%	val%
Oui	21	9.4	12.6	Oui	21	9.4	16.5
Non	106	47.5	63.5	Non	106	47.5	83.5
S/L	40	17.9	24.0	NA	96	43.0	NA
NA	56	25.1	NA				

**[I4violence\_type\_VC] était-ce de la violence physique, psychologique ou les deux ?**

	n	%	val%		n	%	val%
De la violence physique	1	0.4	0.8	De la violence physique	1	0.4	4.8
De la violence psychologique	16	7.2	12.6	De la violence psychologique	16	7.2	76.2
Les deux	4	1.8	3.1	Les deux	4	1.8	19.0
S/L	106	47.5	83.5	NA	202	90.6	NA
NA	96	43.0	NA				

**[I5filtre\_enfants\_VC] Habitez-vous avec un ou des enfants ou petits-enfants qui vont à l'école à Genève ?**

	n	%	val%		n	%	val%
Oui	103	46.2	51.0	Oui	103	46.2	82.4
Non	22	9.9	10.9	Non	22	9.9	17.6
S/L	77	34.5	38.1	NA	98	43.9	NA
NA	21	9.4	NA				

**[I6ecole\_VC] Est-ce que le fait que votre ou vos enfants ou petit(s)-enfant(s) doivent suivre l'école à la maison pose des difficultés ?**

	n	%	val%		n	%	val%
Non, aucune difficulté	51	22.9	40.8	Non, aucune difficulté	51	22.9	49.5
Oui, certaines difficultés	52	23.3	41.6	Oui, certaines difficultés	52	23.3	50.5
S/L	22	9.9	17.6	NA	120	53.8	NA
NA	98	43.9	NA				



## [I7ecole\_diff\_VC] Quelles difficultés rencontrez-vous ? (Vous pouvez choisir plusieurs réponses)

	N = 51	%
Encadrer les enfants dans leurs cours et devoirs	30	58,8
Avoir un espace de travail pour les enfants	26	51,0
Avoir accès au matériel que l'école demande d'avoir (Internet, imprimante, ordinateur, etc.)	23	45,1
Faire garder vos enfants pendant que vous travaillez	9	17,6
Autre	2	3,9

## Détail "Autre"

	N	%
Problème d'apprentissage, enfant doit aller dans une école spécialisée	1	2,0
Risque de contamination	1	2,0

## [I8TachesQuotidAvant] Avant la crise du COVID-19, à quelle fréquence avez-vous été aidé pour les tâches du quotidien (enfants, ménage, etc.) par...

	Jamais		Quelques fois		Régulièrement		Souvent		N	NA
	N	%	N	%	N	%	N	%		
... de membres de votre famille:	95	43,4	51	23,3	50	22,8	23	10,5	219	4
...d'amis:	164	75,9	42	19,4	8	3,7	2	0,9	216	7
...de voisins:	193	90,2	20	9,3	1	0,5	0	0,0	214	9
...de votre groupe communautaire (association, personne de référence) ou confessionnel (église, mosquée, etc.):	192	89,3	17	7,9	3	1,4	3	1,4	215	8

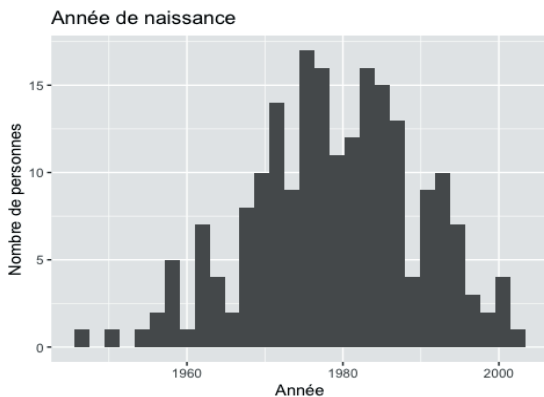
## [I9TachesQuotidApres] Et depuis la crise du COVID-19, à quelle fréquence êtes-vous aidé pour les tâches du quotidien (enfants, ménage, etc.) par...

	Jamais		Quelques fois		Régulièrement		Souvent		N	NA
	N	%	N	%	N	%	N	%		
... de membres de votre famille:	115	52,8	41	18,8	44	20,2	18	8,3	218	5
...d'amis:	174	81,3	32	15,0	6	2,8	2	0,9	214	9
...de voisins:	194	91,1	17	8,0	1	0,5	1	0,5	213	10
...de votre groupe communautaire (association, personne de référence) ou confessionnel (église, mosquée, etc.):	193	91,0	16	7,5	1	0,5	2	0,9	212	11

## Variables sociodémographiques

[J1Age] Quelle est votre année de naissance ? (seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ)

	n	%	val%
moins de 25 ans	10	4.5	4.9
de 25 à 50 ans	157	70.4	76.6
plus de 50 ans	38	17.0	18.5
NA	18	8.1	NA



[J2Sexe] Sexe

	n	%	val%
Féminin	144	64.6	68.6
Masculin	66	29.6	31.4
NA	13	5.8	NA

[J3EtatCivil] Quel est votre état civil ?

	n	%	val%
Célibataire	73	32.7	34.8
Marié-e	81	36.3	38.6
Divorcé-e/Séparé-e	46	20.6	21.9
Veuf(ve)	10	4.5	4.8
NA	13	5.8	NA

**[J4Nationalite] Votre/vos nationalité-s ?**

	n	%	val%				
Afghane	2	0.9	1.0	Marocaine	7	3.1	3.3
Algérienne	2	0.9	1.0	Mexicaine	1	0.4	0.5
Bolivienne	16	7.2	7.6	Mongole	6	2.7	2.9
Bresilienne	21	9.4	10.0	Nicaraguayenne	2	0.9	1.0
Britannique	1	0.4	0.5	Nigérienne	1	0.4	0.5
Burkinabe	1	0.4	0.5	Palestinienne	1	0.4	0.5
Chilienne	3	1.3	1.4	Paraguayenne	1	0.4	0.5
Colombienne	19	8.5	9.0	Peruvienne	16	7.2	7.6
Dominicaine	3	1.3	1.4	Philippine	29	13.0	13.8
Equatorienne	7	3.1	3.3	Portugaise	6	2.7	2.9
Erythreenne	1	0.4	0.5	Roumaine	1	0.4	0.5
Espagnole	12	5.4	5.7	Salvadorienne	5	2.2	2.4
Ethiopienne	1	0.4	0.5	Senegalaise	2	0.9	1.0
Française	1	0.4	0.5	Slovene	1	0.4	0.5
Georgienne	1	0.4	0.5	Sri-lankaise	1	0.4	0.5
Haïtienne	1	0.4	0.5	Suisse	16	7.2	7.6
Hondurienne	5	2.2	2.4	Syrienne	9	4.0	4.3
Irakienne	1	0.4	0.5	Togolaise	1	0.4	0.5
Italienne	1	0.4	0.5	Turque	2	0.9	1.0
Kossovienne	1	0.4	0.5	Yemenite	1	0.4	0.5
Malienne	1	0.4	0.5	NA	13	5.8	NA

**Nationalités recodée**

	n	%	val%
Amérique du Sud	96	43.0	45.7
Philippine	29	13.0	13.8
Europe	23	10.3	11.0
Afrique	17	7.6	8.1
Moyen-Orient	16	7.2	7.6
Suisse	16	7.2	7.6
Autre	13	5.8	6.2
NA	13	5.8	NA

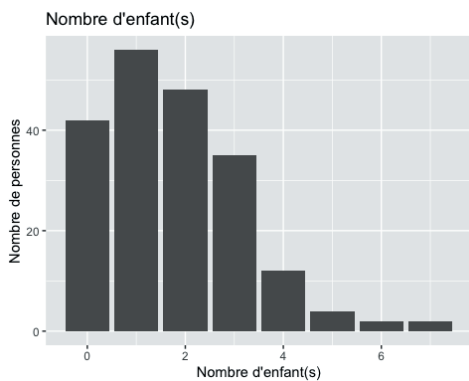
### [J5PermisDeSejour] Quel permis de séjour avez-vous ?

	n	%	val%
Passeport suisse	17	7.6	8.1
Permis B	54	24.2	25.6
Permis C	20	9.0	9.5
Permis F	7	3.1	3.3
Permis N	3	1.3	1.4
Sans ou dans l'attente d'un permis de	94	42.2	44.5
Autre	16	7.2	7.6
NA	12	5.4	NA

### Autre

	n	%	val%
E	1	0.4	0.5
European Passport/Permit	1	0.4	0.5
Permis de séjour en France	1	0.4	0.5
Permis humanitaire (Permis B)	1	0.4	0.5
Permit E	1	0.4	0.5
Schengen visa	1	0.4	0.5
NA	10	4.5	4.7

### [Enfants] Combien d'enfant(s) avez-vous ?



## [J27 NiveauFormation] Quel est votre diplôme ou certificat le plus élevé ?

	n	%	val%
Pas de diplôme ou certificat	37	16.6	17.5
Ecole obligatoire	50	22.4	23.7
Diplôme secondaire (apprentissage, baccalauréat ou équivalent)	57	25.6	27.0
Diplôme tertiaire (bachelor universitaire, master ou doctorat ou équivalent)	61	27.4	28.9
Autre	6	2.7	2.8
NA	12	5.4	NA

## Autre

	n	%	val%
1ère année collège	1	0.4	0.5
AFP boulangerie	1	0.4	0.5
Associate in Secretarial Science 2	1	0.4	0.5
En Bolivie, je suis vétérinaire	1	0.4	0.5
En cours de prendre mon bachelor en sciences pharmaceutiques	1	0.4	0.5
Undergraduate	1	0.4	0.5

## [J29CodePostal] Quelle est votre commune de résidence ?

	n	%	val%		n	%	val%
Genève	103	49,8	46,2	Petit-Lancy	3	1,3	1,4
Carouge	28	12,6	13,5	Versoix	2	0,9	1,0
Meyrin	13	5,8	6,3	Vernier	2	0,9	1,0
Vernier	12	5,4	5,8	Athenaz (Avusy)	1	0,4	0,5
Le Grand-Saconnex	8	3,6	3,9	Avully	1	0,4	0,5
Anières	6	2,7	2,9	Bellevue	1	0,4	0,5
Onex	6	2,7	2,9	Bernex	1	0,4	0,5
Thônex	6	2,7	2,9	Chambésy	1	0,4	0,5
Chêne-Bourg	5	2,2	2,4	Chêne-Bougeries	1	0,4	0,5
Grand-Lancy	5	2,2	2,4	Confignon	1	0,4	0,5
				Veyrier	1	0,4	0,5

**Fondation Colis du Cœur**  
**Rapport d'activité 2019**



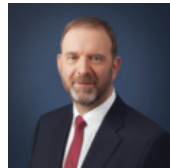
## Sommaire

1	Mot du Conseiller d'État
3	Mot du Président
4	Chiffres-clé 2019
6	Témoignage d'un bénéficiaire
9	Témoignage d'un partenaire social
10 -13	Témoignages de bénévoles
14-15	Marchandises distribuées
16-19	Bénéficiaires
	– Nombre de personnes aidées
	– Typologie des ménages
	– Services sociaux partenaires
	– Communes d'habitation
21	Faits marquants
22	Compte rendu de l'utilisation des ressources
25	Remerciements

# Mot du Conseiller d'État

Thierry Apothéloz

Chargé du Département de la cohésion sociale



Lorsqu'elle apparaît dans un canton riche comme Genève, la précarité pose un défi: celui de la solidarité. Comment, ensemble, celles et ceux qui ont, peu ou beaucoup, peuvent venir en aide à celles et ceux qui n'ont rien, ou presque. Ce défi de la solidarité rappelle que face à la misère, on ne peut pas se relever, ou résister, seul-e. Une main tendue, une oreille attentive ou encore une épaule en soutien sont autant de gestes simples et pourtant si importants pour les personnes en situation de dénuement.

Depuis plus de 25 ans que les Colis du Cœur sont distribués, cette solidarité exemplaire resserre un peu plus les mailles du filet social. Force est d'admettre que réduire drastiquement la pauvreté passe par des mesures structurelles ambitieuses, portées par notre aspiration à davantage de justice sociale et notre refus de voir des hommes et des femmes endurer cette situation, qui s'accompagne souvent d'exclusion et de fragilité physique ou psychique. L'année en cours est justement marquée par ma volonté de mener une révision de la loi sur l'aide sociale à Genève, guidée par l'objectif de renforcer la solidarité à l'égard des personnes durement touchées par l'exclusion sociale.

En attendant, notre collectivité peut compter, encore et toujours, sur la noble action des Colis du Cœur. En 2019, ce sont exactement et précisément 162'464 colis alimentaires qui ont été distribués à plusieurs milliers de personnes en situation de précarité résidant dans le canton de Genève. Ce chiffre, s'il reflète le formidable travail des bénévoles de la Fondation, ne doit pas occulter la réalité qu'il sous-tend. Celle du nombre moyen de bénéficiaires par semaine, en constante

augmentation ces dernières années, leur nombre ayant même doublé en six ans. Ce chiffre enfin ne peut manquer de nous inquiéter, sachant que 40% de ces colis sont destinés à des enfants. Cette partie de la population, par définition fragile, sera au cœur de la modification législative que j'appelle de mes vœux.

Une nouvelle fois, je salue la générosité des nombreux Genevoises et Genevois qui prennent part aux collectes en ajoutant à leurs achats des denrées et des produits d'entretien pour les autres.

Surtout, l'engagement et l'altruisme des dizaines de personnes qui donnent bénévolement de leur temps chaque mardi élèvent notre solidarité et participent pleinement de la cohésion sociale. Que toutes et tous en soient vivement et sincèrement remerciés.

**« Notre collectivité peut compter, encore et toujours, sur la noble action des Colis du Cœur. »**





## Mot du Président

Michel Pluss  
Président du Conseil de fondation



La tendance haussière du nombre de colis –et donc de bénéficiaires– constatée l'année précédente, s'est hélas poursuivie en 2019, en augmentation de 15%. Dépassant même certains jours les 12'000 repas fournis.

Cette augmentation interpelle la Fondation à plusieurs titres :

- Pragmatiquement, les modalités de distribution ont dû être revisitées tout au long de l'année pour améliorer les flux des bénéficiaires, des bénévoles préparant les paniers et des marchandises qui approvisionnent les colis en continu, lors de la distribution.
- Le profil des bénéficiaires va être plus finement étudié en 2020, pour mieux cerner et anticiper les besoins et, si possible, les tendances du nombre de bénéficiaires dans les années à venir.
- La question des achats a été également débattue et tranchée, suite au départ de Charly Gallay. N'ayant plus ces ressources très pointues à l'interne, le Conseil a décidé d'externaliser cette compétence. Une négociation est en cours avec la banque alimentaire Partage. Une politique d'achat a, pour ce faire, été élaborée avec un panier type équilibré diététiquement.
- Un groupe de travail «déménagement» s'est constitué autour de bénévoles intéressés pour capitaliser sur les problématiques actuelles d'organisation créées par le doublement des demandes ces dernières années, et ainsi dresser le cahier des charges de nos futurs locaux à l'horizon 2022.

L'ambiance est donc affairée au Colis du Cœur avec une charge de travail accrue pour les bénévoles et les collaborateurs/trices. Mais l'humeur est positive et constructive, pour que tous puissent continuer au mieux leurs actions en faveur de nos bénéficiaires.

Nos remerciements vont à Charly Galley pour toutes ces années très investies pour les Colis du Cœur, à Anne-Lise Thomas et Filomena Barman pour la recherche de fonds et la comptabilité, trois acteurs/trices éminents qui ont quitté les Colis cette année. Sans oublier bien sûr, last but not least, Patricia Moro, responsable opérationnelle, qui a tenu les Colis pendant cette période chargée.

Nos bénévoles sont animés d'une formidable énergie, de créativité et il faut particulièrement noter le travail fourni par un groupe d'entre eux pour réduire drastiquement les déchets liés à notre activité.

**« La tendance haussière du nombre de colis – et donc de bénéficiaires – constatée l'année précédente, s'est hélas poursuivie en 2019, en augmentation de 15%. Dépassant même certains jours les 12'000 repas fournis. »**

## À propos

Créée en 1993, la fondation Colis du Cœur distribue des denrées alimentaires et des produits d'hygiène aux familles et personnes en situation de précarité résidant dans le canton de Genève.

Pour obtenir un bon d'octroi à une aide alimentaire, chaque bénéficiaire doit obligatoirement s'adresser à un service social du canton, qu'il soit public ou privé, lequel vérifie que les critères d'accueil fixés par les Colis du Cœur soient respectés, à savoir :

- Habiter dans le canton de Genève
- Revenus en dessous du minimum vital ou situation d'urgence

D'une durée maximale de 26 semaines, l'aide octroyée peut être reconduite si la situation demeure fragile et précaire. Pour cela, un nouveau bilan avec le service social concerné doit être effectué.

Un colis standard permet de préparer 3 repas complets pour une personne et peut être composé de riz ou pâtes ou pommes de terre, thon, œufs, beurre, huile, pain, produits laitiers, légumes et fruits frais ou en conserve, viande ainsi que lessive, shampoing, dentifrice, couches, etc.

## Conseil de fondation

Au 31.12.2019

Michel Pluss  
Susan Simmons-Lagreau  
Rémy Mathieu  
Francis Jaeger  
Myriam Nicolazzi  
Francis Waldvogel

membres du Bureau\*

### Chiffres-clé 2019

**162 464 colis distribués**

**3457 bénéficiaires en moyenne chaque semaine**

**34 services sociaux partenaires**

**Près de 80 bénévoles réguliers et 4 personnes en activité de réinsertion**

**11'788 heures de bénévolat, ce qui représenterait une somme de CHF 294'700.- à 25 francs de l'heure.**

**3 postes salariés à temps partiel (1.0 équivalent plein temps)**

Président\*

Vice-Présidente\*

Trésorier\*

Membre

Membre\*

Membre



## Eugène, bénéficiaire

**« Je suis reconnaissant de  
pouvoir bénéficier de l'appui des  
Colis du Cœur. Et on s'entend  
bien avec les bénévoles! »**

« Vous voulez m'interviewer ? Mais très volontiers ! Je vais tout vous raconter, je n'ai pas honte. » Il est comme ça Eugène\* : enthousiaste, franc, confiant et très souriant. Et rien ne laisse deviner, ni dans son attitude ni dans sa tenue vestimentaire, qu'il vient régulièrement aux Colis du Cœur depuis 4 ans.

Arrivé à Genève en 1985, Eugène obtient un CFC de mécanicien et décroche un emploi au sein d'un garage genevois. « Malheureusement, j'ai été licencié pour des raisons économiques en 1995 » nous explique-t-il. Nullement découragé par ce revers professionnel, il se lance un nouveau défi : démarrer un second apprentissage de maçon, qu'il achève avec succès. S'ensuit différents emplois dans des carrosseries ou au sein d'entreprises du bâtiment.

Hélas, en 2015, tout s'effondre : arthrose, diabète, hernie discale, autant de problèmes de santé qui l'empêchent de travailler. À la même époque, sa femme décide de divorcer. « Et cela après 30 ans de mariage ! » nous confie-t-il avec une pointe d'amertume. La chute est brutale : dépression, perte de repères, alcool.

« Aujourd'hui, j'ai remonté la pente. Je ne bois plus, je ne fume plus et j'ai surtout repris confiance en moi grâce au travail effectué avec ma psy. C'est une grande dame ! ». À 59 ans, il vit désormais dans un petit appartement de deux pièces et est dans l'attente d'une prise en charge par l'assurance invalidité. « Mais la procédure est longue et compliquée. Dans l'intervalle, je suis donc reconnaissant de pouvoir bénéficier de l'appui des Colis du Cœur. Et on s'entend bien avec les bénévoles ! »

prénom d'emprunt\*







## Katia, responsable du service « Action sociale » à Caritas Genève

**« Ces personnes sont très  
valeureuses. Pour elles, chaque  
jour est un combat. »**

Depuis plus de 75 ans, Caritas Genève lutte contre la pauvreté et l'exclusion en apportant une aide concrète aux personnes en difficulté. « Notre Service de l'Action sociale accompagne toute personne qui a besoin d'un soutien administratif, d'une aide de première nécessité ou qui rencontre un problème de dettes » nous explique Katia Hechmati, responsable du service.

En 2019, 2'761 personnes ont été reçues lors des 1'614 permanences sociales de l'association. Ces dernières ont permis de résoudre la difficulté de la personne, de la réorienter vers une autre institution ou ont donné lieu à l'ouverture d'un nouveau dossier d'accompagnement social. « Nous proposons également une permanence d'urgence sans rendez-vous pour les personnes dites à bas seuil. C'est principalement là que nous délivrons les attestations pour les Colis du Cœur » précise-t-elle.

Ainsi, près de 14'000 colis alimentaires ont été distribués l'an dernier à des personnes ou des familles suivies par Caritas Genève. « Pour octroyer un bon auprès des Colis du Cœur, nous vérifions que la personne habite bien à Genève et demandons les pièces d'identité de chaque membre de la famille. Et nous nous assurons qu'elle dispose d'un lieu pour cuisiner » rajoute Katia.

Et quel regard porte Katia sur ces femmes et ces hommes qui se présentent chaque mardi aux portes des Colis du Cœur ? « Je trouve ces personnes très valeureuses. Pour elles, chaque jour est un combat : avoir suffisamment à manger, pouvoir soigner leurs enfants correctement, s'acquitter de loyers parfois abusifs, vivre dans un sentiment d'insécurité permanent. Bref, je suis vraiment admirative ! » nous confie-t-elle, d'une voix assurée.



## Antoinette, bénévole

**« Lors de ma première visite aux Colis du Cœur, ce fut un choc total. »**

Lorsque l'on rencontre Antoinette, on est tout de suite séduit par son enthousiasme, son dynamisme et sa volonté d'action. Et quand on lui demande pourquoi elle a choisi de s'engager aux Colis du Cœur, sa réponse est sans ambages : « J'estime avoir eu beaucoup de chance dans ma vie, il me semble donc normal de m'engager maintenant pour les autres ».

Issue d'une famille d'origine italienne - « je suis une secondo comme on dit! » -, Antoinette a passé toute sa jeunesse à Onex. Licenciée en droit, elle a exercé durant près de 35 ans son activité en qualité de cadre au sein de services juridiques d'établissements bancaires à Genève. Parallèlement à ses activités professionnelles, elle devient membre en 2016 de l'Inner Wheel Genève, un club service fondé par un groupe de femmes souhaitant œuvrer principalement en faveur des femmes et des enfants dans tous les domaines où le besoin se fait sentir.

C'est en qualité de Présidente de ce club qu'elle découvre l'action des Colis du Cœur. « Lors de ma première visite dans les locaux, à l'initiative d'une amie bénévole, ce fut un choc total » avoue-t-elle. « Quand je suis arrivée, la file d'attente des bénéficiaires s'étirait jusqu'en haut de la rampe ». Sans hésiter, Antoinette demande si elle peut donner un coup de main. Et elle se retrouve à confectionner des colis pendant près de 3 heures!

Depuis ce jour, Antoinette vient régulièrement les mardis. « J'apprécie particulièrement la gentillesse qui existe entre les bénévoles. Tout le monde est prêt à donner un coup de main aux autres ». Elle constate que l'organisation en amont des journées de distribution est impressionnante. Et elle admire également le travail essentiel réalisé par les services sociaux qui délivrent les attestations pour les Colis du Cœur.





## Claude, bénévole

**« Avec la mode à bas prix, les gens ont aujourd'hui la capacité de masquer leur condition précaire. »**

Si nous devons ne retenir qu'une seule phrase au sujet de Claude, cela serait celle-ci : « Ce que j'aime, c'est m'engager dans des activités qui font sens, de remplir au mieux ma vie. Car nous n'en avons qu'une seule ! ». Claude est ainsi, engagé et passionné. Et des passions, il en a de nombreuses.

Son travail tout d'abord. Durant plus de 40 ans, Claude a exercé avec joie la profession de physiothérapeute. « J'aimais être dans la relation d'aide avec l'autre, le prendre soin » nous confie-t-il. Désireux de transmettre son savoir et sa motivation, il a également enseigné pendant plusieurs années la physiothérapie aux étudiant-es de la HES-filière Physiothérapie, et a participé à la formation continue.

Ses loisirs ensuite. Randonnée en montagne, peinture, chant dans un cœur amateur, autant d'activités qui nourrissent au quotidien ce père de deux garçons et grand-père de cinq petits-enfants.

Son engagement social enfin. Bénévole aux Colis du Cœur depuis 2015, Claude est heureux de sentir que sa présence chaque mardi est « vraiment utile » et qu'elle contribue à aider concrètement des personnes dans le besoin. Et il se sent le témoin d'une situation assez particulière, propre à notre époque : « Avec la mode à bas prix, les gens ont aujourd'hui la capacité de masquer leur condition précaire. Je vois peu de bénéficiaires sales ou mal habillés. Pourtant, derrière ces appareils vestimentaires, la précarité est hélas bien présente ».

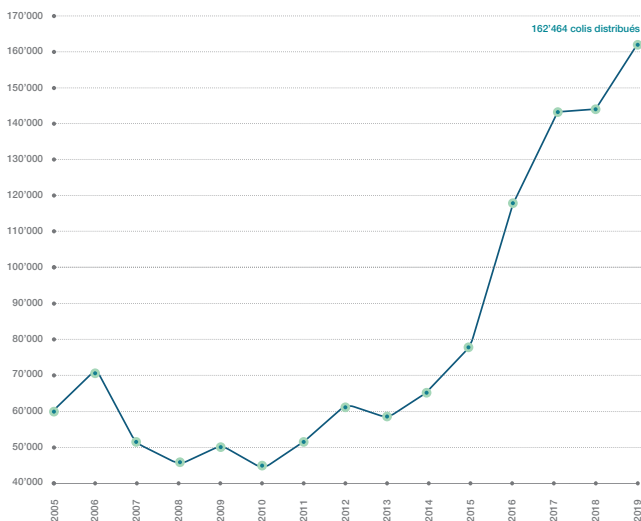
## Marchandises distribuées

### Nombre de colis

L'an passé, les Colis du Cœur ont distribué 162'464 colis. Hélas, force est de constater que le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation ces dernières années. En 2019, la fondation a aidé en moyenne 3457 personnes chaque semaine, soit plus du double par rapport à 2014 (1584 personnes).

Cette augmentation s'explique d'une part par la bonne collaboration entre les services sociaux et les Colis du Cœur, qui travaillent en complémentarité et en bonne intelligence (voir en page 18). Mais elle témoigne surtout d'une précarité en hausse dans le canton de Genève qui touche un nombre grandissant de personnes.

**En 2019, près de 490'000 repas ont pu être préparés grâce aux denrées alimentaires distribuées par les Colis du Cœur**

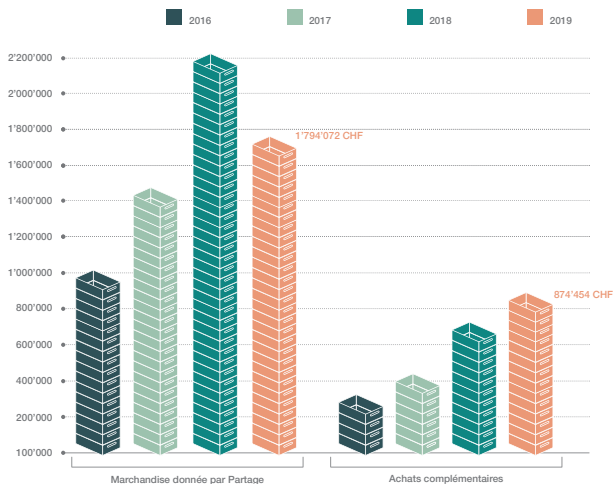


## Provenance de la marchandise

La valeur totale des denrées alimentaires et produits d'hygiène de première nécessité distribuée en 2019 s'est élevée à 2'668'526 francs. La marchandise provient principalement de Partage, la banque alimentaire genevoise qui récolte les invendus auprès des partenaires alimentaires et les distribue gratuitement à une cinquantaine d'associations caritatives du canton.

Afin de pouvoir fournir en permanence des produits de première nécessité ainsi que des produits frais, notamment de la viande, des légumes ou des œufs, les Colis du Cœur ont dû compléter les stocks avec des achats ponctuels d'une valeur de 874'454 francs.

**423 tonnes de denrées alimentaires et produits d'hygiène de première nécessité distribués en 2019**



Remarque : En 2018, la banque alimentaire Partage a revu son système de valorisation de sa marchandise, en conformité avec d'autres banques alimentaires actives en Suisse. Cette revalorisation explique en grande partie la forte augmentation de 2018.

## Bénéficiaires

En 2019, près de 3500 personnes – dont 41% d'enfants – ont bénéficié d'un colis familial ou individuel chaque semaine.

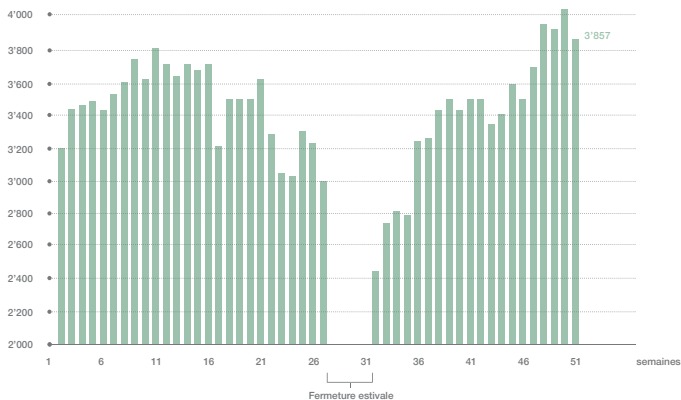
Il s'agit d'une aide indispensable et de première nécessité pour des milliers d'individus en situation précaire : travailleurs pauvres (« working poors »), chômeurs de longue durée, familles devant faire face à des charges de loyer et d'assurance maladie trop lourdes, personnes en situation de migration enchaînant les petits boulots précaires, autant d'hommes et de femmes qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts.

Grâce à l'action des Colis du Cœur, une famille de deux adultes et deux enfants peut ainsi économiser en moyenne 260 francs par mois sur son budget alimentaire tout en étant assurée d'avoir un panier équilibré au niveau nutritif.

Pour rappel, chaque bénéficiaire souhaitant recevoir un bon d'octroi à une aide alimentaire doit obligatoirement s'adresser à un service social du canton, qu'il soit public ou privé, lequel vérifie que les critères d'accueil fixés par les Colis du Cœur soient bien respectés.

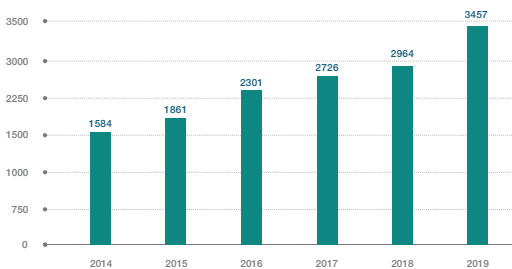
### Nombre de bénéficiaires chaque semaine

3'457 bénéficiaires en moyenne



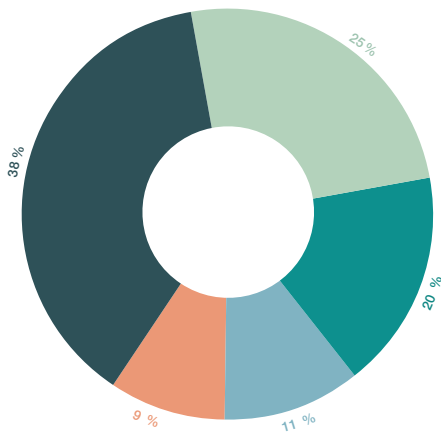
## Nombre moyen de bénéficiaires par semaine

Évolution ces 6 dernières années



## Typologie des ménages

- Personnes sans enfant
- Familles avec 1 enfant
- Familles avec 2 enfants
- Familles avec 3 enfants
- Familles avec 4 enfants et plus

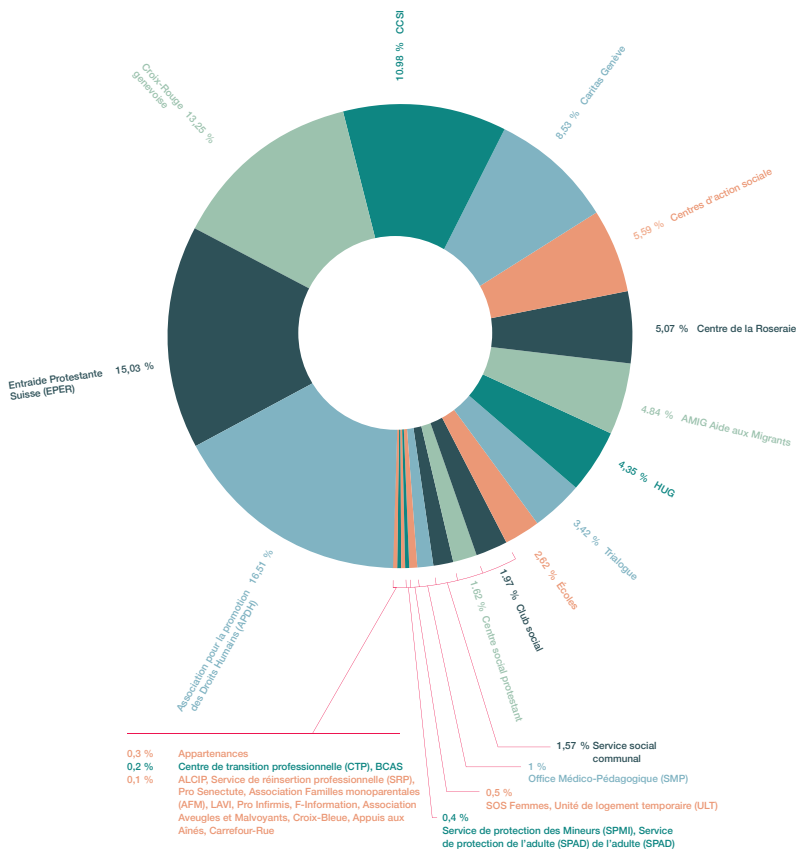


**62% des bénéficiaires  
sont des familles  
avec enfants**



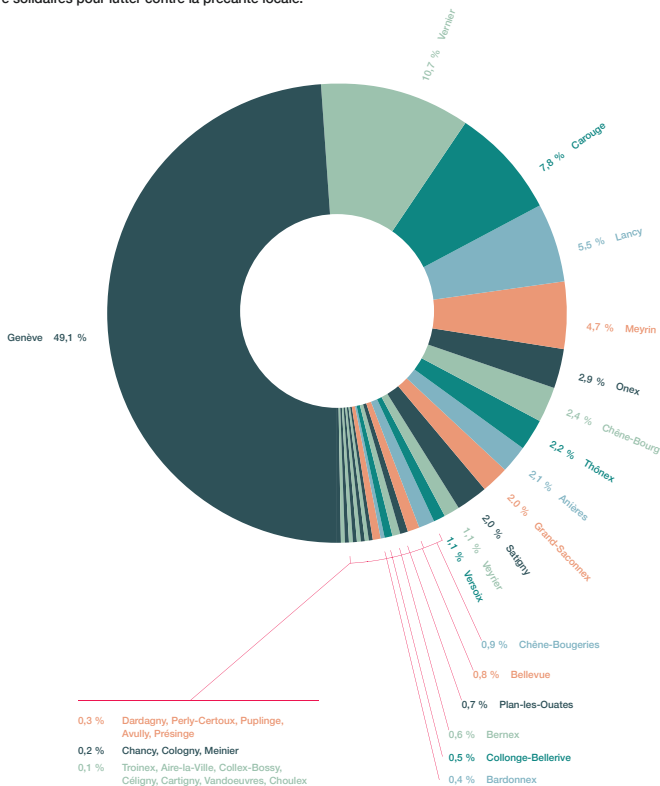
# Provenance des bénéficiaires – services sociaux

34 services sociaux publics ou privés ont collaboré avec les Colis du Coeur en 2019.



## Provenance des bénéficiaires – commune d'habitation

La fondation Colis du Cœur mène une mission d'intérêt public indispensable aux 44 communes du canton et à la Ville de Genève. Si certaines communes sont moins directement concernées, toutes sont invitées à être solidaires pour lutter contre la précarité locale.





## Faits marquants 2019

### ♥ Santé et durabilité

Accompagnés par une diététicienne de Fourchette Verte, les Colis du Cœur ont revu en 2019 leur politique d'achat et d'approvisionnement de marchandises. L'objectif ? Améliorer la qualité nutritionnelle des colis alimentaires en proposant des produits plus diversifiés et équilibrés. Au menu : davantage de produits frais et d'aliments riches en protéines, moins de viande et moins de produits à forte teneur en sucre et en graisse. La fondation s'est également engagée sur la voie « zéro déchet » en supprimant les sacs en plastique à usage unique, en achetant des œufs conditionnés dans des emballages en carton recyclable, en incitant toutes et tous à effectuer un tri sélectif, etc. Autant de mesures qui ont été très bien accueillies et suivies par les bénéficiaires !

### ♥ Carte de vœux solidaire

Fin 2018, de nombreuses personnes ont partagé et visionné la carte de vœux électronique des SIG – Services Industriels de Genève. À chaque vue, SIG s'engageait à verser 1 franc aux Colis du Cœur. Grâce à l'engagement de chacun et à la générosité de cette entreprise, un chèque de 7'844 francs a été remis aux Colis du Cœur pour soutenir son action en faveur des personnes démunies.

### ♥ Record pour le Samedi du partage

Avec une récolte de 184 tonnes, le Samedi du partage a battu les 22 et 23 novembre 2019 tous les records. Avec l'édition du printemps, le total annuel s'est monté ainsi à 338 tonnes. Principal bénéficiaire de ces collectes, les Colis du Cœur expriment leur gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette grande opération de solidarité : les bénévoles – entreprises, associations, clubs et écoles, ainsi que des centaines de particuliers – les Genevois-es qui ont fait preuve de tant de générosité et les enseignes qui ont participé à la logistique de la manifestation.

### ♥ Charity lunch

Suite à une journée de volontariat au sein des Colis du Cœur, des collaborateurs-trices de Bunge SA ont organisé un « charity lunch » à l'interne. Pour ce faire, ils ont confectionné et vendu 85 sandwiches, 40 salades, 37 litres de soupe ainsi que plus de 200 gâteaux et cookies ! Cette vente solidaire – qui était également orientée « zéro déchet » – a permis de récolter plus de 2500 francs pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

### ♥ Collecte de cacao

À la veille de Noël et à l'occasion de son match contre Swiss Central Basketball, les Lions de Genève ont organisé une grande collecte de chocolat en poudre pour les enfants démunis du canton de Genève ! 75,5 kg de cacao ont ainsi été offerts par leurs supporters aux Colis du Cœur. Les Colis du Cœur offrent régulièrement aux familles bénéficiaires du chocolat en poudre pour diversifier et agrémenter le petit-déjeuner des enfants, qui représentent 41% des bénéficiaires. Mais ce produit de base coûte relativement cher à l'achat et le stock à disposition, fourni par la banque alimentaire Partage, n'est pas toujours suffisant.

### ♥ Paniers de Noël

Du 11 au 14 décembre, la Croix-Rouge genevoise a investi les locaux des Colis du Cœur pour offrir des cadeaux de Noël aux enfants démunis. Un total de 1000 paniers, joliment garnis, ont été préparés durant cette action. L'objectif est d'offrir à des personnes dans le besoin, non seulement des denrées de subsistance, mais également des produits festifs : gourmandises, articles cosmétiques de beauté et de soin, jouets pour les enfants, bons cadeaux, etc. La liste des bénéficiaires est nominale et établie par la Croix-Rouge genevoise sur la base des sources suivantes : Hospice général, Service d'aide urgente de la Croix-Rouge, Colis du Cœur, services sociaux de communes, etc.









## Remerciements

### Merci aux communes et institutions publiques ayant contribué en 2019

Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bardonnex, Bernex, Carouge, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Genthod, Grand-Sacconnex, Jussy, Meinier, Onex, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Troinex, Vandoeuvres, Versoix, Veyrier ainsi que la Ville de Genève et l'État de Genève.

### Merci aux fondations

Ernst Göhner Stiftung, Fondation Alfred et Eugénie Baur, Fondation André & Cyprien, Fondation Anita Chevalley, Fondation Assura, Fondation OAK, Fondation de bienfaisance du groupe Pictet, Fondation Charles et Michelle Induni, Fondation Valeria Rossi di Montelera ainsi qu'une fondation privée genevoise.

### Merci aux entreprises et autres partenaires

Audemars Piguet, Bunge SA, Cherry Checkout SA, CJL, Croix-Rouge genevoise, École Internationale de Genève, Église Luthérienne Allemande, FER Genève, Galerie Le Bois Sacré, Ingénieurs Conseils Scherler SA, J.W.Y. Nyffeler, JTI, Lions de Genève, L'Oréal, Loterie Romande, MPM Facility Services SA, NV Log SA, Opération « 2xNoël », Paroisse protestante d'Onex, Prodega, SIG, SIMGA SA, Société coopérative Migros Genève, The Special One - Mon Bureau privé, Tradexpor by KWO SA, Transgourmet SA, Troc d'Anières, Walter Matter SA

**Et un grand merci à nos bénévoles ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Partage pour leur formidable engagement aux côtés des Colis du Cœur.**

Avec le soutien de :



Conception graphique  
CHARTESA

Photographie  
David Wagnières

Colis du Cœur

25







Fondation Colis du Cœur  
Rue Blavignac 16 – 1227 Carouge  
T. 022 300 27 59  
info@colisducoeur.ch  
www.colisducoeur.ch

CCP 14-152282-9  
IBAN CH23 0900 0000 1415 2282 9

*Date de dépôt : 26 avril 2021*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de M. Bertrand Buchs**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le PDC est convaincu que l'Etat doit soutenir l'attribution d'une aide alimentaire durant cette crise lié au COVID-19.

Il en est tellement convaincu qu'il a proposé un PL pour que la fondation Partage puisse bénéficier d'une subvention de 5 millions de francs pour pouvoir immédiatement répondre à ces besoins.

L'Etat était dans l'obligation d'intervenir car il avait malheureusement manqué de réactions ou peut-être ne s'était pas rendu compte de la gravité de la situation.

Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur des bénévoles et des organismes privés pour rapidement débiter une distribution de masse.

Cette motion répond parfaitement à la demande d'une très grande majorité de ce parlement : nous devons tout faire pour que durant cette crise personne ne manque de rien.

Nous devons également appliquer l'art. 39 alinéa 1 de notre constitution : « Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle. »

Notre divergence avec l'auteur de cette proposition de motion portait sur la demande d'une aide pérenne.

Si l'aide alimentaire, dans son application actuelle, devient pérenne cela signifie pour nous que l'aide sociale actuelle est un échec.

Au sortir de cette crise, nous allons devoir très rapidement repenser notre politique sociale.

Ne confondons pas une action urgente et une vision à long terme.

Il est dommage que les Verts aient voté contre leur proposition de motion (1 voix contre, 1 abstention) permettant à une majorité de la refuser.

Nous espérons qu'à l'issue des débats la minorité deviendra une majorité.

Voter contre signifie simplement que nous sommes contre une aide alimentaire pour les plus précaires.

En vous remerciant, nous vous demandons d'accepter cette proposition de motion.

Date de dépôt : 17 août 2021

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### Rapport de M. Cyril Aellen

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette motion fait suite à un événement ponctuel qui a défrayé la chronique en avril 2020.

Lors de la première vague de la COVID-19, soit justement au mois d'avril 2020, une association s'est mobilisée et a pris place en ville de Genève pour distribuer de l'aide et de la nourriture à des personnes vivant dans notre canton et dans la précarité.

Les autorités genevoises ont considéré que les activités de cette association, le samedi des événements médiatiques, ne respectaient pas les règles alors en vigueur. Elles ont ordonné, via la police, l'arrêt de la distribution de nourriture. Différentes personnes ont été entendues.

Cette situation a créé un certain émoi dans la République et canton de Genève. Cette motion s'en fait l'écho. Sur la base d'un événement ponctuel, elle propose de mettre en place certaines mesures à caractère pérenne dont l'opportunité, sur bien des points, est discutable.

Aussi, la commission des affaires sociales, après examen et auditions, a décidé d'apporter différentes modifications pour tenir compte de la situation générale, d'une part, et des nombreuses actions entreprises par l'Etat depuis le mois d'avril 2020, d'autre part.

En effet, la motion 2636 (ci-après M 2636) invite le Conseil d'Etat :

- à autoriser systématiquement et de manière pérenne les associations à effectuer des distributions de produits de première nécessité dans l'espace public, en coordination avec les services municipaux concernés et dans le respect des procédures et prescriptions sanitaires en vigueur ;
- à informer la police cantonale de cette décision, afin qu'elle cesse d'entraver la distribution d'aide alimentaire comme cela a été récemment le cas ;

- à créer rapidement un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l'aide alimentaire, dont les modalités seront discutées avec la Confédération, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève ;
- à répartir la manne financière en concertation avec les acteurs concernés afin que :
  - a) une cartographie complète de l'ensemble des associations, structures de quartier et autres acteurs ayant mis en place un type d'aide alimentaire soit établie et que ceux-ci soient inclus dans la répartition de ce mécanisme ;
  - b) une attention particulière soit donnée aux types de bénéficiaires sensibles les plus durement touchés par la crise ; travailleurs du sexe, travailleurs au noir/gris, personnes sans statut légal, personnes sans papiers, personnes victimes d'addiction, etc. ;
  - c) un lien avec les producteurs et acteurs genevois soit établi dans l'optique de l'approvisionnement de leurs produits envers les associations et structures actives dans l'aide alimentaire dans le canton de Genève.

Une majorité de la commission a considéré qu'il n'était pas opportun d'inviter le Conseil d'Etat à autoriser, par principe et systématiquement, de façon pérenne, les associations à effectuer des distributions de produits de première nécessité dans l'espace public.

Les auditions réalisées ont en effet démontré que les autorités agissaient, dans l'immense majorité des cas, de façon légale est appropriée. Le cas du 18 avril 2020 constituait une exception liée à une incompréhension malheureuse et non à une règle générale. Il n'était en conséquence pas opportun de remettre en cause la pratique en vigueur.

Les autres invites étaient également problématiques.

La première signataire s'est ralliée partiellement à ce constat et a formulé un amendement général qui a été accepté par une majorité de la commission.

Celui-ci était le suivant :

- à créer rapidement un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l'aide alimentaire, dont les modalités seront discutées avec l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève ;
- à établir une cartographie complète de l'ensemble des associations, structure de quartier et autres acteur.rice.s ayant mis en place un type d'aide alimentaire et que celles/ceux-ci ce soient inclus dans la répartition de ce mécanisme ;

- à s'assurer d'une véritable coordination entre les différents acteurs.rice.s concernés (canton, ACG, associations) ;
- à favoriser les produits genevois et GRTA dans l'approvisionnement de leurs produits envers les associations et structures actives dans l'aide alimentaire dans le canton de Genève.

Des sous-amendements ont encore été proposés.

Pour une majorité de la commission des affaires sociales, un rappel de la nécessité d'un soutien financier à la *Fondation Partage* et à l'*Association les Colis du cœur*, durant la crise de la COVID-19, paraissait approprié.

Aussi, la majorité de la commission des affaires sociales a proposé de remplacer la première invite de l'amendement général par ce rappel.

L'unanimité de la commission des affaires sociales a également proposé une reformulation de la deuxième invite de l'amendement général avec la formulation suivante :

- à établir une cartographie complète de l'ensemble des entités publiques et privées, des associations, structures de quartier et autres acteurs ayant mis en place un type d'aide alimentaire et que ceux-ci soient inclus dans la répartition de ce mécanisme.

Le PLR a également proposé de supprimer la troisième invite de l'amendement général.

La majorité de la commission a refusé cette suppression.

Toutefois, *in fine*, la motion initiale a trouvé une reformulation consensuelle qui permet de tenir compte de l'entier des circonstances actuelles, sans tomber ni dans l'excès ni dans une réaction trop émotionnelle.

Contre toute attente, et pour des raisons qui échappent à l'auteur du présent rapport de minorité, une majorité de la commission des affaires sociales a finalement refusé le vote de la motion ainsi amendée quand bien même il s'était trouvé une majorité de la commission pour voter les différents amendements.

Bien plus, la motion n'est que très peu différente de l'amendement général proposé par les Verts qui, *in fine*, se sont opposés ou abstenus au vote final de la motion.

Le soussigné ose croire qu'il s'agit d'un excès de mauvaise humeur et que, en séance plénière du Grand Conseil, la motion ainsi amendée trouvera une majorité.

En effet, il ne paraît pas inutile que le parlement rappelle l'utilité d'un soutien financier de l'Etat à la *Fondation Partage* et à l'*Association les Colis*

*du cœur*, demande qu'une cartographie de l'ensemble des entités publiques et privées soit réalisée, appelle de ses vœux une véritable coordination des différents acteurs publics et privés et favorise, enfin, les produits GRTA et genevois.

Il est en effet incompréhensible que les objectifs de cette motion amendée ne soient pas soutenus par une majorité des groupes du Grand Conseil.

Aussi, le soussigné repopose, sous forme d'amendement général, la version de la motion telle qu'issue des travaux de la commission des affaires sociales.

Aussi, il vous propose d'accepter l'amendement général suivant :

- ***« à soutenir financièrement la fondation Partage et les Colis du Cœur durant la crise du COVID-19 ;***
- ***à établir une cartographie complète de l'ensemble des entités publiques et privées, des associations, structures de quartier et autres acteurs ayant mis en place un type d'aide alimentaire et que ceux-ci soient inclus dans la répartition de ce mécanisme ;***
- ***à s'assurer d'une véritable coordination entre les différents acteurs concernés (canton, ACG, associations) ;***
- ***à favoriser les produits genevois et GRTA dans l'approvisionnement de leurs produits envers les associations et structures actives dans l'aide alimentaire dans le canton de Genève. »***

Au vu de ce qui précède, une minorité de la commission des affaires sociales vous invite, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à accepter la proposition de motion 2636 dans sa version amendée.